



RAPPORT ANNUEL

2023

## Interview du CEO

**Le CEO Serge Van Herck revient sur une nouvelle année record marquée par une croissance rentable et durable, une satisfaction client accrue et un plus grand investissement des collaborateurs, ainsi que par un engagement renforcé en faveur des principes ESG. Cet acronyme désigne les critères Environnementaux, Sociaux et de bonne Gouvernance qui sont utilisés pour analyser et évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie de l'entreprise**

Lisez l'intégralité de l'interview pour en savoir plus sur ces accomplissements.

### Comment évaluez-vous la performance globale d'EVS au cours de l'année 2023 ?

Tout d'abord, je suis fier d'annoncer que nous avons atteint nos objectifs de croissance rentable et durable. Grâce à nos nouveaux revenus records et à des mesures diligentes de contrôle des coûts, nous nous sommes retrouvés dans une position financière solide, même au cours d'une année dépourvue de location de grands événements sportifs liés à certains événements sportifs internationaux majeurs. Au-delà de ces jalons financiers, notre succès a également été démontré par la forte augmentation du Net Promoter Score (NPS) de nos clients, comme le souligne la récente enquête Big Broadcast de Devoncroft. En outre, les résultats de notre dernière enquête auprès des membres de l'équipe ont révélé un engagement fort et des niveaux de confiance élevés en l'avenir de notre entreprise. L'année a également été marquée par la reconnaissance de l'industrie avec de nombreux prix, en particulier pour l'innovation technologique et l'ESG, démontrant les progrès que nous avons accomplis pour la mise en place d'une industrie durable. Enfin, nos actionnaires ont vu la valorisation boursière d'EVS augmenter de près de 30 % en 2023, atteignant ainsi son plus haut niveau depuis 5 ans.

### Quels ont été les principaux axes de la stratégie d'EVS au cours de l'année écoulée ?

Notre engagement en faveur de l'innovation et de la satisfaction client est resté au premier plan de notre stratégie de croissance rentable et durable, et nous en avons eu la confirmation lors de la dernière édition de l'IBC 2023 à Amsterdam. Les retours que nous avons reçus de nos clients, de nos partenaires de distribution et des opérateurs d'EVS sur notre offre de solutions et nos innovations, y compris le lancement de MediaCeption VIA MAP et nos effets vidéo en direct qui utilisent l'intelligence artificielle générative, tels que XtraMotion, ont été extrêmement positifs. L'accent mis sur notre segment d'activité Live Audience, LAB, a permis une croissance significative des prises de commandes, soulignant l'expansion de notre part de marché dans les environnements de studio de radiodiffusion. Le segment des solutions d'infrastructure média a également joué un rôle essentiel dans la croissance des prises de commandes dans toutes les régions, avec des contributions anticipées au chiffre d'affaires de la location de matériel pour grands événements en 2024.

Une autre priorité tout au long de l'année a été de protéger la rentabilité de nos solutions tout en faisant face à l'inflation

Serge Van Herck / CEO



et aux pénuries de composants. L'approvisionnement en composants est resté un problème, ce qui nous a amenés à prendre la décision stratégique d'allonger nos délais de livraison, qui s'étendent désormais sur 20 semaines. Cela nous a permis non seulement de surmonter les incertitudes de la chaîne d'approvisionnement, mais aussi d'améliorer notre visibilité et nos capacités de planification. Le lancement d'EVA, notre nouveau système de planification des ressources de l'entreprise (ERP), a constitué un autre défi. Avec le succès de sa mise en œuvre, nous sommes bien placés pour améliorer davantage nos standards de prestation, rationaliser nos processus opérationnels et répondre avec une efficacité accrue aux besoins dynamiques de nos clients à l'échelle mondiale.

## L'ESG fait partie intégrante de votre stratégie chez EVS. Pouvez-vous mettre en exergue quelques réalisations clés et décrire les prochaines étapes ?

L'ESG est devenu intrinsèque à chaque partie de notre activité, s'étendant au-delà de la réduction de l'empreinte carbone pour englober le bien-être des membres de notre équipe, leur attirance et leur rétention, l'expérience de nos clients, la cybersécurité, notre engagement social local et bien d'autres choses encore. Nous avons reçu plusieurs récompenses et obtenu d'excellents résultats en matière de durabilité. Pour l'avenir, nous restons déterminés à renforcer notre engagement ESG dans l'ensemble de notre organisation, l'engagement actif de chaque membre de l'équipe étant au cœur de notre stratégie. Plutôt que de déléguer à un département spécialisé, nous disposons d'une équipe centrale ESG, composée de talents issus de tous les départements. Ils se concentrent sur certains objectifs très clairs que nous nous sommes fixés pour 2030, conformément à notre engagement d'ouvrir la voie à un avenir durable et bénéfique pour les générations à venir.

## Quelles sont les mesures prises par EVS pour rester à la tête du paysage de la production en direct, qui évolue rapidement ?

Il est essentiel que nous soyons proactifs dans la compréhension des besoins de nos clients, car nous continuons à renforcer notre position de leader dans le secteur. Notre objectif est de donner à nos clients les moyens de produire du contenu en direct de manière plus efficace et plus qualitative, en les aidant à relever les défis de la transformation de l'industrie. Il s'agit notamment de passer du SDI à l'IP, de la HD à l'UHD et de soutenir l'adoption des technologies cloud grâce à notre approche informatique équilibrée. Il s'agit également de tirer parti des dernières technologies telles que l'IA générative pour offrir des solutions qui apportent une véritable valeur ajoutée à nos clients. La synergie et la complémentarité de nos solutions sont essentielles, car elles créent un écosystème qui ouvre de nouvelles possibilités à nos clients.

## Qu'attendez-vous le plus pour 2024 ?

Cette année revêt une importance particulière puisque nous célébrons notre 30<sup>e</sup> anniversaire. Nous nous réjouissons de célébrer cette étape spéciale aux côtés de ceux que nous considérons comme des amis et des membres de la famille, et qui nous ont soutenus tout au long de ce parcours remarquable - nos clients, nos partenaires de distribution, nos opérateurs EVS et les membres de notre propre équipe. Ensemble, nous participerons à de nombreux événements de célébration qui permettront non seulement d'honorer notre illustre histoire, mais également de renforcer nos relations et d'envisager un avenir où EVS continuera à être le leader de l'industrie de la production en direct.

Nous prévoyons également notre présence aux événements sportifs les plus importants prévus pour 2024, en nous concentrant sur ce que nous faisons le mieux : créer des émotions et des souvenirs durables pour des milliards de téléspectateurs dans le monde entier.

## Témoignage du Président du C.A. d'EVS

Chers actionnaires,

Je suis heureux de pouvoir vous présenter notre rapport annuel pour l'exercice 2023. C'est avec fierté que je me penche sur les avancées exceptionnelles d'EVS tout au long de cette année record. Notre engagement ferme en matière d'excellence, d'innovation et de satisfaction client nous a propulsés vers de nouveaux sommets.

J'ai le grand plaisir d'annoncer qu'EVS a connu un succès sans précédent en termes de revenus, dépassant tous les records précédents. Cette réussite ne réaffirme pas seulement notre engagement en faveur de la croissance, mais démontre également l'efficacité de nos initiatives stratégiques et la confiance que nous accordent nos précieux clients et partenaires.

Notre engagement à fournir des solutions fiables et de première qualité pour les événements en direct continue de susciter des éloges de la part de nos clients. La fiabilité inébranlable de nos solutions a toujours assuré le succès des événements en direct de nos clients, favorisant des relations à long terme et consolidant notre position de leader de confiance dans le secteur.

En outre, EVS s'efforce de générer du rendement pour ses actionnaires. J'ai le plaisir de vous informer que, malgré les

défis auxquels le marché mondial est confronté, nous avons maintenu notre engagement à fournir des dividendes et nous avons réussi à créer des bénéfices soutenus. Cet engagement reflète notre conviction inébranlable de créer une valeur pérenne pour nos actionnaires.

Je suis immensément fier de notre équipe, dont le dévouement et l'engagement ont été déterminants pour notre succès. Le niveau élevé d'implication et de passion dont font preuve les membres de notre équipe a été la force motrice de nos réalisations. Leur dévouement inébranlable à notre mission et à nos valeurs est vraiment digne d'éloges.

À mesure que nous avançons, nous restons attachés à notre quête d'excellence, d'innovation et de croissance durable. J'exprime ma sincère gratitude à nos actionnaires, à nos clients et aux membres de notre équipe pour leur soutien continu et leur engagement envers EVS.

Merci pour votre confiance. Ensemble, abordons l'avenir avec confiance et détermination.

Cordialement,

**Johan Deschuyffeleer**  
Président du C.A.



Johan Deschuyffeleer / Président

# Empreinte internationale

## Nos valeurs

- Nous sommes axés sur la réussite du client.
- Nous valorisons le travail d'équipe.
- Nous sommes responsables.
- Nous sommes passionnés.
- Nous visons l'excellence.
- Nous nous concentrons sur l'innovation.
- Nous sommes agiles.

### 6 centres de développement :

- Liège, BE
- Bruxelles, BE
- Toulouse, FR
- Wokingham, UK
- Paris, FR
- Gilze, NL

### Centres de vente et de service à la clientèle

#### NALA

- Fairfield, Côte Est US
- Burbank, LA, Côte Ouest US
- Mexico, MX

#### EMEA

- Liège, BE
- Munich, DE
- Dubai, UAE
- Paris, FR
- Madrid, ES
- Brescia, IT
- Gilze, NL
- Wokingham, UK

#### APAC

- Sydney, AU
- Pekin, CH
- Hong Kong
- Singapore



Siège social à **Liège**, Belgique



**33** Nationalités



**41,1** € Résultat avant intérêts et impôts 2023



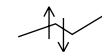
Fondée en **1994**



**642** équivalents temps plein à la fin 2023



**173,2** € Chiffre d'affaires en 2023



Cotée en bourse depuis **1998**

# Stratégie d'EVS - vers un écosystème de production en direct

En 2019, EVS a défini sa stratégie de transformation PLAYForward pour faire face à la mutation du secteur : évolution des comportements des audiences, adoption des technologies et pratiques IP et IT, flexibilité et productivité accrues requises lors de la production en direct, nouveaux formats vidéo en entrée et en sortie.

		2015	2023	2028
	<b>Des produits de pointe pour le marché haut de gamme centrés sur la rediffusion</b>		<b>Solutions de pointe pour optimisation des médias</b>	<b>ECOSYSTÈME de la production en direct sur des marchés à plusieurs niveaux</b>
	CAPEX exclusivement		Plus d'OPEX et de solutions à la demande	
	Cars de régie principalement		De plus en plus dans les centres de diffusion	
	Matériel EVS		+ logiciels EVS	+ SAAS EVS
	Événements sportifs principalement		+ Divertissement et informations	+ Numérique

Au cours des trois dernières décennies, EVS a été un leader dans le domaine des serveurs de retransmission vidéo pour la diffusion en direct, en introduisant progressivement des composants dans les workflows de production autour du serveur XT afin de développer diverses solutions. Notre objectif audacieux et ambitieux (BHAG) est de devenir le premier fournisseur de solutions dans l'industrie de la production en direct, en élargissant la gamme de nos offres. Depuis 2019, l'ensemble de notre portefeuille a été remodelé et étendu autour des solutions LiveCeption, MediaCeption et Medialnra.

Nous prévoyons maintenant de renforcer les liens entre nos solutions pour construire un écosystème ouvert complet. VIA MAP® (Plateforme Media Asset), annoncée à l'IBC 2023, est sans aucun doute une première étape dans cette direction, créant une plus grande valeur pour les clients déployant les solutions LiveCeption et MediaCeption d'EVS. Notre écosystème est prévu pour s'étendre davantage afin de soutenir l'optimisation OPEX de nos clients, en facilitant l'ensemble des opérations, au sein de leur organisation et à travers la chaîne de valeur.

EVS est une marque premium, qui fournit des solutions de qualité supérieure axées sur des workflows complets et une fiabilité inégalée, répondant pleinement aux exigences des productions haut de gamme. D'autre part, nous constatons une augmentation des productions aux exigences moindres. Nous créons donc en permanence des solutions pour répondre aux nouveaux besoins de nos clients, tout en prenant en compte les besoins de nouveaux clients qui n'avaient pas les moyens de s'offrir une solution EVS.

EVS prévoit que que la majeure partie de sa croissance organique soit alimentée par MediaCeption, avec sa solution très compétitive pour la création de contenu en direct et en quasi-direct, et par Media Infrastructure, qui permet un contrôle efficace de la diffusion, du suivi, de la conversion, du routage et du traitement en temps réel des signaux vidéo et audio de haute qualité. EVS s'attend à une croissance plus rapide dans la région NALA (Amérique du Nord et Amérique latine) - et en particulier aux États-Unis et au Canada - que dans d'autres régions du monde, grâce au dynamisme du marché local.

EVS reste déterminé à faire progresser le développement de ses logiciels et son approche de l'informatique équilibrée, garantissant un déploiement sans faille de solutions, soit dans des centres de données appartenant au client, soit dans des clouds publics. Cette flexibilité permet la gestion de l'infrastructure par le client ou par l'équipe d'experts EVS pour certaines parties du workflow, comme l'illustrent nos solutions MediaHub® et XtraMotion basées dans le cloud.

Au cours des cinq dernières années, avec l'évolution vers les technologies logicielles, EVS a développé de nouveaux types d'accords de niveau de service (SLA), répondant à une demande croissante des clients et créant une source de revenus considérable. Cette amélioration est cruciale pour permettre à nos clients de s'adapter à l'évolution rapide du paysage technologique : y compris les changements dans les navigateurs, les systèmes existants et les serveurs tiers, mais aussi les exigences croissantes en matière de cybersécurité en raison des risques toujours plus grands. Ces progrès nécessitent une évolution continue des logiciels afin de maintenir des normes élevées de service et de sécurité. Nous constatons notamment une nette augmentation de la demande de SLA complets parmi nos clients LAB par rapport à nos clients LSP, ce qui reflète leurs besoins et priorités spécifiques.

Parallèlement, EVS continue à développer du matériel spécialisé pour les composants de solutions critiques. Cette approche ne consiste pas seulement à répondre aux exigences uniques des cars de régie, qui opèrent souvent dans des conditions difficiles, mais aussi à adopter la technologie économe en énergie des dispositifs logiques programmables FPGA (Field Programmable Gate Arrays), pour réduire de manière substantielle la consommation d'énergie et notre empreinte carbone.

Notre croissance sera également soutenue par l'adoption de nouveaux modèles commerciaux, répondant aux exigences de nos clients en termes de flexibilité, et offrant la possibilité aux plus petits acteurs de bénéficier de la technologie EVS grâce à la "tarification à la demande".

La part de marché des solutions LiveCeption d'EVS dans les OBVans est déjà significative et offre des perspectives limitées en termes de croissance durable. Cependant, il existe encore une marge de croissance significative pour nos clients LAB, dans les centres de diffusion et pour les productions audiovisuelles gérées par des organismes autres que les sociétés de diffusion (par exemple, les gouvernements, les lieux de culte, les stades américains, etc.), ce qui augmente aussi automatiquement les revenus liés à nos accords de niveau de service (SLA).

EVS s'est solidement imposé comme un des leaders de la production d'événements sportifs en direct, et une grande majorité d'événements sportifs de premier plan utilisent notre technologie. Fort de ce succès, nous bénéficions d'un potentiel de croissance important dans d'autres secteurs, notamment l'actualité, le divertissement et divers formats d'émissions, qui s'étendent en outre aux domaines numériques tels que les médias sociaux et les chaînes OTT. Nos clients cherchent de plus en plus à centraliser leur infrastructure pour une gestion plus efficace de leurs ressources. Nous fournissons non seulement des composants essentiels à la gestion de ces ressources au travers de nos solutions, mais nos clients préfèrent également standardiser leurs environnements de production en fonction des scénarios les plus exigeants, tels que les événements sportifs. Dans ces domaines, EVS est réputé pour sa fiabilité et son expérience opérationnelle optimisée, ce qui fait de notre technologie le choix privilégié des clients désireux de répondre à des normes de haute performance pour tous les types de production.

Notre objectif audacieux et ambitieux (BHAG) ne sera atteint que grâce à une combinaison de croissance organique avec des transactions de fusion et d'acquisition (M&A) et des partenariats stratégiques, tel que démontré par l'acquisition d'Axon qui a permis à EVS de décrocher une position clé sur le marché de l'infrastructure des médias. Comme le souligne le graphique p8, nous voulons répéter le modèle pour poursuivre notre croissance au-delà du domaine des solutions existantes.



## MODÈLE REPRODUCTIBLE

			LiveCeption (Replay)	MediaCeption	Infrastructure Media	Autres solutions
Secteurs verticaux utilisant les produits EVS	Grands événements		↑	→ 4	→ 10	<b>opportunité potentielle dans d'autres catégories de solutions</b>
	LSPs	Hubs (à distance / hybrides)	3 7 ↑			
		Cars de régie	prédominance historique sur les cars de régie avec technologie de replay	→ 9		
	LABs	Studios sportifs et cars de régie	1 ↓ 5 ↓	→ 2	→ 8	
		Studios généralistes / Convergents	6 ↓			
		Autres (par exemple : stades, entreprises, universités, gouvernement US)				

■ Initial   ■ Étendu   ■ Expansion en cours / à venir

- 1 Les clients ont compris les atouts du serveur XT et ont commencé à le déployer dans leurs centres de diffusion.
- 2 EVS a ajouté un produit de gestion des actifs au XT pour gérer le cycle de vie du contenu enregistré et créé sur les serveurs XT.
- 3 Les produits ont été déployés pour de grands événements, dans les sites...
- 4 ... et dans le Centre international de diffusion construit pour les grands événements.
- 5 Maintenant que les organismes de diffusion développent des plateformes convergentes, ils choisissent des solutions capables de gérer les workflows les plus complexes, axés sur la "production de contenu à rotation rapide", comme c'est le cas dans le domaine du sport.

- 6 Les solutions sont également applicables à des clients autres que les sociétés de diffusion, tels que les stades, les grandes entreprises et les gouvernements.
- 7 Lorsque les fournisseurs de services en direct ont commencé à construire des hubs pour tirer parti de la production à distance, ils ont naturellement choisi la technologie EVS, grâce à la disponibilité précoce des serveurs LiveIP.
- 8 Grâce à l'acquisition d'Axon, EVS a structuré un ensemble de solutions Media Infrastructure dans les centres de diffusion.
- 9 EVS a également prouvé les synergies bidirectionnelles entre LiveCeption et Media Infrastructure dans les cars de régie.
- 10 En 2022, la solution Media Infrastructure d'EVS a été utilisée pour la première fois lors de grands événements.



## Objectif ambitieux et Vision

### PLAYForward : Un plan stratégique durable et ambitieux pour assurer une croissance à long terme

En novembre 2019, sous l'impulsion de Serge Van Herck qui venait d'être nommé nouveau CEO d'EVS, la nouvelle équipe de direction s'est attelée à définir les contours de son nouveau plan stratégique et de son ambition à long terme. Celui-ci a été baptisé PLAYForward, en référence au marché dans lequel la société évolue depuis sa création en 1994. Pas moins de 35 membres de l'équipe, représentant les différents départements de la société et les bureaux à l'étranger, ont contribué à l'élaboration de ce plan, qui a été finalisé en moins de 8 semaines avant d'être présenté aux membres de l'équipe en janvier 2020.

Depuis 2012, EVS a connu un plafonnement de ses revenus et a rencontré des difficultés pour trouver de nouvelles voies de croissance. Tout en maintenant sa position de leader sur des marchés clés tels que la retransmission en direct dans les cars régies et les studios de production liés aux sports en direct, la société a eu du mal à diversifier son portefeuille de produits et de solutions. En outre, elle a éprouvé des difficultés à identifier de nouvelles opportunités d'expansion. L'avènement des technologies numériques dans le monde s'est accéléré depuis 2015, impactant les sociétés de diffusion et de médias et les incitant à entreprendre des transformations importantes. Ces transformations impliquent l'élargissement de leur offre de contenu en direct, accessible sur diverses plateformes, afin de répondre aux demandes d'un public de plus en plus averti et dynamique, ainsi que l'adaptation à l'essor de diverses plateformes de diffusion en continu.

### Libérer la croissance grâce à une vision collective et une ambition partagée

Face à cet environnement turbulent, le programme PLAYForward a été mis en place dans le but premier de fédérer tous les membres de l'équipe autour d'une ambition partagée.

*“Lorsqu'une entreprise connaît une croissance exponentielle comme celle qu'a connue EVS du début des années 2000 à 2012, les décisions sont de plus en plus prises de manière opportuniste, avec une attention limitée sur la création d'un environnement qui favorise une croissance modulable et durable à plus long terme”, explique **Serge Van Herck, CEO d'EVS.***

Il insiste sur la nécessité d'une ambition simple et fédératrice, comprise par tous au sein de l'entreprise et sur le marché. Après une analyse approfondie des forces et des faiblesses, il apparaît indéniablement que la principale force d'EVS réside dans sa capacité à fournir à ses clients les solutions technologiques de workflow les plus fiables et les plus efficaces pour produire, enrichir et diffuser des reportages audiovisuels en direct, que ce soit dans le domaine du sport, de l'information ou du divertissement.

*“La production d'un programme en direct est soumise à de nombreuses contraintes et requiert des aptitudes et des compétences très spécifiques, tant du côté des clients, où les programmes sont produits en direct, que de notre côté, où les solutions technologiques sont développées”, souligne **Alex Redfern, Chief Technology Officer.***

Dans cette optique, les équipes se sont rapidement positionnées avec l'objectif clair et ambitieux de faire d'EVS le premier fournisseur de solutions de production en direct sur le marché de la vidéo et des médias d'ici 2030.

## Comprendre notre propre ADN, sur lequel notre stratégie de croissance sera basée

Pour élaborer notre stratégie de croissance, nous nous inspirons des idées profondes exposées dans le livre "Discipline of Market Leaders" (Discipline des leaders du marché) de M. Treacy et F. Wiersema, qui décrit diverses stratégies commerciales gagnantes. Au cœur de notre approche se trouve le principe de la "Customer Intimacy" (Proximité avec le client), une pierre angulaire mise en avant comme une alternative au "Product leadership" (Leadership en matière de produits) et à l' "Operational excellence" (Excellence opérationnelle). Nous pensons que la compréhension de notre ADN organisationnel unique est essentielle pour tracer une trajectoire fructueuse. Comme le dit avec éloquence Xavier Orri, Chief Experience Officer, "La Customer Intimacy n'est pas seulement une stratégie ; c'est notre essence, ancrée dans chaque interaction, chaque produit et chaque service que nous offrons. C'est la trame même de notre engagement à comprendre et à satisfaire les divers besoins de nos clients producteurs de contenu en direct". En embrassant notre identité spécifique, nous sommes prêts à construire une stratégie de croissance qui non seulement résonne avec notre ADN organisationnel, mais qui place également la Customer Intimacy au premier plan de toutes nos actions.

## Exprimer notre but fondamental, notre mission

La mission d'EVS doit résonner comme la raison d'être de la société et habiter chacun de ses membres,

utilisateurs, clients et partenaires. "We Create Return On Emotions " (Nous créons un retour sur émotions) reflète la manière dont les solutions EVS permettent de transmettre des moments d'émotion uniques à des milliards de téléspectateurs dans le monde entier, chaque jour, et sur tous les types d'écrans.

/// Nos équipes EVS travaillent dur chaque jour pour permettre aux équipes de production, de direction, techniques et opérationnelles de transformer chaque moment capturé en direct sous forme de vidéo en un moment d'émotion transmis au travers de chaque histoire racontée en direct", souligne **Nicolas Bourdon, Chief Marketing Officer.**

## Construire notre future offre avec BluePrint Live

/// Le plan PLAYForward devrait finalement conduire l'organisation à définir les grandes lignes de sa vision stratégique et l'image de la proposition de valeur à construire ensemble afin de satisfaire l'ambition de croissance. Cette vision, appelée EVS BluePrint, définit l'écosystème du direct dans lequel les histoires en direct sont créées, gérées et diffusées, et se décline en plusieurs plateformes et outils destinés aux acteurs présents dans la chaîne de valeur de la production en direct, qu'il s'agisse d'équipes de création, de production, techniques ou d'engineering. "L'EVS BluePrint souligne l'importance de créer des environnements de production cohérents et intégrés, de

Nicolas Bourdon / Chief Marketing Officer



*mettre en commun les ressources de production et les infrastructures techniques, de traiter dynamiquement et automatiquement les processus de gestion et de création (notamment via l'IA), et de gérer conjointement toutes les instances, qu'elles soient locales, centrales ou dans le cloud", note **Alex Redfern, Chief Technology Officer.***

**//** *L'image BluePrint nous a permis d'identifier rapidement nos lacunes et de faire des choix stratégiques sur la manière de les combler. En mai 2020, forts de notre BluePrint, nous avons pris la décision de réaliser notre plus importante acquisition en intégrant Axon Technologies, qui opère désormais sous la bannière EVS MediaInfra, regroupant ainsi toutes nos solutions de traitement, de monitoring et de routage IP", ajoute **Serge Van Herck, Chief Executive Officer.***

## Regrouper 30 ans d'expérience, de partage et d'émotion pour construire l'avenir : "Together for Live"

A la veille de son 30ème anniversaire, EVS est plus que jamais prête à relever les nombreux défis liés aux changements technologiques, économiques et sociétaux. Au cours des 4 dernières années, la société a appris à se repositionner comme une marque solide sur le marché de la diffusion et des médias, en construisant sa stratégie de

croissance sur des valeurs fortes, associées à une vision de croissance durable et solide pour l'ensemble de ses équipes, de ses utilisateurs et de ses partenaires. EVS a démontré sa volonté d'être constamment à l'écoute de ses clients, en les impliquant dans des projets stratégiques de transformation et de co-développement.

**//** *Aujourd'hui, nous sommes extrêmement confiants dans l'avenir que nous avons construit depuis 4 ans autour de notre programme PLAYForward, qui nous a permis d'aligner l'ensemble de nos équipes, clients, partenaires et utilisateurs autour d'un projet commun. Les résultats des 3 dernières années confirment que nous avons fait les bons choix et renforcent notre détermination à maintenir le cap, tout en ajustant constamment les voiles qui nous permettront de continuer à gagner en efficacité et en rapidité. Nous célébrons les 30 ans d'EVS avec sérénité et gratitude envers tous les membres de l'équipe qui font de cette aventure une réussite au quotidien. Nous sommes fiers de dévoiler le slogan des 30 ans d'EVS, 'Together For Live', qui fait écho au soutien retentissant de notre vision commune", conclut **Serge Van Herck.***

Notre vocation est de satisfaire les conteurs d'histoires en direct de haute qualité en leur fournissant un écosystème combinant des outils du direct, des applications de gestion de la production, une infrastructure flexible, des partenaires de mise en œuvre et de distribution, des services connexes et des ressources opérationnelles afin de leur permettre de créer, gérer et diffuser des histoires de manière plus rapide et plus efficace.

## Nous sommes EVS

### Nous créons du retour sur émotion

La société EVS, spécialisée dans les technologies de l'audiovisuel et des médias, a été fondée en 1994. Basée à Liège, en Belgique, la société est présente dans le monde entier avec plus de 600 membres de l'équipe travaillant dans plus de 20 bureaux à travers le monde. Au cours de ses premières années d'existence, EVS s'est fait connaître pour avoir été le pionnier de la technologie de la télévision sans bande, notamment en lançant le système Live Slow-Motion (LSM), qui est rapidement devenu la technologie de retransmission standard pour tous les événements sportifs diffusés dans le monde entier.

### Qui sommes-nous ?

En tant que leader mondialement reconnu dans le domaine de la technologie vidéo live pour la diffusion et les productions de médias, notre passion et notre objectif sont d'aider nos clients à composer des histoires captivantes qui suscitent la plus grande réaction émotionnelle. Grâce à nos technologies de pointe et à nos équipes orientées client, nous nous efforçons de fournir les meilleures solutions possibles à nos clients, afin qu'ils puissent créer des contenus attrayants et percutants. Nous sommes fiers de notre position de leader dans le secteur et nous nous engageons à promouvoir l'innovation et l'excellence dans tout ce que nous faisons.

### Que proposons-nous ?

Notre technologie est utilisée par des clients partout dans le monde pour diffuser des images de sport en direct, des émissions de divertissement et des informations de dernière minute à des milliards de téléspectateurs en temps réel. Grâce à nos solutions innovantes, nous permettons à nos clients d'engager et de captiver leur public avec un contenu de haute qualité et de fort impact. Nous sommes fiers de jouer un rôle clé dans la diffusion de certains des moments les plus passionnants et les plus attrayants du sport, du divertissement et de l'actualité à des publics du monde entier.

### Succès des clients

EVS est devenu un acteur clé dans l'industrie de la production live, en proposant des technologies fiables et innovantes et en fournissant une assistance de premier ordre à des clients dans le monde entier. L'importance que nous accordons à la réussite de nos clients nous a permis de rester à la pointe de l'industrie et nous nous engageons à aider nos clients à se développer à mesure que l'industrie évolue. Pour tenir cette promesse, nous continuons d'investir dans les toutes dernières technologies, y compris notre travail de pionnier dans le domaine de l'IP, de l'intelligence artificielle, des résolutions vidéo multiples et de l'implémentation dans le Cloud. Grâce à ces efforts, nous gardons une longueur d'avance et offrons à nos clients des solutions intelligentes, fiables et évolutives qui leur permettent de produire les meilleurs reportages en direct, aujourd'hui et demain.



## Succès clients

Tout au long de l'année 2023, EVS a perpétué sa tradition de succès mondial sur tous les segments du marché avec ses trois principales solutions : LiveCeption, MediaCeption et Medialnfra. Nous aimerions mettre en lumière quelques réussites choisies parmi les nombreuses commandes reçues, qui illustrent la solide position d'EVS sur le marché.

### Videocraft et Cloudbass investissent dans des solutions de pointe :

Deux entités majeures de l'industrie de la diffusion, Videocraft et Cloudbass, ont récemment investi de manière substantielle dans les solutions avancées de production en direct d'EVS, démontrant ainsi leur engagement commun à améliorer la qualité du contenu et l'efficacité de la production. L'adoption par Videocraft de la solution LiveCeption d'EVS témoigne de sa volonté d'améliorer ses offres de production en direct, notamment les serveurs de production en direct XT-VIA de nouvelle génération, les unités de contrôle à distance LSM-VIA et la suite de gestion des ressources de production MediaCeption. James Taylor, directeur chez Videocraft, a exprimé sa confiance dans les solutions de premier plan d'EVS, déclarant : "Videocraft entretient une relation de longue date avec EVS, et lorsque nous avons envisagé la prochaine génération de solutions technologiques de production, nous avons constaté que les solutions de pointe et le support d'EVS constituaient le meilleur choix pour permettre à nos clients d'offrir aux téléspectateurs les expériences les plus immersives qui soient." De même, Steve Knee, directeur général de Cloudbass, a fait l'éloge d'EVS pour sa fiabilité et son support client, affirmant qu' "EVS est, sans aucun doute, le fabricant de référence dans ce secteur."

### EVS améliore les studios de télévision d'Oman :

EVS a encore démontré ses prouesses en déployant la solution MediaCeption Signature pour les studios d'Oman TV du ministère de l'Information d'Oman, facilité par United Broadcast and Media Solutions. Ce système de gestion intégrale de la production en direct comprend

1 | IP-based Fly-Away kits : kits de diffusion portables basés sur la technologie IP



un serveur, un réseau et une infrastructure d'hyperconvergence (virtualisation), répondant ainsi aux besoins d'Oman TV en matière d'interopérabilité et d'optimisation de l'espace. Mahmoud Mirza Albalushi, chef de projet du site d'Oman TV à Mascate, a fait l'éloge de la solution MediaCeption d'EVS, qui permet un accès et une gestion rapides et faciles des ressources de production en direct, améliorant ainsi l'efficacité opérationnelle.

### Mediapro adopte la technologie EVS pour la couverture d'événements :

Le groupe Mediapro, un important fournisseur de services de production audiovisuelle, a choisi les solutions LiveCeption et Medialnfra Strada d'EVS pour construire des Fly-Away kits avec solutions IP<sup>1</sup> afin de



couvrir des événements en direct. Ce déploiement stratégique souligne l'engagement de Mediapro à exploiter les technologies de pointe, notamment Cerebrum, Neuron et le nouveau MultiViewer, afin d'améliorer ses capacités de production.

### Les facteurs clés de la réussite d'EVS :

Le succès d'EVS peut être attribué à plusieurs facteurs clés, comme le soulignent les enquêtes menées auprès des clients. Il s'agit notamment

de la proximité client, de la fiabilité, des services de support, de la réputation des produits, de l'innovation, de l'intégration IP native, de la facilité d'utilisation et de la confiance à long terme des clients envers EVS.

En résumé, les réalisations d'EVS en 2023 illustrent notre engagement en faveur de l'innovation, de la satisfaction client et de l'excellence, à travers une offre de solutions qui répondent aux besoins en constante évolution des organismes de diffusion à l'échelle mondiale.

## Le NPS pour évaluer la satisfaction client

Dans le domaine de la réussite client, EVS utilise le Net Promoter Score (NPS) comme mesure clé pour évaluer la satisfaction et l'intérêt que nos clients portent à notre marque. Lors de la dernière évaluation 2023, menée de manière indépendante par Devoncroft Partners, notre NPS a atteint le chiffre impressionnant de 42,3. C'est 40 % de plus qu'en 2022 (NPS de 30,2) et plus de 240 % de plus qu'en 2021 (NPS de 12,4). Ce score élevé et croissant témoigne de la solidité de nos relations avec nos clients et reflète l'engagement inébranlable en faveur de l'excellence qui définit EVS.

Cette validation externe confirme la confiance et la satisfaction que nos clients éprouvent constamment à l'égard d'EVS. Elle souligne également notre attachement aux principes fondamentaux de la réussite des clients, renforçant ainsi notre position de partenaire fiable pour répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

À l'horizon 2024, nous aspirons à maintenir cette dynamique positive en conservant notre NPS à 30, voire plus. Nous avons également l'ambition de placer EVS parmi les 25 % les plus performants de notre secteur, démontrant ainsi notre engagement constant à offrir une expérience client exceptionnelle et à consolider notre position de leader sur le marché. Alors que nous entamons l'année, nous restons déterminés dans notre quête d'excellence, en nous assurant que chaque interaction avec EVS laisse une impression durable et positive à nos clients, qui nous sont chers.

## Nos Opérateurs

### Notre engagement en faveur de la proximité client et de l'amélioration de l'expérience utilisateur

Notre parcours de croissance a commencé il y a trois décennies, avec pour objectif de permettre aux utilisateurs de transmettre des récits convaincants et de fournir des images captivantes sans effort. En tant que société orientée vers la technologie, nous fournissons les outils qui permettent à une communauté mondiale de professionnels de la production en direct de découvrir, de raconter et d'améliorer les scénarios pour les événements et les spectacles en direct. Chez EVS, la passion pour notre secteur et les personnes qui utilisent notre technologie au quotidien continuent d'alimenter notre croissance et nos succès ; que ce soit dans un centre de diffusion produisant les actualités quotidiennes en Australie, un match de baseball en Arizona, aux États-Unis, ou un championnat de tennis à Paris, les membres de l'équipe EVS sont partout, soutenant notre communauté d'utilisateurs et d'ingénieurs.

### ... Des utilisateurs connectés dans le monde entier

EVS s'enorgueillit d'une présence largement répandue dans le monde, avec nos produits et nos solutions qui influencent quotidiennement de nombreuses productions. Ces productions englobent une myriade de nuances et de perspectives des utilisateurs eux-mêmes, représentant la diversité de notre communauté au sens large. Nous cultivons et célébrons activement les qualités uniques des membres de notre communauté (qu'il s'agisse de

leurs points de vue, de leurs origines culturelles ou de leurs éducations diverses) qui contribuent collectivement à un environnement collaboratif riche. Notre engagement en faveur de la croissance est illustré par des initiatives telles que notre partenariat avec la HBS Broadcast Academy, où EVS fournit des systèmes éducatifs et du personnel pour simuler l'apprentissage en situation réelle du secteur de la production. Grâce à ces initiatives, nous avons mis en place, avec Always (Proctor and Gamble), un nouveau partenariat avec la série Concacaf W afin d'encourager davantage de femmes à poursuivre des carrières dans notre secteur de la production du sport et du direct. Indépendamment du pays ou de leur éducation, nous apportons notre soutien à chaque communauté locale d'opérateurs, en reconnaissant la force que ces différences apportent à notre entreprise et à l'industrie dans son ensemble.

Notre communauté d'opérateurs EVS est dynamique et les membres se soutiennent activement les uns les autres dans leur réussite. Grâce à des plateformes connectées numériquement, à des rencontres mondiales et des réseaux personnels, ils collaborent et partagent leurs expériences. Notre programme d'ambassadeurs EVS est l'un des exemples de la manière dont nous mettons en relation nos principaux utilisateurs du secteur afin de favoriser l'apprentissage et de coordonner une activité d'égal à égal de nos utilisateurs. En activant ces voix de premier plan et en les mettant en relation avec des utilisateurs actifs, EVS favorise la croissance continue de notre secteur. Nous contribuons à la promotion de nouveaux professionnels émergents et de compétences avancées, ainsi qu'à l'apprentissage continu de notre communauté.



## Au cœur de notre succès en termes de proximité avec le client

Dans un marché en constante évolution, nos utilisateurs et nos opérateurs EVS constituent le cœur de notre succès. Nous alignons étroitement leurs besoins sur l'évolution des fondements de nos produits, solutions et services. Les membres de l'équipe EVS s'immergent dans le monde de la production, en s'engageant activement auprès de nos clients et en les observant lors de productions en direct, afin de tirer parti de leurs idées et de leur feedback. Nous continuons à nous demander "Pourquoi ?" dans tout ce que nous faisons, encourageant ainsi un dialogue continu qui nous permet de mieux comprendre les défis inhérents aux installations et aux opérations de production en direct d'aujourd'hui. Avec des centaines d'idées recueillies chaque année, cette approche nous permet de rapprocher notre personnel interne des réalités quotidiennes de nos clients, améliorant ainsi les aspects créatifs de la télévision. Construire une communauté connectée.

## Chaque nuance et chaque perspective

Notre communauté d'utilisateurs couvre le monde entier et nous sommes fiers de leur capacité à s'unir pour produire des résultats innovants. Des événements récents, tels que ceux couverts par nos clients de Fox Sports lors du Super Bowl ou de la Coupe du monde de football féminin en Australie, sont des exemples éloquentes. Bien que la technologie EVS serve de catalyseur, c'est l'effort de collaboration des ingénieurs et des utilisateurs qui donne vie à ces systèmes. De l'assistance sur le terrain par les membres de l'équipe EVS à la mise en œuvre de panneaux personnalisés et de flux de systèmes par les ingénieurs concepteurs, en passant par l'exploitation quotidienne par les utilisateurs, c'est l'effort collectif de notre communauté d'utilisateurs qui garantit la performance optimale du système.





# Nos partenaires de distribution

Il y a deux ans, nous avons lancé un nouveau programme de partenariat de distribution. Le présent rapport donne un aperçu des réalisations de notre écosystème de partenaires de distribution, en soulignant le rôle essentiel qu'il joue dans notre réussite commerciale. Les partenaires de distribution restent la pierre angulaire de l'extension de la couverture du marché, de l'amélioration de la satisfaction client et de la croissance du chiffre d'affaires. Ce rapport se penche sur les principales réalisations, les défis et les stratégies futures.

Conformément à sa vision stratégique, EVS entend identifier et intégrer des partenaires de distribution qui partagent ses objectifs, en vue d'atteindre une couverture totale du marché. L'équipe Sales Enablement d'EVS cherche à fournir des outils sur mesure, un soutien et des incitants à ses partenaires, afin d'assurer leur succès et le nôtre. Les Channel Partner Managers (responsables des partenaires de distribution) de chaque région optimisent la communication afin d'assurer une promotion efficace des solutions EVS au niveau mondial.



## Réalisations clés :

Les réussites avec des partenaires tels que QVEST, Diversified et Magna Systems illustrent des projets révolutionnaires, allant de systèmes IP de pointe au premier car de régie IP 4K en Asie du Sud-Est. Les partenaires de distribution ont joué un rôle essentiel dans la signature de projets importants sur les marchés des universités et des stades, ainsi que dans la promotion des accords de niveau de service (SLA) permettant de maintenir la croissance.



## Augmentation du chiffre d'affaires :

En 2023, EVS a connu une augmentation substantielle de ses activités par le biais de canaux indirects, marquant une progression du volume total des activités. Aux États-Unis notamment, les revenus indirects ont plus que doublé, reflétant le succès de notre stratégie visant à s'engager davantage par l'intermédiaire de partenaires de distribution.



## Expansion du marché :

Les partenariats de distribution ont facilité l'expansion du marché au-delà du sport, permettant une pénétration dans les secteurs de l'entreprise, des lieux de culte, de l'information et des autorités gouvernementales. Les ventes de Media Infrastructures aux États-Unis ont connu une évolution significative, représentant près de 30 % du chiffre d'affaires total.



## Performance des partenaires :

La reconnaissance des partenaires les plus performants sur base d'indicateurs clés de performance (KPIs) tels que le volume des ventes, la satisfaction des clients et la part de marché souligne la valeur de nos partenariats. Des initiatives de formation continue et de certification garantissent que les partenaires disposent des outils et des connaissances nécessaires à une représentation efficace.



## Stratégies futures :

Les projets futurs comprennent l'expansion géographique, l'intégration technologique et l'amélioration des programmes d'incitation. Alors que le secteur évolue vers l'IP, EVS se concentre sur une collaboration plus étroite avec des intégrateurs de systèmes capables de gérer des projets complexes et multifournisseurs.

Ce rapport résume le succès du programme des partenaires de distribution, tout en exprimant notre gratitude pour le dévouement de nos partenaires. EVS reste déterminé à favoriser des relations mutuellement bénéfiques et espère voir son succès persister dans les années à venir.



# Nos Solutions

## Une solution pour chaque besoin en matière de diffusion

Alors que nous réfléchissons à l'année écoulée, notre engagement en faveur de l'innovation et de la valeur client a entraîné des développements transformateurs dans notre gamme complète de solutions. Conformément à notre initiative de croissance stratégique PLAYForward établie en 2019, nous avons non seulement soutenu mais aussi amélioré notre transition vers une approche centrée sur les solutions et l'émergence d'un écosystème de direct de première qualité.

### LiveCeption

#### Production en direct, rediffusions et mises en évidence

LiveCeption® offre la meilleure solution de production en direct, de rediffusion et de mise en évidence pour répondre à toutes les exigences de la production. Intégrant de manière optimale des outils de production sophistiqués et les dernières avancées technologiques, LiveCeption est conçu pour aider nos clients à réaliser des productions de haute qualité et à améliorer leur narration visuelle, indépendamment de l'étendue du projet ou du budget.

#### Faits marquants de la solution :

**XtraMotion, un système reposant sur l'IA générative, remporte le prix du produit de l'année au NAB**

XtraMotion®, qui utilise l'intelligence artificielle générative pour créer des rediffusions en super ralenti à partir de n'importe quelle caméra, a été récompensé par un prestigieux prix " Produit de l'année " au NAB 2023. Il s'agit du cinquième prix décerné à XtraMotion depuis son lancement en 2021, ce qui souligne la pertinence

croissante de l'IA générative dans la production en direct. Notre dernier livre blanc, intitulé 'Beyond slow-motion : Enhancing live replays with AI-powered special effects' (Au-delà du ralenti : Améliorer les retransmissions en direct grâce à des effets spéciaux contrôlés par l'IA), explore d'autres applications de l'IA générative pour enrichir la narration dans la production en direct.

[→ En savoir plus](#)

#### Cloudbass investit dans des serveurs XT-VIA pour améliorer ses services de diffusion

Dans le cadre d'une évolution majeure, Cloudbass Limited, la plus grande société indépendante spécialisée dans la diffusion en extérieur au Royaume-Uni, a réalisé un investissement substantiel dans une nouvelle flotte de serveurs de production en direct XT-VIA®. Cette acquisition stratégique, associée aux unités de contrôle à distance LSM-VIA®, améliore ses capacités de diffusion et renforce son engagement à fournir à ses clients des services de diffusion de haut niveau et à la pointe de la technologie.

[→ En savoir plus](#)

### MediaCeption

#### Gestion de contenu pour les productions en direct

MediaCeption® permet aux clients d'accéder instantanément aux ressources de production en direct, de les gérer et de les éditer à partir de n'importe quel endroit. Conçue pour les environnements en direct qui évoluent rapidement, cette solution permet aux équipes de production de gérer plusieurs flux en direct, d'importer des fichiers, d'enregistrer du contenu et de le gérer efficacement. L'architecture modulaire facilite l'intégration étroite de systèmes tiers de gestion des actifs multimédias (MAM), d'automatisation, d'archivage et de post-production, favorisant ainsi une collaboration efficace entre les équipes de production sur site et à distance.

#### Faits marquants de la solution :

#### Oman TV choisit MediaCeption pour une gestion souple des contenus multisites

Oman TV a stratégiquement mis en œuvre notre solution MediaCeption dans le cadre d'une mise à niveau importante de leur infrastructure, favorisant une collaboration sans faille entre les équipes de production sur site et à distance. Cette configuration a rationalisé la récupération du contenu, pour permettre un accès et une lecture rapides et faciles en studio, et ainsi améliorer l'efficacité des journaux télévisés et des opérations de production en studio.

[→ En savoir plus](#)



## EVS, Adobe et LucidLink unissent leurs forces pour rationaliser les workflows à distance

Présentée au NAB 2023, l'intégration collaborative d'EVS, LucidLink et Adobe permet aux équipes créatives d'ingérer des événements en direct, de monter et de diffuser du contenu en temps quasi réel, surmontant ainsi les contraintes géographiques. Utilisant notre Balanced Computing approach (approche informatique équilibrée), cette intégration offre des workflows plus rapides et plus efficaces aux équipes de production, ce qui leur permet de travailler aisément depuis n'importe quel coin du globe.



[En savoir plus](#)

## MediaHub®

### Échange et diffusion de contenu sur le web

MediaHub® est une plateforme web qui maximise la portée mondiale des événements en direct grâce à la publication en ligne, l'archivage et la distribution de contenu dans des formats non linéaires et en quasi-direct. Cette plateforme permet aux utilisateurs d'accéder, de parcourir, d'éditer et de diffuser facilement du contenu provenant de différents angles de caméra et de différents lieux, le tout en temps réel. Servant d'alternative virtuelle à l'infrastructure conventionnelle de l'International Broadcast Center (IBC), MediaHub® permet aux propriétaires de contenu de monétiser leurs actifs par le biais d'une interface web conviviale, avec un niveau de qualité et de fiabilité comparable à celui des opérations sur site.

#### Faits marquants de la solution :



**La Fédération royale belge de football (RBFA) utilise MediaHub® pour un partage et une diffusion efficaces de son contenu**

La Fédération Royale Belge de Football (RBFA) a adopté MediaHub® pour rationaliser les flux de partage et de distribution

de contenu, assurant ainsi un accès rapide et facile à ses ressources médiatiques, quel que soit l'endroit où l'on se trouve. Ce déploiement facilite la récupération rapide des séquences pour les équipes internes et les intervenants externes. De plus, la solution permet à la fédération d'optimiser les opportunités commerciales et d'améliorer l'expérience de milliers de supporters de football belges.



[Regarder la vidéo](#)

## MediaInfra

### Gestion et traitement des infrastructures

Notre solution MediaInfra offre des capacités avancées en matière de contrôle, de surveillance, de conversion, de routage et de traitement de la diffusion en temps réel. Conçue pour les infrastructures de diffusion SDI, IP et hybrides, MediaInfra offre des capacités inégalées, en créant des environnements de diffusion qui sont non seulement fiables et flexibles, mais aussi faciles à entretenir. Les clients bénéficient d'une voie de transition progressive et sécurisée vers le paysage innovant de la technologie IP.

#### Faits marquants de la solution :



**Introduction de Neuron View, un système multiviewer économe en énergie**

Répondant à un large éventail de besoins en matière de traitement audio et vidéo, le processeur Neuron Network Attached (NAP) a élargi ses capacités avec l'introduction de Neuron View, un multiviewer à faible latence et à faible consommation d'énergie permettant aux utilisateurs de surveiller plusieurs flux IP simultanément. Au-delà de l'amélioration de la convivialité et de la rationalisation des opérations dans les environnements en direct, Neuron View contribue également à réduire le coût total de possession (Total Cost of Ownership - TCO).



[En savoir plus](#)





### Le système Jewel Event de Fox Sports alimenté par Medialnfa Strada

Notre solution de routage IP Medialnfa Strada® a été intégrée de façon optimale dans le système Jewel Event de FOX Sports (FSJE), ce qui a permis de couvrir les plus grands événements de l'année 2023. Conçu pour être transporté facilement par avion, déployé rapidement et être flexible, le système de diffusion innovant 2110 flypack de FOX a permis de couvrir plusieurs événements dans un court laps de temps, en étendant la capacité de production à domicile par le biais d'un centre de données mobile. Medialnfa Strada a servi d'infrastructure centrale et d'orchestrateur pour ces opérations à grande échelle sur plusieurs continents, facilitant un flux de signaux ininterrompu 24h/24 et 7j/7 pour les événements phares "Jewel", démontrant ainsi la stabilité et la fiabilité de notre solution de routage.

[→ En savoir plus](#)

### PowerVision®

PowerVision® est la suite de solutions EVS pour l'aide à l'arbitrage par vidéo (Video Assistant Referee - VAR) qui permet de revoir les images de plusieurs caméras et d'analyser les données dans le cadre d'activités sportives. Elle équipe les fournisseurs de services d'outils avancés permettant aux organisations sportives de bénéficier de capacités de surveillance et d'analyse pendant les compétitions. En utilisant des images et des données en direct, PowerVision® permet aux officiels et aux équipes médicales de prendre des décisions rapides et éclairées avec précision et fiabilité.

### Faits marquants de la solution :



#### Renouvellement des certifications VAR et OT de la FIFA pour Xeebra

La FIFA a renouvelé les certifications de notre système de révision multi-caméras Xeebra® pour la technologie du hors-jeu (OT) et l'aide à l'arbitrage par vidéo (VAR). Il s'agit d'une grande réussite qui démontre la fiabilité du système pour assurer une prise de décision précise pendant les matchs.

[→ En savoir plus](#)

### VIA MAP®

#### Une étape déterminante dans le développement de notre portefeuille

Le dévoilement de notre plateforme innovante VIA MAP® lors du salon IBC 2023 a marqué une étape importante dans notre offre. Renforçant notre passage d'une approche orientée produit à une approche orientée éco-système, VIA MAP® sert de passerelle et connecte harmonieusement la création et la production de contenu en direct à la distribution et à la monétisation. La plateforme agit comme un pilier fondamental qui facilite une intégration solide de nos solutions et repose sur trois moteurs principaux : le Core Engine pour l'ingestion, la diffusion et la recherche/navigation ; le Data Engine, pour la génération de données, l'assistance de l'IA et les processus d'automatisation ; et le Gate Engine, offrant des API pour une gestion rationalisée, la monétisation et l'intégration parfaite avec des solutions tierces.

[→ En savoir plus](#)



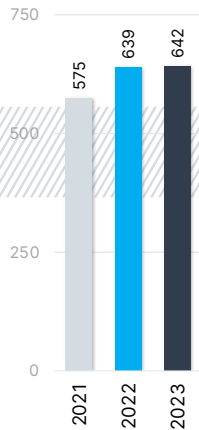
# Les membres de notre équipe

Chez EVS, nous croyons fermement que les membres de notre équipe participent au succès de l'entreprise. Leurs performances, leur bien-être, leurs connaissances et leurs compétences ont un impact direct sur notre réputation, notre satisfaction client et, en fin de compte, notre résultat financier.

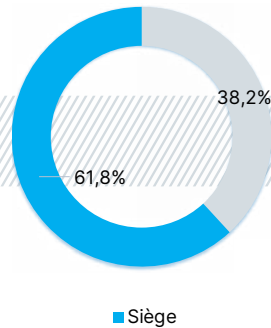
*"Au-delà des nombreux avantages et opportunités que nous offrons, nous sommes fiers de réussir à cultiver une culture d'entreprise à laquelle les membres de l'équipe continuent de participer avec enthousiasme. Une culture où ils sont valorisés, où l'innovation est florissante et où la réussite client est au rendez-vous."*

**Pierre Matelart, Chief People Officer**

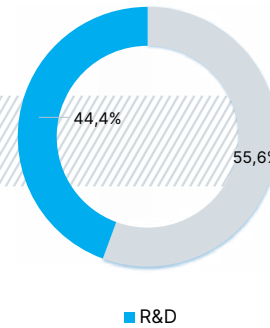
**ETP**



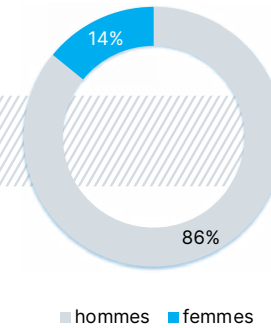
**397 basés au siège**



**285 en R&D**



**Distribution par genre**



**score NPS des membres de l'équipe**

**55**

**Nous avons engagé**

**69**

**Taux d'engagement**

**91%**

membres de l'équipe en 2023

## L'équipe de Skippers d'EVS

L'équipe des skippers d'EVS a été créée en 2020 à l'initiative de l'équipe dirigeante. Ce groupe, composé des personnes qui rapportent directement à l'équipe dirigeante, a été créé pour faciliter la communication entre l'équipe dirigeante et le reste de l'organisation.

Vers la fin de l'année 2023, nous avons décidé de renforcer ce groupe afin qu'il devienne une équipe transversale qui constitue la force motrice et transformationnelle que nous utiliserons pour atteindre notre objectif audacieux et ambitieux (notre BHAG). EVS continuera à mettre ce groupe sur le devant de la scène, afin de lui donner plus de pouvoir et d'atteindre nos ambitions de croissance.

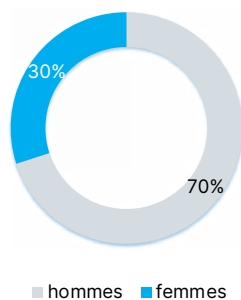


## Conseil d'Administration d'EVS

Le conseil d'administration d'EVS établit, guide et supervise l'orientation stratégique d'EVS. Ses responsabilités comprennent la planification stratégique, la gestion des risques, la rémunération des cadres et la compliance. Composé de 9 membres hautement qualifiés jouissant de diverses expertises dans différents domaines, le conseil se réunit au moins six fois par an pour délibérer sur ces matières.

Le conseil d'administration d'EVS satisfait aux critères de diversité de genre avec la présence de trois femmes en son sein.

### Diversité au niveau du conseil d'administration



Le Conseil d'administration d'EVS est composé de (de gauche à droite) : Soumya Chandramouli, Michel Counson, Frédéric Vincent, Anne Cambier, Johan Deschuyffeleer (Président), Martin De Prycker, Chantal De Vrieze, Marco Miserez et Serge Van Herck (CEO).

## L'équipe dirigeante (LT) d'EVS

L'équipe dirigeante assume la responsabilité opérationnelle des activités d'EVS et agit sous la supervision du Conseil d'administration.

Nous sommes convaincus qu'une équipe dirigeante dynamique et énergique est la clé de la croissance et de la stabilité de la société. Cette équipe, qui travaille sous la supervision du CEO, est composée de dirigeants clés issus de diverses fonctions et régions.

De gauche à droite :

Serge Van Herck (CEO), Veerle De Wit (CFO),  
Xavier Orri (CXO), Pierre Matelart (CPO), Nicolas Bourdon (CMO),  
Quentin Grutman (CCO) and Alexander Redfern (CTO)\*.

\*Représentant une SRL/BV



## Bien-être

EVS soutient une culture du bien-être qui englobe plusieurs piliers - santé physique, personnelle, financière, émotionnelle, culture d'entreprise et santé sociale.

Notre engagement en faveur du bien-être holistique n'est pas une simple déclaration, mais un principe directeur qui façonne tous les aspects de notre organisation.

Chez EVS, notre engagement à promouvoir une culture du bien-être repose sur un cadre solide englobant des thèmes multiples et essentiels. Nous sommes convaincus que le bien-être véritable va bien au-delà de la seule santé physique ; il touche à la trame complexe de la vie des individus. Nous mettons l'accent sur la promotion de multiples dimensions, garantissant ainsi une atmosphère globale favorable à toutes les personnes impliquées.

**Santé physique :** Qu'il s'agisse de programmes de remise en forme, d'espaces de travail ergonomiques ou d'accès à des ressources de soins de santé, nous nous efforçons de permettre aux membres de notre équipe de privilégier leur bien-être physique.

**Bien-être personnel :** Nous encourageons une atmosphère de soutien où les membres de l'équipe peuvent se consacrer à leurs passions, à leurs intérêts et à leur développement personnel. Nous valorisons un équilibre positif entre vie professionnelle et vie privée, en offrant des possibilités d'apprentissage et en soutenant les aspirations personnelles.

**Stabilité financière :** Nous pensons que le bien-être financier est fondamental pour le bien-être général.

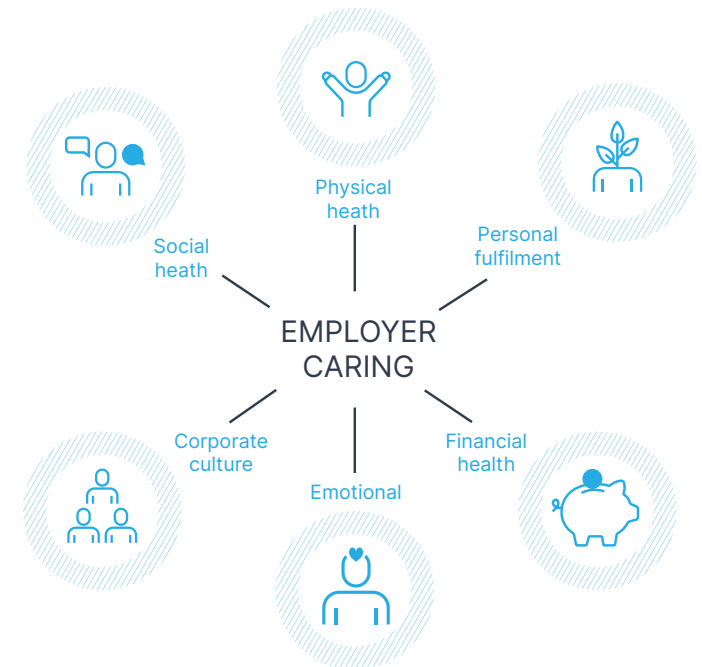
**Résilience émotionnelle :** Nous nous engageons à déstigmatiser les conversations autour de la santé mentale, à offrir des ressources, des services de conseil et à créer un environnement de compassion où les membres de l'équipe se sentent à l'aise pour demander de l'aide en cas de besoin.

**Culture d'entreprise :** Notre culture se définit par l'inclusion, le respect et la collaboration. Nous favorisons un environnement où la diversité des points de vue est valorisée, où chaque voix est entendue et où le respect mutuel constitue le fondement de nos interactions.

**Santé sociale :** Nous reconnaissons l'importance des liens sociaux pour le bien-être. Grâce à des programmes d'engagement communautaire, à des activités de team building et à des initiatives qui encouragent la camaraderie, nous cultivons un sentiment d'appartenance et de soutien social parmi les membres de notre équipe.

Ensemble, nous construisons une culture qui donne la priorité au bien-être - une culture qui non seulement soutient la croissance individuelle, mais favorise également un sentiment d'appartenance et de réussite collective. Chez EVS, le bien-être n'est pas seulement un concept, c'est la pierre angulaire de notre éthique, qui nous pousse à créer un environnement stimulant et prospère pour tous.

[→ Pour en savoir plus, consultez le rapport sur le développement durable ici](#)





## Top Employer

Pour la deuxième année consécutive, nous sommes fiers d'annoncer que nous avons eu l'honneur d'être nommés l'un des meilleurs employeurs de 2024. Cette distinction témoigne de notre engagement inébranlable à favoriser un environnement de travail exceptionnel qui donne la priorité au bien-être et à la croissance de notre précieuse équipe.

→ Pour en savoir plus, consultez ici



## Construire un avenir durable : Notre engagement pour le progrès



Nous nous dirigeons vers des objectifs spécifiques à l'horizon 2030 en nous efforçant résolument de faire mieux pour l'environnement, la société et notre activité. Nous veillons à ce que nos actions soient responsables et également bénéfiques pour les personnes, tandis que nous nous dirigeons vers un avenir plus réfléchi. Notre objectif principal est d'améliorer les choses pour tout le monde, et plus particulièrement d'impliquer les personnes elles-mêmes.

En ce qui concerne l'aspect "Personnes" d'un avenir durable, nos aspirations sont profondément ancrées dans la promotion d'une culture du lieu de travail qui donne la priorité au bien-être, à l'épanouissement et à la satisfaction des membres de l'équipe. Nous nous sommes fixé un objectif audacieux : figurer parmi les premiers 50 % des meilleurs employeurs de Belgique d'ici à 2030. Cet objectif souligne notre engagement inébranlable à créer un environnement où chaque membre de l'équipe se sent valorisé, soutenu et habilité à s'épanouir.

En outre, dans le cadre de nos efforts pour mesurer et améliorer la satisfaction des membres de l'équipe, nous avons fièrement lancé une enquête sur le Net Promoter Score des membres de l'équipe (tmNPS) à la fin de l'année 2023. Cette enquête sera un outil essentiel pour comprendre les sentiments

et les perspectives des membres de notre précieuse équipe. Elle nous permet d'écouter, d'apprendre et de nous adapter, afin de garantir que notre lieu de travail évolue continuellement pour devenir un espace propice à la croissance et à la satisfaction.

Avec notre vision à long terme en tête, nous avons fixé un critère de réussite absolu : conserver un score de 30 ou plus dans le NPS des membres de l'équipe d'ici 2030.

Notre engagement à l'égard de l'aspect " Personnes " de la durabilité va au-delà des simples chiffres, il englobe une croyance profondément ancrée dans le pouvoir de la collaboration, de l'empathie et de l'amélioration continue. En cultivant une culture du lieu de travail qui valorise la diversité, qui donne la priorité au bien-être et qui encourage le développement professionnel, nous visons non seulement à répondre aux attentes des membres de notre équipe, mais aussi à les dépasser.

→ Pour en savoir plus, consultez notre rapport sur le développement durable ici

# La stratégie d'EVS pour créer de la valeur pour ses actionnaires

**Créer de la valeur pour ses actionnaires est un objectif fondamental d'EVS : nous nous efforçons en permanence de fournir un retour sur investissement optimal.**

Notre stratégie de création de valeur s'articule autour des thèmes suivants :

## Une croissance durable et rentable :

EVS a pour objectif de faire progresser son résultat global. L'augmentation du nombre de commandes, du chiffre d'affaires et des taux de commandes en souffrance sont des indicateurs clés de performance (KPI) importants pour notre entreprise. L'objectif est de croître de manière organique, au-delà de l'impact de Big Event Rentals. Notre stratégie PLAYForward nous aide à garantir cette croissance organique.

En plus de sa croissance organique, EVS a également une ambition solide en matière de fusions et d'acquisitions (M&A) ; mais une bonne acquisition est essentielle, car elle nous permet d'élargir notre portefeuille et notre base de clients existante. Lors de l'exécution de notre stratégie M&A, nous nous concentrons sur la combinaison des forces d'EVS avec une organisation cible potentielle, afin d'assurer des synergies qui soutiennent la croissance future.

## Amélioration des marges bénéficiaires :

EVS se concentre systématiquement sur l'amélioration de la marge pour chacune de ses solutions, afin de renforcer leur contribution à notre bénéfice net. Nous avons déjà mis en place des processus pour gérer les augmentations de prix, qui ont encore prouvé leur efficacité en 2023. En outre, nous suivons de près la rentabilité de nos solutions : il s'agit d'un exercice trimestriel transversal dans le cadre duquel nous

nous concentrons sur des décisions commerciales claires. Ces décisions commerciales comprennent, sans toutefois s'y limiter, la recherche de nouvelles méthodes d'approvisionnement, de conception, d'assemblage et de production de nos solutions. L'objectif de toutes ces initiatives est d'optimiser la valeur absolue de notre marge brute.

## Des dividendes solides :

EVS vise à offrir une politique de dividende régulière à ses actionnaires, assurant ainsi un retour financier direct sur leur investissement. La politique de dividende est un savant équilibre entre un retour direct sur investissement et un retour sur capital utilisé pour alimenter la croissance future.

## Investissements stratégiques :

Des investissements stratégiques sont réalisés dans le but d'alimenter la croissance future. Comme indiqué précédemment, EVS dispose d'une solide stratégie M&A visant à décrocher des contrats supplémentaires auprès de nos clients existants. Outre la stratégie M&A, nous pouvons également décider de lancer des projets de développement à long terme (actifs incorporels). Dans les deux cas, les décisions seront prises en fonction du retour sur investissement, ce qui aboutira à la création de valeur pour nos actionnaires.

## Innovation et Recherche & Développement (R&D) :

EVS développe en permanence de nouvelles fonctionnalités pour ses produits et solutions. Ce développement continu est nécessaire pour garder une longueur d'avance sur la concurrence, en innovant continuellement et en proposant des offres nouvelles et améliorées sur le marché.

## Pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) :

La durabilité de l'entreprise est au cœur de la stratégie d'EVS. Nous nous sommes engagés à long terme envers l'environnement, les membres de notre équipe et les communautés au sein desquelles nous opérons. Nous appliquons et démontrons constamment cet engagement par le biais de diverses initiatives qui ont des répercussions sur le monde au sens large.

Une matrice de matérialité a permis à EVS d'identifier les défis les plus importants à nos yeux. Nos actions s'articulent principalement autour des thèmes suivants :

*Assurer une croissance rentable et durable exige un équilibre délicat : la marque doit avoir une traction substantielle sur le marché, tandis que l'entreprise doit poursuivre sans relâche l'excellence, en surveillant continuellement notre trajectoire pour s'assurer que nous allons dans la bonne direction. C'est la raison pour laquelle nous nous concentrons sur les fondements de notre entreprise et faisons ce qu'il faut, comme il le faut".*  
**Veerle De Wit, CFO**



Veerle De Wit, CFO



## Planète

Membre de l'équipe dirigeante :  
**Alex Redfern**

### Empreinte carbone clients

Réduction de **50 %** de l'empreinte carbone de nos produits par € vendu (référence 2021) - aligné sur le SBTi (unité : tCO<sub>2</sub>e/M€ de chiffre d'affaires).



Membre de l'équipe dirigeante :  
**Veerle De Wit**

### Empreinte carbone de la société

Réduction de **55 %** de l'empreinte carbone de notre société par € vendu (référence 2021) - aligné sur le SBTi (unité : tCO<sub>2</sub>e/M€ de chiffre d'affaires).



## Personnes

Membre de l'équipe dirigeante :  
**Pierre Matelart**

### Gestion des talents & diversité, équité et inclusion

Faire partie des **50 %** des meilleurs employeurs de Belgique.

Maintenir un score NPS de **30 ou plus pour les employés.**



## Communautés

Membre de l'équipe dirigeante :  
**Nicolas Bourdon**

### Expérience client

Atteindre un score **NPS Devoncroft de 30 ou plus** (dans la fourchette "excellent") et faire partie des 25 % les plus performants de notre secteur.

### Contribution sociale locale

**80 %** des journées de solidarité utilisées.



## Gouvernance

Membre de l'équipe dirigeante :  
**Veerle De Wit**

### Cybersécurité

Niveau de maturité **2** du cadre des cyberfondamentaux.

### Chaîne d'approvisionnement durable

**100 %** de nos fournisseurs directs (à haut risque et à risque moyen) sont **évalués par EcoVadis ;**

**50 %** de nos fournisseurs directs (à haut risque et à risque moyen) obtiennent au moins une médaille de bronze dans le classement EcoVadis.



Membre de l'équipe dirigeante :  
**Quentin Grutman**

### Éthique professionnelle

**100 %** des employés formés au **code de conduite.**

**100 % de nos fournisseurs directs (à risque élevé et moyen)** acceptent et respectent notre code de conduite (ou équivalent).



Nos efforts en matière de durabilité portent leurs fruits : en 2023, EcoVadis nous a décerné une médaille d'argent et Sustainalytics nous a classés parmi les entreprises à "faible risque". EVS a également été reconnue comme leader du secteur en matière d'ESG et a reçu le prix Corporate Star de l'IBC.

### Une gouvernance d'entreprise solide :

Chez EVS, nous croyons fermement qu'il faut faire les bonnes choses de la bonne manière. Dans le cadre de notre stratégie PLAYForward, nous nous sommes concentrés sur la mise en place de quelques principes fondamentaux, afin de garantir l'efficacité optimale de notre entreprise. Quelques exemples de nos efforts au cours des dernières années :

- Nous avons documenté et structuré nos processus (Business Process Management), ce qui nous permet de nous développer et d'évoluer en nous appuyant sur une base solide : lorsque nous mettons en œuvre des changements, nous comprenons rapidement leur impact global sur tous les membres de l'équipe concernés. Cela nous permet de nous concentrer en permanence sur les améliorations et d'optimiser notre façon de travailler.
- En tant qu'entreprise, nous avons défini notre Modèle Opérationnel Cible (Target Operational Model - TOM) en 2023 : ce modèle décrit le mode de travail idéal pour notre entreprise et nous permet de prioriser les changements au sein de notre modèle opérationnel.
- Nous avons déployé un nouveau système ERP à l'échelle mondiale, qui place nos clients au cœur des processus et met l'accent sur les flux de travail entre les départements.
- Nous avons structuré la manière dont nous examinons nos dossiers et le retour sur investissement des projets et développements.
- Nous avons amélioré notre façon de gérer la croissance et les dépenses opérationnelles.

Toutes ces initiatives nous permettent de structurer notre processus de prise de décision et d'obtenir le meilleur retour sur investissement.

En plus de respecter les principes de base, nous avons également mis en place des pratiques commerciales transparentes et éthiques. Nous voulons en outre nous assurer que ces pratiques commerciales soient également répandues chez nos fournisseurs et nos clients, dans le cadre de notre ambition ESG.

### Communication efficace :

EVS s'efforce d'informer régulièrement les actionnaires et les investisseurs potentiels par une communication transparente et directe sur les performances, les stratégies et les projets futurs de la société.

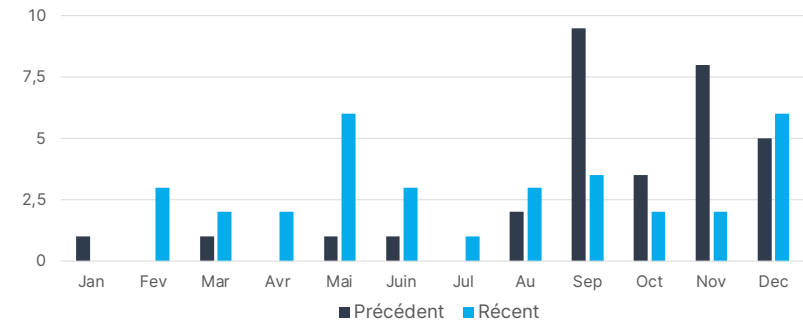
Nos indicateurs de relations avec les investisseurs démontrent une augmentation de nos interactions par rapport à l'année précédente.

**Événements**  
34  
Évolution par rapport à l'année précédente : 2

**Firmes**  
47  
Évolution par rapport à l'année précédente : 6

**Contacts**  
73  
Évolution par rapport à l'année précédente : 6

Nombre d'événements



Type d'événement	Nombre d'événements	Évolution par rapport à l'année précédente
Appels téléphoniques	17	4
Réunions en présentiel	8	-4
Présentations	8	1
Conférences	1	1

Source : IR Insight Nasdaq Connect

EVS a organisé sa première journée des investisseurs en novembre, la première du genre depuis un long moment. Tous les actionnaires étaient invités au siège d'EVS à Liège. L'objectif de cette journée était d'expliquer notre marché et notre stratégie de manière plus détaillée, d'expliquer comment nous voyons l'avenir et la réalisation de notre objectif ambitieux et audacieux (BHAG) de devenir le fournisseur de solutions numéro 1 dans l'industrie de la production en direct.

### La gestion des risques :

EVS a conçu un cadre global de gestion des risques depuis le début de l'année 2022. L'objectif est d'identifier de manière proactive les risques qui concernent notre société et notre secteur d'activité. Nous évaluons leur impact sur nos activités et la probabilité qu'ils se concrétisent. Ces deux paramètres conduisent à une évaluation des risques inhérents qui nous permet de nous concentrer sur les risques les plus importants pour notre entreprise. Nous identifions une mesure d'atténuation pour chaque risque et nous surveillons ces mesures de manière proactive afin d'assurer la protection de la valeur actionnariale et d'éviter des pertes importantes.

### L'engagement des membres de l'équipe :

Les membres de l'équipe sont le principal atout de notre entreprise, et nous sommes convaincus que des collaborateurs dévoués et motivés contribuent à la réussite globale d'une entreprise. Nous menons des enquêtes annuelles sur l'engagement et évaluons trimestriellement le Net Promoter Score des membres de l'équipe. En 2023, nous avons également reçu le prix du Top Employer en Belgique pour la première fois de notre histoire.

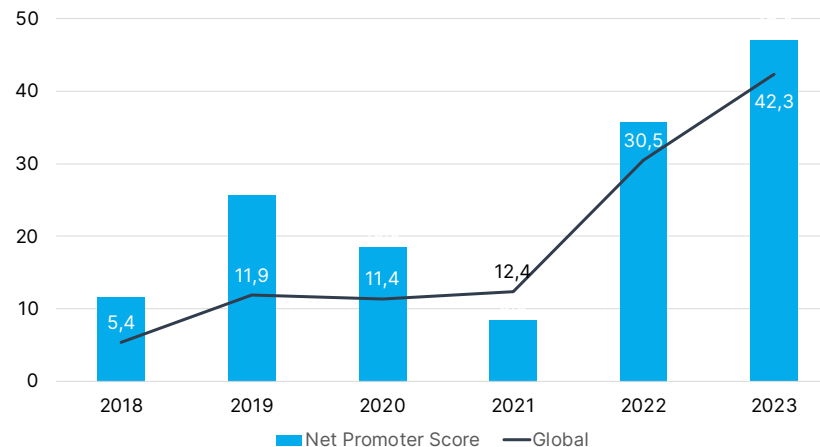
### La satisfaction client :

Les clients sont la clé de notre succès en tant qu'entreprise. C'est pourquoi nous nous concentrons fortement sur l'expérience client : des clients satisfaits sont plus susceptibles d'être réguliers, et peuvent favoriser une communication positive de bouche à oreille, améliorant ainsi la réputation et la valeur de l'entreprise.

La satisfaction des clients dans le secteur de la diffusion est mesurée chaque année par Devoncroft Partners, qui étudie le marché et publie un Net Promoter Score (NPS). Ce score définit la probabilité qu'un client ou un partenaire

recommande l'entreprise à un ami ou à un collègue. Un bon NPS commence à zéro et un chiffre supérieur à 30 est considéré comme excellent.

En 2023, EVS a obtenu un NPS de 42,3 après une évolution impressionnante au cours des années précédentes. Cela témoigne de notre réputation et de la reconnaissance de notre marque sur le marché.



Source : Net Promoter Score, 2023 Enquête Big Broadcast par Devoncroft Partners

### Vision à long terme :

Il est important pour nous de démontrer à nos actionnaires que nous avons une vision bien définie et un plan stratégique pour une croissance durable. EVS est une marque forte, connue dans le monde entier pour son leadership technologique et sa fiabilité dans la fourniture de technologies vidéo en direct pour les chaînes de diffusion et les sociétés de production de nouveaux médias. Notre passion et notre objectif sont d'aider nos clients à créer des histoires captivantes qui déclenchent le plus grand retour sur émotions.

En 2023, nous avons largement communiqué sur nos ambitions à long terme et partagé ouvertement avec le marché notre objectif audacieux et ambitieux (BHAG), qui consiste à devenir le premier fournisseur de solutions dans le secteur de la production en direct.

# Informations pour les Actionnaires

## Actions EVS

Le capital d'EVS est représenté par 14.327.024 actions sans valeur nominale.

Depuis le 15 décembre 2011, les actions EVS sont dématérialisées (actions nominatives ou inscrites en compte). Les titres au porteur émis par la société, qui n'auraient pas encore été inscrits sur un compte-titres, ont été automatiquement convertis en titres dématérialisés à partir de cette date.

## Marché boursier et Cotation

Les actions EVS sont cotées à la bourse Euronext Bruxelles sous le code ISIN BE0003820371. La première cotation a eu lieu en octobre 1998 au prix de 7,44 € (37,20 € avant le fractionnement du 5 juin 2005).

EVS fait notamment partie des indices Euronext BelMid et Euronext Tech Leaders. EVS est également éligible au plan d'épargne en actions en France ("plan PEA") et au plan d'épargne en actions pour les petites et moyennes entreprises en France ("plan PEA-PME").

La valeur maximale atteinte par le cours de l'action en 2023 a été de 29,50 € le 27 décembre, et la valeur minimale de 21,00 € a été enregistrée le 10 juillet. Le 31 décembre 2023, EVS présentait une capitalisation boursière de 413,3 millions € avec un prix de l'action de 28,85 €. La valeur des actions EVS a augmenté de 29,7 % au cours de l'année 2023.

## Engagement d'EVS avec le Marché

EVS s'engage régulièrement auprès de ses actionnaires et du marché. Nous considérons qu'il est important de créer de la transparence et de la clarté vis-à-vis de ces derniers. Nous prenons le temps de discuter avec les acteurs du marché pour nous assurer qu'ils comprennent notre environnement et la dynamique de notre entreprise.

En 2023, EVS a poursuivi ses efforts pour créer de la transparence autour de la stratégie de l'entreprise et du potentiel du marché. Nous avons poursuivi nos engagements avec les actionnaires existants et réinventé notre façon d'atteindre de nouveaux investisseurs. Nous avons également organisé notre première journée des investisseurs en novembre 2023, étendant nos efforts de la journée des analystes organisée en 2022 à un public plus large.

EVS poursuivra ses efforts pour atteindre les actionnaires existants et nouveaux en 2024. Une deuxième journée des investisseurs est prévue pour 2024 avec l'objectif d'atteindre également des investisseurs privés, en plus des investisseurs institutionnels et des analystes.

## Dividendes

EVS considère qu'il est important de fournir à nos actionnaires des perspectives à long terme en ce qui concerne le retour sur leur investissement. Dans ce cadre, la politique de dividende représente un volet important de notre engagement envers nos actionnaires.

En 2018, le conseil d'administration a lancé une première politique de dividendes pluriannuelle qui prévoyait des dividendes stables pendant une période de trois ans, de 2018 à 2021. Cette politique a été renouvelée pour trois ans au début de l'année 2022, fournissant de nouvelles orientations pour les années 2022 à 2024.

En €, par exercice et par action	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Dividende de base	1.10	1.10	1.10
Dividende supplémentaire exceptionnel	0.50	0.00	0.00
<b>Dividende total</b>	<b>1.60</b>	<b>1.10</b>	<b>1.10</b>

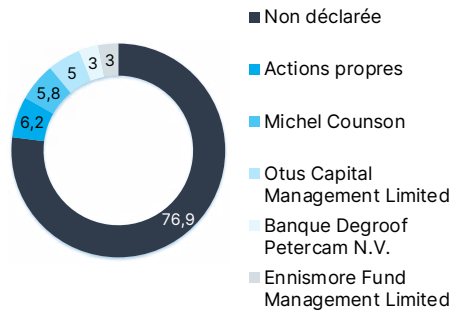
Généralement, le dividende est payé en deux parties : un dividende intérimaire à la fin du mois de novembre et le dividende final en mai, après approbation par l'Assemblée générale.

Pour l'année 2023, un dividende total de 1,10 € sera proposé à l'Assemblée générale ordinaire du 21 mai 2024. Cette proposition de dividende pour l'année 2023 est en accord avec les prévisions émises en 2022.

Sur la proposition de dividende total de 1,10 €, 0,50 € a déjà été distribué comme dividende intérimaire en novembre 2023. Si l'Assemblée générale ordinaire l'approuve, le dividende brut restant de 0,60 € sera payé le 31 mai 2024, contre le coupon n°36 (date ex-dividende : 29 mai 2024 ; date d'enregistrement : 30 mai 2024)

## Actionnariat

### Composition de l'action (en%)



Les actionnaires ont l'obligation de déclarer le pourcentage d'actions EVS qu'ils détiennent lorsque ce pourcentage franchit le seuil de 3% dans un sens ou dans l'autre (une condition imposée par les statuts) et pour tout multiple de 5% (une exigence du Code des sociétés). Le pourcentage d'actions détenues doit être calculé sur base du nombre d'actions en circulation (14.327.024 actions à fin 2023).

Au 31 décembre 2023, l'actionnariat d'EVS Broadcast Equipment se présentait comme indiqué dans le graphique ci-dessus (sur base des déclarations récentes reçues par la société et de la position des actions propres au 31 décembre 2023). Pour plus de détails sur l'actionnariat, veuillez vous référer à la déclaration de gouvernance de l'entreprise dans la deuxième partie du rapport annuel.

## Assemblée générales

L'Assemblée générale ordinaire d'EVS se tient le troisième mardi du mois de mai. Les actionnaires sont invités à participer à cette assemblée. Toutes les instructions sont publiées un mois avant l'assemblée.

Afin de promouvoir l'interaction entre la société et ses actionnaires - et de mieux les connaître pour mieux les servir, EVS exige, conformément à l'article 24 de ses statuts, que les procurations pour participer à ses Assemblées générales soient signées par le bénéficiaire effectif final.

Les procurations émises par un dépositaire ou un sous-dépositaire doivent donc être accompagnées d'une autre procuration dûment signée par le bénéficiaire effectif final qui autorise l'exercice de ses droits. Dans l'intérêt de la bonne gouvernance, cette disposition est appliquée strictement et donne lieu, lors de chaque Assemblée, à quelques rejets de procurations non conformes, notamment de la part de parties prenantes.

## Service financier

Les dividendes sont payables à ING BANK SA, qui est l'unique agent payeur dans le système dématérialisé " E.S.E.S. " d'Euroclear Belgium.

### ING BANK SA

Avenue Marnix, 24  
1000 Bruxelles  
Belgique

## Accèsibilité de l'information

Le site web du groupe ([www.evs.com](http://www.evs.com)) fournit des informations générales sur la société et ses produits, ainsi que des informations financières, les règles de gouvernance de l'entreprise et les rapports annuels.

Une section spéciale consacrée aux relations avec les investisseurs présente des vues dynamiques de nos résultats financiers et de nos données sur le développement durable. Elle contient également des informations sur les actions et les dividendes.

Tous les documents juridiques sont disponibles au siège de l'entreprise ou sur le site web.

EVS a adopté une politique de " période de silence " qui limite, pendant les périodes sensibles, la communication avec les investisseurs à des informations de base, historiques et non datées. Cette période de silence débute un mois avant la publication des résultats et se prolonge jusqu'à la date de publication des résultats.

EVS apprécie l'intérêt que ses actionnaires portent à la société et est convaincue que cette politique lui permet de trouver un équilibre entre ses besoins et l'importance de communiquer avec les nouveaux investisseurs et les investisseurs potentiels.

## CALENDRIER DES ACTIONNAIRES

**16 mai 2024 :** Résultats du 1<sup>er</sup> trimestre 2024

**21 mai 2024 :** Assemblée générale

**13 août 2024 :** Résultats du premier semestre 2024

**14 novembre 2024 :** Résultats du troisième trimestre 2024

## Action EVS sur 10 ans

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Nombre de titres émis (moyen)	14 327 024	14 327 024	14 327 024	14 327 024	14 327 024	13 636 540	13 625 000	13 625 000	13 625 000	13 625 000	13 625 000
Nombre de titres émis (31/12)	14 327 024	14 327 024	14 327 024	14 327 024	14 327 024	14 327 024	13 625 000	13 625 000	13 625 000	13 625 000	13 625 000
Nombre moyen d'actions, hormis les actions propres	13 427 915	13 411 972	13 400 624	13 668 612	14 016 921	13 531 196	13 514 301	13 501 815	13 490 812	13 513 053	13 480 715
Free float moyen	97,90%	85,30%	91,70%	86,40%	87,20%	93,90%	93,90%	93,50%	93,50%	93,50%	93,50%
Volume annuel échangé <sup>(1)</sup>	2 722 720	2 691 298	3 727 707	6 877 590	8 364 031	11 730 794	8 017 152	10 191 122	11 809 385	17 242 611	14 884 293
Volume moyen quotidien <sup>(1)</sup>	10 677	10 472	15 412	26 761	32 800	45 645	31 195	39 654	46 130	66 574	58 600
Volume moyen quotidien (EUR) <sup>(1)</sup>	254 700	219 848	285 060	417 689	706 515	1 053 033	1 040 358	1 228 090	1 326 711	2 459 901	2 888 959
Vélocité standard <sup>(2)</sup>	19,00%	18,80%	26,00%	48,00%	58,40%	86,00%	58,80%	74,80%	86,70%	126,60%	109,20%
Vélocité ajustée <sup>(3)</sup> - FF moyen	22,30%	22,00%	28,40%	55,50%	66,90%	91,60%	62,70%	80,00%	92,70%	135,30%	116,80%
Cours moyen annuel (EUR)	23,85	20,99	18,5	15,61	21,54	23,07	33,35	30,97	28,76	36,95	49,3
Cours de clôture (EUR)	28,85	22,25	20,7	16,7	21,75	23,2	29,71	33,2	29	29,89	46,99
Cours le plus haut (EUR)	29,5	24,25	22,8	22,15	23,7	33,15	38,75	36,5	36,4	47,97	57,19
Cours le plus bas (EUR)	21,00	18,00	15,00	10,34	19,58	15,44	26,75	24,89	21,06	23,52	39,88
Capitalisation boursière (moyenne, EUR millions)	341,8	300,8	265	223,6	308,6	314,6	454,4	422	391,9	503,4	671,7
Capitalisation boursière (au 31/12, EUR millions)	413,3	318,8	296,6	239,3	311,6	332,4	404,8	452,4	395,1	407,3	640,2
Dividende brut (EUR)	1,1	1,6	1,5	0,5	0,5	1	1	1,3	1	2	2,16
Dividende net (EUR)	0,77	1,12	1,05	0,35	0,35	0,7	0,7	0,93	0,74	1,5	1,62
Rendement du dividende (brut sur cours moyen)	4,60%	7,60%	8,10%	3,20%	2,30%	4,30%	3,00%	4,20%	3,50%	5,40%	4,40%
Rachat d'actions propres/action	0	0	0	0,58	0,37	0,11	0	0	0	0,36	0
BPA (reported) (EUR)	2,75	2,34	2,6	0,53	1,4	2,6	1,77	2,43	1,76	2,63	2,52
Ratio de pay out (brut sur BPA de base)	40,00%	68,40%	57,70%	94,30%	35,70%	38,50%	56,50%	53,50%	56,80%	76,00%	85,70%
Ratio Cours /Bénéfice (moyen sur BPA de base) <sup>(4)</sup>	8,7	9	7,1	29,4	15,4	8,9	18,8	12,7	16,3	14	19,6

(1) Source : Euronext

(2) La vélocité standard correspond au volume annuel de titres échangés exprimé en pourcentage du nombre de titres émis par la société.

(3) La vélocité ajustée correspond au volume annuel de titres échangés exprimé en % du flottant moyen.

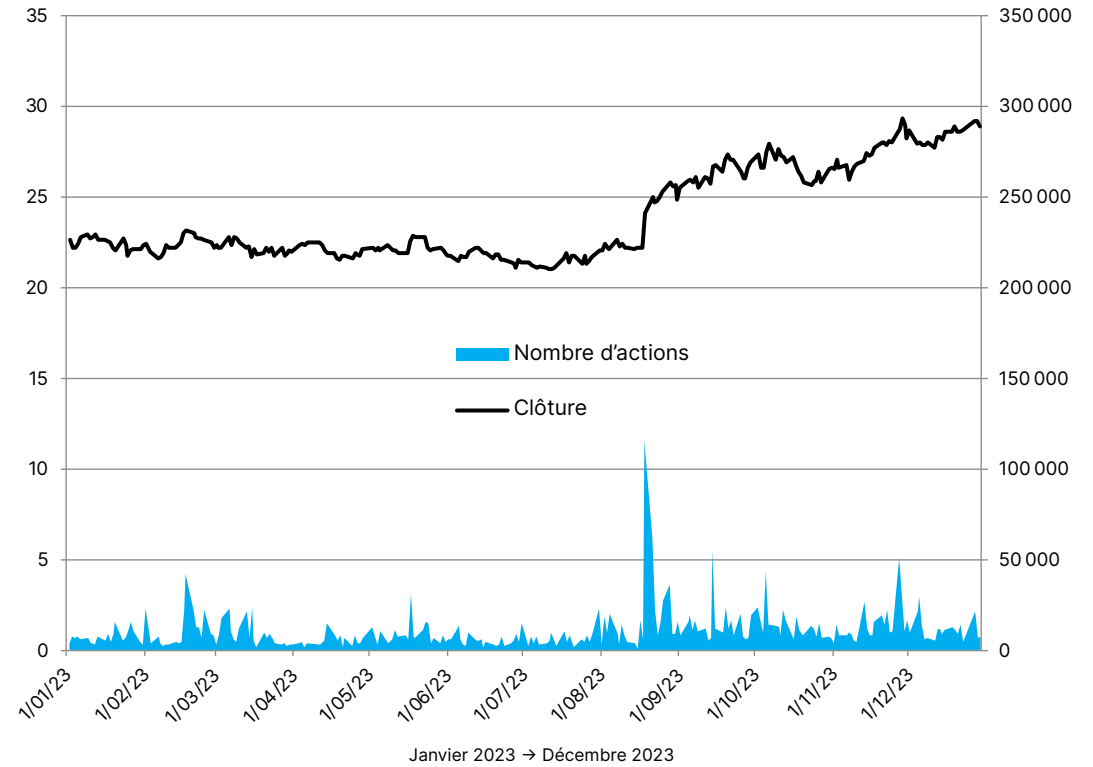
(4) Le ratio cours/bénéfice divise le cours de bourse moyen de l'année par le bénéfice net courant de la même année.



Chiffres clés consolidés – IFRS (EUR millions)	2023	2022	2021
Chiffre d'affaires	173,2	148,2	137,6
Résultat d'exploitation – EBIT <sup>(1)</sup>	41,1	31,7	37,1
Résultat net (part du groupe)	36,9	31,3	34,9
Investissements	7,5	10	1,6
Flux de trésorerie généré par les activités opérationnelles	37,5	13,4	39,8
Fonds propres au 31/12 (avant attribution du dividende final)	191,3	175,8	162,3
Trésorerie nette (31 décembre) <sup>(2)</sup>	36,6	33,8	54,9
Besoin en fonds de roulement au 31/12 <sup>(3)</sup>	89,6	78,4	54,4
Nombre d'employés (équivalents temps-plein, 31 décembre)	622	613	551
Ratio Chiffre d'affaire / Employé	278 457	241 762	249 688

Données par action (EUR)	2023	2022	2021
Nombre moyen d'actions, hormis les actions propres	13 427 915	13 411 972	13 400 624
Résultat net, part du groupe, de base <sup>(4)</sup>	2,75	2,34	2,6
Dividende brut (intérimaire+final+exceptionnel)	1,1	1,6	1,5
Fonds propres par action	14,24	13,1	12,11

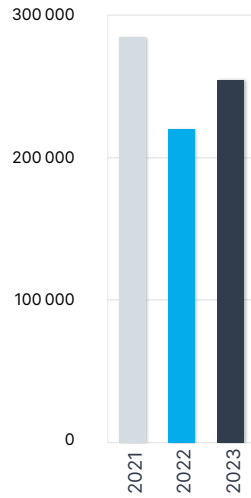
Ratios (%)	2023	2022	2021
Marge brute (%)	69,60%	66,70%	69,60%
Marge d'exploitation (%) <sup>(1)</sup>	23,80%	21,40%	27,00%
Rentabilité nette <sup>(5)</sup>	21,30%	21,10%	25,40%
Pay-out ratio (dividende brut/résultat net)	40,00%	68,40%	57,70%
Rendement de dividende (dividende brut/cours de bourse moyen)	4,60%	7,60%	8,10%
Rendement sur fonds propres - ROE <sup>(6)</sup>	21,00%	19,30%	24,80%
Rendement sur capitaux employés - ROCE <sup>(7)</sup>	36,90%	31,30%	38,00%



- (1) L'EBIT signifie "Earnings Before Interests and Taxes" et correspond au résultat d'exploitation avant intérêts et impôts. La marge d'exploitation est l'EBIT divisé par le chiffre d'affaires.
- (2) La trésorerie nette est égale à la trésorerie et équivalents de trésorerie moins les dettes financières et autres dettes à long terme et leur partie échéant dans l'année. (including IFRS 16 impact)
- (3) Le besoin en fond de roulement est égal aux stocks + créances commerciales - dettes commerciales
- (4) Calculé en utilisant le nombre moyen d'actions sur l'année hormis les actions propres et sans inclure les warrants.
- (5) La rentabilité nette est égale au résultat net (part du groupe) divisé par le chiffre d'affaires.
- (6) Ce rendement résulte de la division du résultat net (part du groupe) par les fonds propres de début d'exercice.
- (7) Résultat net (part du groupe) / (goodwill, immobilisations incorporelles, corporelles et inventaires)

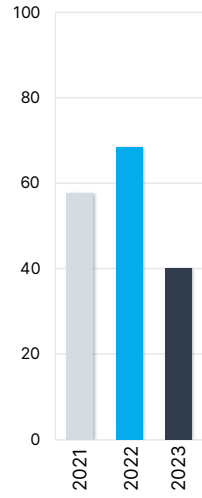
**254.700 €**

**Liquidité - volume quotidien moyen sur le marché boursier (EUR)**



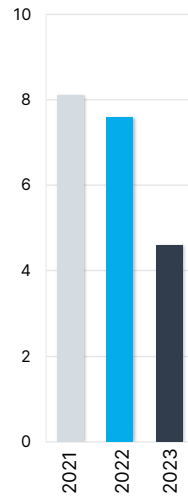
**40%**

**Ratio de rémunération (% de l'EPS de base) (bénéfice par action)**



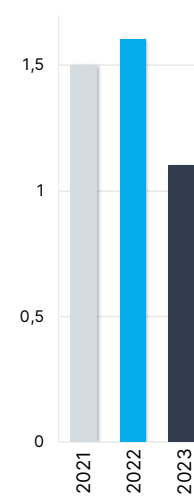
**4,6%**

**Rendement du dividende (%)**



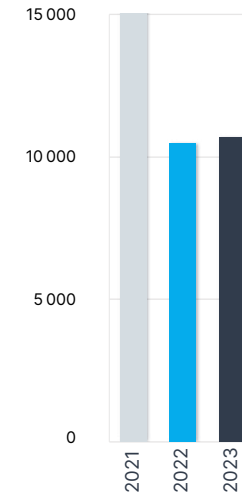
**1,1€**

**Dividende brut par action après scission (EUR)**



**10.677**

**Liquidité - volume moyen en bourse (nombre d'actions)**





### 6 centres de développement :

Liège, BE  
Brussels, BE  
Toulouse, FR  
Wokingham, UK  
Paris, FR  
Gilze, NL

### Centres de vente et de service à la clientèle

#### NALA

Fairfield, US East Coast  
Burbank, LA, West Coast US  
Mexico, MX

#### EMEA

Liège, BE  
Munich, DE  
Dubai, UAE  
Paris, FR

#### APAC

Madrid, ES  
Brescia, IT  
Gilze, NL  
Wokingham, UK  
Sydney, AU  
Pekin, CH  
Hong Kong  
Singapore



Le Rapport Annuel (rapport de gestion, comptes et notes) est disponible sur le site internet d'EVS ([www.evs.com](http://www.evs.com)).

Une version imprimée peut être obtenue sur demande.

English version available on request.

#### Contact

Veerle De Wit, CFO  
EVS Broadcast Equipment SA  
+32 4 361 70 00  
[corpcom@evs.com](mailto:corpcom@evs.com)



# RAPPORT ANNUEL FINANCIER

# 2023

RAPPORT DE GESTION



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



RAPPORT DU COMMISSAIRE



COMPTES STATUTAIRES SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES



GLOSSAIRE



# TABLE OF CONTENTS

<b>TABLE OF CONTENTS</b>	<b>37</b>
<b>RAPPORT DE GESTION</b>	<b>40</b>
RAPPORT FINANCIER	40
1. CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS (EN MILLIONS D'EUROS)	40
2. FAITS MARQUANTS	40
3. STRATÉGIE ET LEVIERS DE CROISSANCE À LONG TERME	41
4. CHIFFRE D'AFFAIRES	41
5. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	42
6. ÉVOLUTION DU PERSONNEL	42
7. RÉSULTATS	43
7.1. Chiffres clés 2023	43
7.2. Commentaires sur les résultats	43
7.3. Résultats par action	43
8. BILAN, FLUX DE TRÉSORERIE, ACTIONS PROPRES ET INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL	43
9. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	44
10. GESTION DES RISQUES	44
11. INVESTISSEMENTS	44
12. CAPITAL ET FILIALES	44
13. PERFORMANCE NON-FINANCIÈRE – RAPPORT DE DURABILITÉ	45
14. PRÉVISIONS 2024	45
15. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	45
16. PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX ACTIONNAIRES	45
DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	46
1. CHARTE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	46
2. CONSEIL D'ADMINISTRATION	46
3. COMITÉS SPÉCIALISÉS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	46
3.1. Comité d'Audit	46
3.2. Comité de Nomination et de Rémunération	47
4. GESTION JOURNALIÈRE	49
4.1. Comité Exécutif	49
4.2. Gestion opérationnelle des filiales	49
5. DIVERSITÉ	49
6. CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ	50
6.1. Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques	50
6.2. Audit externe	50
7. ACTIONNARIAT	50
8. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES	51
9. DIALOGUE AVEC LES ACTIONNAIRES	51
10. DIVIDENDES ET POLITIQUE D'AFFECTATION DU RÉSULTAT	51
11. INFORMATIONS PERTINENTES EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT	52
12. RESPECT DU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	53
13. RAPPORT DE RÉMUNÉRATION	54
13.1. Introduction	54
13.2. Les administrateurs	54
13.3. Le CEO et les autres membres du Management Exécutif (Leadership Team)	56
13.4. Informations comparatives sur l'évolution des rémunérations et des performances de l'entreprise - Ratio entre le membre de la direction le mieux payé (CEO) et le salarié le moins bien payé en Belgique	64
14. PROCÉDURES DE CONFLIT D'INTÉRÊTS	64
15. RISQUES ET INCERTITUDES	64
15.1. risques avec un profil de risque inhérent élevé	66
15.2. risques avec un profil de risque inhérent modéré	66
CERTIFICATION DES PERSONNES RESPONSABLES	67
<b>ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS</b>	<b>68</b>
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	68
CONSOLIDATED STATEMENT OF COMPREHENSIVE INCOME	69
SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE (BILAN)	70
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ	71

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	72
NOTES CONCERNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS	73
1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE	73
1.1. Identification	73
1.2. Consultation des documents sociaux	73
1.3. Objet social	73
2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES MATÉRIELLES IFRS	73
2.1. Déclaration de conformité et base de présentation	73
2.2. Résumé des changements de conventions comptables	73
2.3. Indicateurs alternatifs de performance	74
2.4. Principes de consolidation	74
2.5. Filiales	74
2.6. Participations dans des coentreprises et des entreprises associées	74
2.7. Résumé des jugements, hypothèses et estimations importants	74
2.8. Conversion de devises étrangères	76
2.9. Immobilisations incorporelles	77
2.10. Immobilisations corporelles	78
2.11. Dépréciation des actifs non financiers	78
2.12. Stocks	79
2.13. Clients et autres débiteurs	79
2.14. Autres actifs non courants	79
2.15. Trésorerie et équivalents de trésorerie	79
2.16. Actions propres	79
2.17. Prêts et emprunts portant intérêt	80
2.18. Provisions	80
2.19. Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi	80
2.20. Paiement à base d'actions	80
2.21. Revenus des contrats avec les clients	80
2.22. Subventions gouvernementales	81
2.23. Location-financement (EVS en tant que preneur)	81
2.24. Location-financement (EVS en tant que bailleur)	82
2.25. Frais de recherche et développement	82
2.26. Impôts sur le revenu	82
2.27. Instruments financiers dérivés	83
2.28. Dividendes	83
2.29. Engagements relatifs à la garantie technique sur des ventes ou prestations déjà réalisées	83
2.30. Bénéfice par action	83
3. INFORMATION PAR SEGMENT	83
3.1. Information générale	83
3.2. Informations additionnelles	84
4. SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES, COENTREPRISES, ASSOCIÉS ET BUREAUX DE REPRÉSENTATION	85
5. PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES ET LES ENTREPRISES ASSOCIÉES	86
5.1. Participations dans les entreprises associées	86
6. PRODUITS ET CHARGES	87
6.1. Marge brute	87
6.2. Frais de recherche et développement	87
6.3. Informations complémentaires sur les charges d'exploitation par nature	88
6.4. Avantages postérieurs à l'emploi	88
6.5. Produits / (charges) financiers	90
6.6. Autres produits et charges	90
7. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	90
7.1. Charges d'impôts sur le résultat	90
7.2. Réconciliation de la charge d'impôts:	91
7.3. Impôts différés au bilan	92
8. RÉSULTAT PAR ACTIONS	92
9. DIVIDENDES PAYÉS ET PROPOSÉS	92
10. GOODWILL	93
10.1. Groupe Axon	93
11. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	94
12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (TERRAINS ET BÂTIMENTS, ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES)	95
13. ACTIFS FINANCIERS À LONG TERME	96
14. STOCKS	97
15. CREANCES COMMERCIALES ET AUTRES CREANCES	97
15.1. Créances liées aux contrats de location-financement	98
15.2. Commandes en cours	98
16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	99
17. TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	99
18. CAPITAUX PROPRES	99
18.1. Évolution du capital social	99
18.2. Capital social et actions propres	100
18.3. Capital autorisé	100
18.4. Plan d'intéressement du personnel	100
18.5. Actions propres	101
18.6. Réserves	102
18.7. Différences de conversion de taux de change	102

19.	EMPRUNTS	102
19.1.	Lignes de crédit	102
19.2.	Dettes de location	103
19.3.	Passifs découlant d'activités de financement	103
20.	PROVISIONS	103
21.	DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES	104
22.	DETTES SOCIALES ET SALARIALES	104
23.	ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS	104
23.1.	Engagements sur contrats de leasing opérationnel	104
23.2.	Engagements résultant de garanties techniques attachées aux ventes	104
23.3.	Garanties bancaires	104
23.4.	Garanties contractuelles	104
23.5.	Garanties réelles	104
23.6.	Autres garanties et éventualités	104
24.	INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES	104
24.1.	Filiales	104
24.2.	Dirigeants	105
25.	COMMISSAIRE	105
26.	POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS	105
27.	INSTRUMENTS FINANCIERS	106
27.1.	Juste valeur des instruments financiers	106
27.2.	Risque de change	106
27.3.	Risque de crédit	107
28.	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	107

---

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE** **108**

---

## **COMPTES STATUTAIRES SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES** **113**

RAPPORT DE GESTION STATUTAIRE	113
COMPTE DE RÉSULTAT STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES	114
BILAN STATUTAIRE SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES	115
ANNEXE AUX COMPTES STATUTAIRES	117

---

## **GLOSSAIRE** **118**

# RAPPORT DE GESTION

## RAPPORT FINANCIER

### 1. CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS (EN MILLIONS D'EUROS)

	2023	2022	2021	2023/2022
Revenu	173,2	148,2	137,6	+16,9%
Marge brute %	69,6%	66,7%	69,6%	+2,9 Pts
Bénéfice d'exploitation - EBIT	41,1	31,7	37,1	+29,7%
<b>Marge d'exploitation % - EBIT %</b>	<b>23,8%</b>	<b>21,4%</b>	<b>27,0%</b>	<b>+2,4 Pts</b>
Impôts sur le revenu	-3,6	-1,4	-2,8	+157,1%
Bénéfice net (part du Groupe)	36,9	31,3	34,9	+17,9%
Marge nette %	21,3%	21,1%	25,4%	+0,2 Pts

### 2. FAITS MARQUANTS

L'année 2023 s'est avérée être une nouvelle année fructueuse pour EVS. La performance financière exceptionnelle pour l'exercice 2023 est marquée par des étapes importantes et des avancées stratégiques. L'entreprise a connu un succès sans précédent, établissant un nouveau record de chiffre d'affaires, assurant une forte rentabilité et sécurisant un solide carnet de commandes pour la troisième année consécutive.

EVS a réalisé un nouveau record de revenus remarquable, confirmant son engagement envers une croissance durable. Malgré l'absence prévue de revenus Big Event Rental (BER) au cours d'une année impaire, la croissance substantielle des revenus de la société et ses stratégies de contrôle des coûts ont abouti à une rentabilité solide, témoignage du succès de la stratégie PlayForward.

Du point de vue des piliers de marché, les segments commerciaux Live Service Provider (LSP) et Live Audience Business (LAB) affichent une croissance. Le marché LAB a plus particulièrement connu une croissance substantielle des prises de commandes, démontrant la part de marché croissante de la société dans les environnements de studio de diffusion.

Du point de vue des solutions, le segment Media Infrastructure a joué un rôle central dans la croissance des prises de commandes dans toutes les régions. Comme prévu, Media Infrastructure contribue désormais systématiquement aux revenus des Big Event Rentals.

EVS a obtenu des contrats de location et de services d'assistance pour les événements sportifs majeurs en 2024, établissant ainsi une base solide pour les revenus Big Event Rentals au cours de l'année à venir. Cela souligne la position de l'entreprise en tant qu'acteur clé du secteur et démontre sa capacité à conclure des partenariats de haut niveau à long terme.

La satisfaction des clients a atteint de nouveaux sommets, comme en témoigne la progression significative du Net Promoter Score (NPS) au cours des trois dernières années, tel que mesuré par Devoncroft. En interne, les membres de l'équipe EVS maintiennent un niveau élevé d'engagement, comme le reflète l'enquête annuelle sur l'engagement interne. Cet engagement envers l'excellence est encore souligné par la reconnaissance en tant que « Top Employer » en Belgique pour la deuxième année consécutive, plaçant l'entreprise parmi un groupe d'élite de près de 90 entreprises.

Sur le front environnemental, social et de gouvernance (ESG), EVS s'est fixé des objectifs ambitieux pour 2030. L'entreprise peut désormais se targuer d'une solide note ESG, la plaçant dans le top 15 % des meilleures entreprises mondiales, selon les évaluations d'Ecovadis et Sustainalytics. Par ailleurs, EVS a été ajouté à l'indice BEL ESG, comme annoncé par Euronext le 6 mars 2024. Cet indice récompense les 20 premières entreprises cotées à la Bourse de Bruxelles ayant le meilleur agenda ESG. Cette reconnaissance est également un véritable témoignage de notre ambition en matière de développement durable.

Poursuivant sa tradition d'innovation, EVS a introduit la solution XtraMotion générative basée sur l'IA, un exemple notable de repoussement des limites des progrès technologiques. Cette technologie retient particulièrement l'attention dans la solution LiveCeption, où elle transforme les caméras de diffusion classiques en caméras super slow-motion. L'introduction de capacités de recherche basées sur l'intelligence artificielle dans la solution MediaCeption, ainsi que le lancement de la plateforme de gestion de contenu VIA MAP lors de la conférence internationale broadcast à Amsterdam, démontrent l'engagement d'EVS en faveur de l'innovation.

EVS a également maintenu sa tradition de distribution de dividendes robustes.

En conclusion, la stratégie PlayForward est clairement appréciée par les clients et les partenaires de distribution, confirmant le mode de croissance rentable et durable d'EVS. Malgré des conditions de marché économiques difficiles, notamment des



taux d'intérêt élevés et certaines pénuries de composants, associées à des conflits mondiaux, EVS reste convaincu que les clients, les partenaires de distribution et les opérateurs apprécient de plus en plus la fiabilité, les performances et l'innovation de ses solutions et services.

Notre ambition pour les années à venir est de continuer à générer une croissance tant de notre chiffre d'affaires que de nos résultats. Nous estimons que nous sommes sur la bonne voie pour tenir cette promesse. Sur la base de nos indicateurs d'entreprise, EVS publie des prévisions de chiffre d'affaires pour 2024 comprises entre 180 millions d'euros et 195 millions d'euros.

### 3. STRATÉGIE ET LEVIERS DE CROISSANCE À LONG TERME

EVS se concentre sur la fourniture de solutions standards de production média en direct avec des flux personnalisés basés sur des solutions modernisées tirant parti des dernières technologies (IP, IA, virtualisation, micro-services, open APIs, Cloud).

La stratégie de croissance d'EVS repose sur différents facteurs :

- Des solutions plus larges pour étendre la portée des flux et des activités associées.
- Plus de solutions dans chaque catégorie, applicables à différents niveaux de clients et/ou de productions.
- Plus de catégories de solutions.

Aujourd'hui, EVS propose 3 grandes catégories de solutions: LiveCeption, MediaCeption et Media Infrastructure.

Grâce à la convergence demandée par les diffuseurs en termes d'infrastructures pour produire du sport, des news et du divertissement, EVS a la possibilité de fournir davantage de composants de solution et ainsi d'étendre la portée des solutions actuelles.

EVS prévoit également d'élargir les catégories de solutions qui seront proposées aux mêmes clients.

Les différentes solutions sont progressivement structurées dans un écosystème grâce auquel un client bénéficie d'une valeur plus élevée lorsque tous les composants EVS sont combinés. VIA MAP a été présenté sur le marché en 2023 comme le premier écosystème entre LiveCeption et MediaCeption. L'objectif est d'offrir une plateforme permettant une transition et une intégration en douceur et d'assurer un coût de possession optimal pour nos clients. L'écosystème vise également à faciliter les interactions entre les différentes parties prenantes de la chaîne de valeur (par exemple, les titulaires de droits et les détenteurs de droits).

Ces améliorations du portefeuille de solutions ne reposeront pas uniquement sur des développements organiques. EVS intégrera des composants de solutions tiers basés sur des partenariats stratégiques et/ou des acquisitions. De nouvelles catégories de solutions feront l'objet d'acquisitions.

Grâce à ce nouvel écosystème, EVS prévoit d'augmenter à la fois le marché adressable et sa part de marché. L'opportunité d'augmenter la part de marché réside principalement dans les solutions Media Infrastructure et MediaCeption et principalement dans la région Amérique du Nord. L'année 2023 a démontré qu'EVS jouit d'une forte traction sur le marché, complétée par un solide Net Promotor Score.

EVS s'appuiera également sur les évolutions au niveau software pour proposer de nouveaux modèles économiques flexibles, garantissant une transition en douceur des CAPEX aux OPEX, préservant les revenus à moyen terme sans sacrifice de prix en passant aux OPEX.

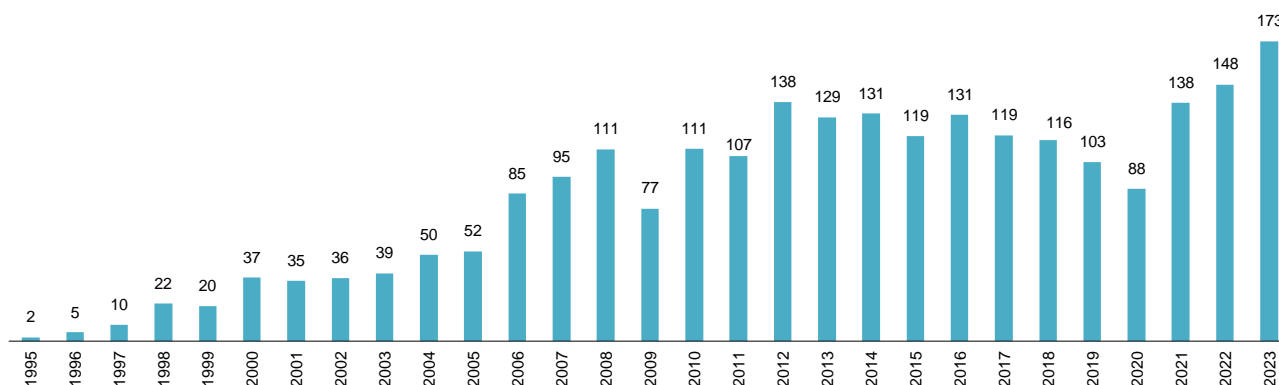
### 4. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires d'EVS s'est élevé à 173,2 millions d'euros au cours de l'exercice 2023, soit une augmentation de 16,9% par rapport à 2022 (+23,2 % à taux de change constant et hors Big Event Rental).

Tous nos piliers de marché ont bien performé en 2023, chaque pilier de marché atteignant ou dépassant nos attentes. Le chiffre d'affaires des solutions LSP (Live Service Providers) représentait 48,0% du chiffre d'affaires total du groupe : le chiffre d'affaires LSP représentait un total de 83,3 millions d'euros en 2023 soutenu par d'importantes mises à niveau et investissements dans de nouvelles infrastructures par nos clients. Les revenus du LAB (Live Audience Business) représentaient 52,0% du chiffre d'affaires total avec un chiffre d'affaires global de 90,0 millions d'euros. Le pilier de marché LAB a connu une croissance significative par rapport à 2022 (+26,0% sur un an), démontrant le résultat positif de la stratégie PLAYForward. Nous nous attendons toujours à une croissance pour EVS sur ce marché à l'avenir. Les Big Event Rentals représentaient 0,0 % du chiffre d'affaires total en 2023 en raison de l'absence de grands événements cette année.

D'un point de vue régional, chaque région a contribué à de solides résultats. En 2023, en Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMEA), le chiffre d'affaires (hors Big Event Rentals) s'élève à 86,7 millions d'euros (+28,0% par rapport à 2022). Le chiffre d'affaires (hors Big Event Rentals) en Amérique (NALA) s'est élevé à 56,3 millions d'euros (+9,2 % par rapport à 2022, ou +3,6 % à taux de change constant). En Asie & Pacifique (APAC), le chiffre d'affaires (hors Big Event Rentals) s'est élevé à 30,2 millions d'euros (+59,7% à taux de change constant).

L'évolution historique du chiffre d'affaires est présentée ci-dessous (en millions d'euros):



### Chiffre d'affaires par zone géographique

(en milliers d'euros)	APAC hors BER	EMEA hors BER	Americas hors BER	Big event Rentals	TOTAL
<b>Chiffre d'affaires 2023</b>	<b>30.260</b>	<b>86.721</b>	<b>56.347</b>	<b>-0.137</b>	<b>173.191</b>
Evolution par rapport à 2022 (%)	59,7%	28,0%	9,2%	-100,0%	16,9%
Variation vs. 2022 (%) à taux de change constant	59,7%	28,0%	3,6%	-100,0%	15,0%
<b>Chiffre d'affaires 2022</b>	<b>18.952</b>	<b>67.764</b>	<b>51.592</b>	<b>9.850</b>	<b>148.158</b>

## 5. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les dépenses de recherche et développement s'élèvent à 31,8 millions d'euros en 2023 contre 26,3 millions d'euros en 2022.

Les coûts incorporels capitalisés comprennent principalement les coûts de personnel interne et les coûts de consultants externes liés à la phase de développement de deux projets importants qui devraient assurer la croissance future d'EVS. Ces projets consistent en des logiciels qui seront commercialisés à la fin de la période de développement. Pour l'un des projets, la période de développement s'est terminée à la fin du troisième trimestre 2023, entraînant le début d'un amortissement sur une durée de 5 ans. Le retour sur investissement attendu du deuxième projet est prévu pour 2024, complétant la stratégie PlayForward du Groupe. Les progrès de ces développements internes sont surveillés fréquemment afin de garantir que les avantages économiques futurs restent assurés.

Les autres coûts de recherche et développement restent dans nos dépenses opérationnelles, car IAS38 ne s'applique pas spécifiquement à ces développements.

Le détail des dépenses totales de R&D est le suivant:

(en milliers d'euros)	2023	2022
Dépenses R&D brutes	38.695	35.854
R&D capitalisée en immobilisations incorporelles	-4.177	-7.080
Amortissement d'immobilisations incorporelles	563	-
Avantages liés aux dépenses de R&D	-3.245	-2.507
<b>Dépenses R&amp;D nettes</b>	<b>31.836</b>	<b>26.267</b>

## 6. EVOLUTION DU PERSONNEL

Détail du personnel par département:

	Corporate Services	Research & Development	Sales & Marketing	Production & Operations	Total
31 décembre 2021	69	268	81	133	551
31 décembre 2022	76	291	87	159	613
31 décembre 2023	72	287	93	179	622

Au 31 décembre 2023, EVS comptait au total 622 collaborateurs (équivalents temps plein), dont 20 contractuels permanents (dont 7 membres de l'équipe de direction), soit une augmentation de 1,5% par rapport à fin 2022. Le coût salarial total s'élève à 60,5 millions d'euros en 2023 (53,5 millions d'euros en 2022). Sur l'ensemble de l'année 2023, l'effectif moyen (hors CDI) s'élève à 592 personnes, en hausse de 3,3% par rapport à 2022.

## 7. RÉSULTATS

### 7.1. Chiffres clés 2023

IFRS – en millions d'euros, hors résultat par action, exprimé en EUR	1S23	2S23	2023
Chiffre d'affaires	87,4	85,8	173,2
Marge brute	61,2	59,4	120,6
Marge brute %	70,1%	69,3%	69,6%
Bénéfice d'exploitation – EBIT	25,0	16,2	41,1
Marge d'exploitation % – EBIT %	28,6%	18,9%	23,8%
Bénéfice net – part du groupe	21,2	15,8	36,9
Résultat par action (dilué)	1,52	1,13	2,65

### 7.2. Commentaires sur les résultats

La marge brute consolidée s'élève à 69,7% pour l'exercice 2023, contre 66,7% pour 2022 (+3,0 points) expliquée par l'impact positif des hausses de prix de vente et un volume plus élevé de software par rapport au hardware dans certaines solutions. Cela s'est principalement traduit par une amélioration des marges pour toutes nos solutions. L'augmentation du chiffre d'affaires par rapport au coût des services relativement fixe explique également l'augmentation de la marge brute.

Les dépenses d'exploitation ont augmenté de 18,6 % sur un an, en raison de l'augmentation du nombre des membres du personnel, de l'inflation du coût de la main-d'œuvre, des prix de l'énergie et des frais de déplacement. De plus, en 2023, EVS a investi dans son parcours de transformation numérique. Les investissements réalisés dans les actifs incorporels tout au long de 2022 et 2023 ont également eu un impact significatif sur les résultats de 2023, puisque nous avons commencé l'amortissement d'un projet important au quatrième trimestre.

La performance globale de l'EBIT s'est élevée à 41,1 millions d'euros, générant une marge EBIT de 23,8 %.

Le bénéfice net s'élève à 36,9 millions d'euros, avec une charge d'impôt sur le résultat s'élevant à 3,6 millions d'euros pour l'ensemble de l'année 2023 (contre 1,4 million d'euros en 2022). L'augmentation de l'impôt sur le résultat est principalement due à un bénéfice imposable plus élevé, combiné à la limitation de la déduction des latences fiscales des années précédentes en Belgique, conduisant à une diminution du montant des actifs d'impôts différés pouvant être utilisés au cours de la période.

Le bénéfice net conduit à un bénéfice par action dilué de 2,65 EUR (contre 2,29 EUR en 2022).

### 7.3. Résultats par action

	2023	2022	2021	2023/2022
Nombre moyen pondéré d'actions souscrites moins les actions propres	13.427.915	13.411.972	13.400.624	0,1%
Nombre moyen pondéré d'actions entièrement diluées	13.950.751	13.681.084	13.587.624	2,0%
<b>Résultat de base - part du groupe</b>	<b>2,75</b>	<b>2,34</b>	<b>2,60</b>	<b>17,5%</b>
<b>Résultat dilué - part du groupe</b>	<b>2,65</b>	<b>2,29</b>	<b>2,57</b>	<b>15,7%</b>

## 8. BILAN, FLUX DE TRÉSORERIE, ACTIONS PROPRES ET INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

Le bilan reste solide avec une trésorerie nette de 36,6 millions d'euros avec un faible niveau d'endettement (dont 12,7 millions d'euros liés à la norme IFRS 16), ce qui donne lieu à un total de capitaux propres représentant 76 % du total du bilan à fin 2023.

Le besoin en fonds de roulement a augmenté à 89,6 millions d'euros, principalement lié à la croissance des créances commerciales qui évoluent largement en ligne avec nos volumes de ventes globaux. Le ratio fonds de roulement sur chiffre d'affaires s'améliore légèrement passant de 53% fin 2022 à 52% fin 2023.

Les stocks s'élèvent à 33,0 millions d'euros, en augmentation de 4,2 millions d'euros par rapport au début de l'année dans le but de soutenir la croissance de nos activités. Le ratio stocks/ventes reste stable par rapport aux années précédentes à 19%.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les coûts de développement interne capitalisés au cours des années 2022 et 2023 selon IAS 38 (Immobilisations incorporelles).

Les terrains et constructions comprennent principalement le siège social à Liège ainsi que le droit d'usage des bureaux à l'étranger (IFRS16).

Les passifs comprennent 14,3 millions d'euros de dettes financières (long terme et court terme), principalement liées aux dettes de location pour 12,7 millions d'euros et aux emprunts pour 1,7 million d'euros. Les provisions à long terme

comprennent la provision pour garantie technique sur les produits EVS pour la main d'œuvre et les pièces. Les autres dettes représentent principalement des produits constatés d'avance et des avances reçues des clients sur les contrats en cours.

Le flux de trésorerie nette provenant des activités opérationnelles s'élève à 35,7 millions d'euros pour l'ensemble de l'année 2023, contre 11,0 millions d'euros en 2022. L'augmentation est principalement liée au bénéfice net plus élevé et à une variation plus faible du besoin en fonds de roulement par rapport à l'année précédente, principalement sur les créances commerciales (un volume important de factures avait été émis fin 2022 en raison d'une suspension temporaire des opérations de facturation après le Go-Live du nouveau système ERP). Au 31 décembre 2023, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 50,9 millions d'euros, contre 49,1 millions d'euros à fin 2022. L'augmentation est principalement due à l'augmentation des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles comme décrit ci-dessus, partiellement compensée par les flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement de -7,5 millions d'euros liées aux investissements dans des immobilisations incorporelles et corporelles (en particulier dans le développement interne des immobilisations incorporelles) ainsi que les flux nets de trésorerie utilisés dans les activités de financement de -25,9 millions d'euros, principalement liés aux versements de dividendes pour un total de EUR -21,5 millions.

Fin décembre 2023, il y avait 14.327.024 actions EVS en circulation, dont 893.820 étaient détenues par la société. A la même date, 680.875 warrants étaient en circulation avec un prix d'exercice moyen de 19,82 EUR et des échéances comprises entre octobre 2026 et octobre 2029. Des informations complémentaires sont disponibles dans la note 18.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 16 mai 2023 a approuvé l'attribution de 14.194 actions aux salariés d'EVS (attribution de 42 actions à chaque membre du personnel au prorata de leur durée d'occupation effective ou assimilée en 2022) en récompense de leur contribution aux succès du groupe.

## 9. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre 2023, 1,7 million d'euros de provisions étaient disponibles pour couvrir les garanties techniques. Des détails supplémentaires sont également présentés dans la note 20.

## 10. GESTION DES RISQUES

EVS est exposé à divers risques exogènes et endogènes détaillés dans les annexes du rapport financier annuel et au paragraphe 15 de la déclaration de gouvernance d'entreprise. La direction, le comité d'audit et le conseil d'administration procèdent régulièrement à des analyses des risques de l'entreprise et prennent des mesures pour minimiser ou neutraliser les effets potentiellement négatifs.

De plus amples informations sur l'utilisation des instruments financiers par la société, les objectifs et politiques relatives à la gestion des risques financiers et les risques auxquels la société est exposée, peuvent être consultés dans la déclaration de gouvernance d'entreprise (point 5.1) et dans la section « Risques et incertitudes ». Le risque de change est traité séparément dans la note 27.2.

Les circonstances pouvant impacter considérablement le développement du Groupe sont rapportées dans la section « Risques et incertitudes ».

## 11. INVESTISSEMENTS

Les activités d'EVS ne nécessitent pas d'investissements majeurs en équipements, même si la situation du marché des composants a contraint la société à investir davantage de fonds de roulement dans les stocks au cours des dernières années. Le marché des composants s'est stabilisé au cours des deux derniers mois, dans le sens où il y a une certaine normalisation du point de référence des prix et les conditions de livraison sont devenues plus fiables. Le délai de livraison moyen des composants est généralement encore plus élevé que nos délais de livraison standard pour nos clients. Par conséquent, les niveaux de stocks se maintiennent et nécessitent une approche de gestion proactive basée sur des hypothèses de croissance future, pour garantir qu'EVS puisse continuer et respecter ses conditions de livraison envers les clients.

En 2023, EVS a poursuivi l'investissement dans 2 projets de développement interne. Le premier projet a été lancé sur le marché en septembre 2023. Le lancement du deuxième projet est prévu en 2024. Les deux investissements sont capitalisés au bilan en tant qu'immobilisations incorporelles. Pour le projet lancé sur le marché en septembre 2023, l'amortissement des actifs incorporels a débuté en octobre 2023.

La politique du groupe est d'être propriétaire de ses locaux en Belgique, principalement en raison de la taille du bâtiment et des exigences techniques de nos opérations. Cet investissement est principalement financé par les fonds propres et par des emprunts bancaires à long terme. Au 31 décembre 2023, la valeur nette comptable des terrains et constructions s'élève à 47,6 millions d'euros (dont 8,1 millions d'euros de droits d'utilisation).

## 12. CAPITAL ET FILIALES

Le capital d'EVS Broadcast Equipment SA de 8.772.323 EUR est représenté par quatorze millions trois cent vingt-sept mille vingt-quatre actions (14.327.024) sans désignation de valeur nominale. Nous renvoyons à la note 5 pour la liste des filiales, entreprises associées et bureaux de représentation.

### 13. PERFORMANCE NON-FINANCIÈRE – RAPPORT DE DURABILITÉ

La durabilité de l'entreprise est au cœur de la stratégie d'EVS. Nous avons un engagement à long terme envers l'environnement, les membres de notre équipe et les communautés au sein desquelles nous opérons. Nous pratiquons et démontrons constamment cet engagement à travers diverses initiatives qui créent un impact sur le monde entier. Un rapport de développement durable détaillé a été préparé conformément à la directive européenne sur la publication d'informations non financières et sur la diversité, aux normes GRI (Global Reporting Initiative) : option principale, et peut être consulté sur notre site internet <https://evs.com/company/durabilité>.

### 14. PRÉVISIONS 2024

#### Guidance financière

Les prises de commandes importantes de 2023 ont considérablement alimenté le carnet de commandes à livrer dans les périodes futures. Le carnet de commandes total à fin 2023 s'élève à 153,2 millions d'euros, en croissance de 12,9% par rapport à la même période de l'année dernière. Le carnet de commandes réservé pour 2024 est estimé à 100,4 millions d'euros, en croissance de 16,9% par rapport au début de l'année 2023. Sur ce nombre, 7,4 millions d'euros sont réservés pour les Big Event Rentals. Après la clôture, nous avons obtenu des contrats supplémentaires pour le Big Event Rental.

Sur la base du carnet de commandes et de la dynamique actuelle du marché, les prévisions de chiffre d'affaires pour l'année 2024 sont fixées entre 180 et 195 millions d'euros. Nous prévoyons une augmentation contrôlée du nombre de membres de l'équipe pour soutenir la poursuite de la croissance.

### 15. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Il n'y a pas d'événements postérieurs susceptibles d'avoir un impact significatif sur les états financiers du Groupe.

### 16. PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX ACTIONNAIRES

L'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2023 a approuvé le versement d'un dividende brut total de 1,10 euro par action au titre de l'année 2022.

Au titre de l'année 2023, un acompte sur dividende de 0,50 EUR par action a été payé en novembre 2023. Un dividende pour l'année entière de 1,10 EUR par action sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Les dernières prévisions de dividendes publiées en 2022 prévoient une distribution annuelle totale de dividendes de 1,10 EUR par action en 2023 et 2024:

En € par année fiscale par action	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Dividende de base	1,00	1,10	1,10	1,10
Dividende additionnel exceptionnel	0,50	0,50	0,00	0,00
<b>Dividende total</b>	<b>1,50</b>	<b>1,60</b>	<b>1,10</b>	<b>1,10</b>

Toutes les intentions et orientations en matière de dividendes sont soumises aux conditions de marché et à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Le Conseil d'Administration propose également d'attribuer des actions aux salariés dans le cadre de la loi relative à l'intéressement. Ces actions sont basées sur un plan d'intéressement à hauteur de 2% de l'EBIT annuel. Sur la base d'une hypothèse de cours moyen de 33,20 EUR, cela représenterait un total de 36 actions à attribuer par membre de l'équipe (seuls les membres belges de l'équipe sont concernés). Le nombre exact d'actions sera calculé ultérieurement, sur la base du cours de clôture moyen des 30 derniers jours précédant la publication de la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et attribuée à l'ensemble de la population belge.

# DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Cette section du rapport annuel résume les règles et principes de bonne gouvernance d'entreprise établis par EVS, conformément au Code belge des sociétés et des associations (et à la loi du 6 avril 2010), aux statuts et à la Charte de gouvernance d'entreprise d'EVS. Il se concentre également sur les activités liées à l'année 2023.

## 1. CHARTE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Déjà en 2006, le Conseil d'administration d'EVS Broadcast Equipment a approuvé une Charte de gouvernance d'entreprise ("Charte"). Jusqu'au 31 décembre 2019, cette Charte était basée sur le Code belge de gouvernance d'entreprise 2009 ("Le Code 2009"). Le Conseil d'administration a revu et mis à jour cette Charte fin 2019, en tenant compte du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Le conseil d'administration a également mis à jour la charte en mars 2023 pour tenir compte des décisions prises depuis lors et continuera à le faire chaque fois que nécessaire. Ce document et sa mise à jour sont intégralement disponibles sur le site internet du groupe ([www.evs.com](http://www.evs.com)).

La Charte adoptée par le Conseil d'administration respecte la plupart des points du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Toutefois, le Conseil d'administration a estimé que des exceptions au Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 étaient justifiées compte tenu des spécificités d'EVS. La dernière section de ce chapitre montre les différences avec le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 et explique les raisons des exemptions.

## 2. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour une durée comprise entre 1 et 4 ans. Au 31 décembre 2023, le Conseil d'administration est composé de 9 membres. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas d'égalité des voix, le Président ou son représentant a une voix prépondérante. En cas de conflit d'intérêts, les personnes concernées ne participent pas aux débats et au vote.

Lorsqu'un ou plusieurs postes d'administrateur deviennent vacants par suite de décès, de démission ou pour toute autre raison, les administrateurs restants ont le droit de combler temporairement la vacance. Dans ce cas, l'Assemblée Générale procède à la nomination définitive lors de sa plus prochaine séance.

Les membres reçoivent divers documents lors de chaque réunion du Conseil ou joints à la convocation. Ces documents comprennent des rapports, des résultats financiers, des documents d'investissement et d'autres documents relatifs aux points à l'ordre du jour.

En 2023, le Conseil d'Administration s'est réuni 8 fois et a notamment débattu des sujets suivants : revue stratégique, changements de direction, R&D et développements produits, cadre de gestion des risques, suivi des filiales, gestion des liquidités, situation de l'activité et de la trésorerie de la société, point d'activité 2023, budget 2024 et business plan à 5 ans, examen des projets d'acquisitions et de partenariats, revue des rémunérations du Conseil d'Administration et des membres de la Direction Générale, préparation des communiqués de presse et préparation des Assemblées Générales, gestion des mandats d'administrateur et évaluation du fonctionnement du conseil d'administration.

## 3. COMITÉS SPÉCIALISÉS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration d'EVS a mis en place un Comité d'Audit et un Comité de Nomination et de Rémunération pour mener des examens sur des questions spécifiques et donner des avis à leur sujet. La décision finale demeure une responsabilité collective du Conseil d'administration.

### 3.1. Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de trois Administrateurs non exécutifs. Ce comité assume les missions décrites à l'article 7:99 du Code belge des sociétés et des associations. Plus généralement, il assiste le Conseil d'administration dans ses responsabilités concernant l'intégrité de l'information financière relative à la société et supervise les rapports financiers, la fonction d'audit interne, la fonction d'audit externe et les relations entre la société et ses actionnaires.

Le Comité d'Audit s'est réuni 4 fois en 2023 en présence, pour la plupart des sujets, du CEO, du CFO, du responsable comptable, du responsable de la gestion des risques et du Commissaire de l'entreprise.

Conformément à l'article 3:6 du Code belge des sociétés et des associations, les membres suivants du Comité d'Audit possèdent les compétences requises en matière de comptabilité et d'audit : Marco Miserez (ayant plus de 12 ans d'expérience dans le secteur des services financiers), Martin De Prycker (titulaire d'un doctorat en informatique ainsi que d'un MBA de l'Université d'Anvers) et Soumya Chandramouli (CFO dans une autre société cotée belge), qui a rejoint le Comité d'Audit après avoir été nommée Administrateur par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2023.

Le président du conseil d'administration, The House of Value – Advisory & Solutions BV, représenté par Johan Deschuyfeleer, n'est plus membre mais reste invité permanent au comité d'audit depuis l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2023.

### 3.2. Comité de Nomination et de Rémunération

Le Comité de nomination et de rémunération est composé de quatre administrateurs indépendants non exécutifs. Ce comité assume la mission décrite à l'article 7:100 du Code belge des sociétés et des associations. Plus généralement, il assiste le Conseil d'Administration dans ses responsabilités concernant la définition de la politique de rémunération, la révision et la fixation de la rémunération des dirigeants et managers de la société ainsi que la politique d'intéressement à long terme, variable et bonus. Il assure également le suivi et fait des recommandations au conseil d'administration concernant la nomination des administrateurs et des dirigeants. Les membres du Comité de Nomination et de Rémunération se sont réunis 5 fois en 2023.

Au 31 décembre 2023, le Conseil d'administration était composé comme suit:

		Adminis- trateur depuis	Comité d'audit	Comité de nomination et de rémunération	Terme du mandat	Présences CA (8)	Activités en 2023*  Présences Comités (4 – Audit Co) (5 – NRCO)
<b>The House of Value – Advisory &amp; Solutions BV, représenté par Johan DESCHUYFELEER</b>	Président et Administrateur indépendant	2020	Invité permanent	Membre	Mai 2024	8/8	9/9
<b>Accompany You srl, représenté par Anne CAMBIER</b>	Administrateur indépendant	2019		Présidente	Mai 2023	8/8	5/5
<b>Innoconsult BV, représenté par Martin DE PRYCKER</b>	Administrateur indépendant	2016	Président		Mai 2024	8/8	4/4
<b>Michel COUNSON</b>	Administrateur délégué	1994			Mai 2024	8/8	0
<b>7 Capital srl, représenté par** Chantal DE VRIEZE</b>	Administrateur indépendant	2017		Membre	Mai 2025	6/8	4/5
<b>Frédéric VINCENT</b>	Administrateur indépendant	2022		Membre	Mai 2026	7/8	5/5
<b>Marco MISEREZ</b>	Administrateur indépendant	2022	Membre		Mai 2026	8/8	4/4
<b>Frinso Srl, représenté par Soumya Chandramouli*</b>	Administrateur indépendant	2023	Membre		Mai 2027	5/8	0/2
<b>InnoVision BV, représenté par Serge Van Herck**</b>	Administrateur délégué et CEO	2023			Mai 2027	5/8	0

\* Frinso Srl, représenté par Soumya Chandramouli, a rejoint le Conseil d'Administration en tant qu'Administratrice Indépendante en mai 2023, raison pour laquelle elle n'a assisté qu'à 5 réunions du Conseil, et a rejoint depuis lors le Comité d'Audit mais n'a pas pu assister aux 2 réunions qui ont eu lieu en raison de conflits d'agenda.

\*\* InnoVision BV, représenté par Serge Van Herck, CEO, a rejoint le conseil d'administration en tant qu'Administrateur Délégué en mai 2023, raison pour laquelle il n'a assisté qu'à 5 réunions du conseil d'administration.

#### Michel COUNSON (°1960)

CTO Hardware et administrateur délégué de la société, Michel COUNSON est diplômé de l'Institut Électronique de Liège depuis 1982. Il commence sa carrière en 1983 comme Hardware Engineer chez TECHNIQUE DIGITAL VIDEO S.A. avant de créer sa propre société, VIDEO SYSTEM ENGINEERING S.P.R.L., en 1986. Cette société travaille en partenariat avec EVS sur de nombreux projets. Les deux sociétés fusionnent en 2000.

#### Martin DE PRYCKER (°1955)

Martin De Prycker (représentant InnoConsult bvba) a été nommé Observateur du Conseil d'administration d'EVS en novembre 2015. Il est administrateur indépendant d'EVS depuis mai 2016. Il est Directeur associé de Qbic Fund (un fonds interuniversitaire supportant des spin-off en Belgique) et Administrateur délégué d'InnoConsult (société de consultance spécialisée dans la gestion de l'innovation et les solutions ICT). De 2009 à 2013, il est Fondateur et Administrateur délégué de Caliopa, (une start-up spécialisée en photonique sur silicium permettant le transport de centaines de Gbps sur fibre

optique). Entre 2002 et 2009, il est CEO de Barco (fabricant d'équipement et de logiciels de visualisation basé en Belgique). Sous sa direction, il spécialise et développe l'entreprise sur les marchés utilisant les écrans et cède les lignes de produits non essentielles. Avant cela, il a été CTO et membre du Comité de direction d'Alcatel-Lucent. Préalablement à sa fonction de CTO, il a permis à Alcatel-Lucent de devenir le leader mondial du marché des accès à haut débit. Il est membre des Conseils d'administration de Proximus, Newtec (société belge qui conçoit, développe et fabrique des équipements et technologies pour les communications par satellite), Anteryon, Track4C et Venture Spirit. M. De Prycker est titulaire d'un Doctorat en sciences informatiques, d'une Maîtrise en électronique de l'Université de Gand et d'un MBA de l'Université d'Anvers.

#### **Chantal DE VRIEZE (°1961)**

Chantal De Vrieze (représentante permanente de 7 Capital sprl) est CEO d'Econocom Benelux depuis octobre 2016. Elle débute sa carrière en 1984 chez AGFA, puis passe à la Banque Van Breda où elle se forge une solide expérience en Sales et Marketing. Entre 2003 et 2015, elle occupe successivement les fonctions de Sales Director et de Managing Director d'Econocom Benelux, puis de membre du Conseil d'administration d'Econocom Group (fournisseur européen de solutions numériques B2B). En juin 2015, elle devient Country Manager d'Altran Belgium (groupe international de conseil en innovation et ingénierie avancée). Elle est licenciée en Droit de l'Université de Gand (RUG). Chantal De Vrieze est par ailleurs membre du Conseil d'administration d'Axa Belgium, de Guberna (Institut belge des Administrateurs) et d'Agoria, et membre du Comité stratégique de la FEB.

#### **Anne CAMBIER (°1970)**

Anne Cambier (représentante permanente d'Accompany you SRL) dirige sa propre société de consultance. Au cours de sa carrière, elle développe peu à peu une passion pour les aspects humains de l'entreprise, en particulier les modèles de compétences et de leadership dans le contexte de transitions technologiques.

Anne commence sa carrière en 1992 chez Accenture où elle travaille pour plusieurs clients corporate en Europe, principalement dans le secteur industriel et les services d'utilité publique.

De 1999 à 2015, elle travaille pour Orange Belgique où elle contribue à la croissance rapide de la téléphonie mobile en Belgique. Chez Orange, elle acquiert une vaste connaissance transversale des activités en dirigeant plusieurs départements dans le domaine commercial, les opérations clients, la chaîne logistique et les achats avant d'assumer la responsabilité de Chief People Officer. Elle est titulaire d'un diplôme d'ingénieur civil en mécanique à l'École Polytechnique de Louvain (UCLouvain) et d'un Executive Master in Management à la Solvay Brussels School (SBS).

#### **Johan DESCHUYFFELEER (°1958)**

Johan Deschuyffeleer (représentant permanent de The House of Value BVBA - Advisory and Solution BV) a plus de 35 ans d'expérience dans le secteur des TIC et de la technologie. Après plusieurs postes au début de sa carrière, en tant qu'ingénieur et manager chez Siemens et Hewlett-Packard, Johan devient Managing Director Belux chez Compaq. Il retourne ensuite chez Hewlett Packard, d'abord comme Managing Director Belux, puis pour remodeler la stratégie commerciale globale de la Silicon Valley. Il dirige alors la division Technology Services EMEA puis la division Technology Consulting WW. Aujourd'hui, Johan est président du conseil d'administration d'Orange Belgium et administrateur chez GIMV. Johan est ingénieur industriel de formation et a également étudié le management intermédiaire à la Vlerick Management School.

#### **Frédéric Vincent (°1968)**

Frédéric Vincent a plus de 30 ans d'expérience dans le secteur des médias et de l'informatique. Frédéric a commencé à travailler dans l'informatique au sein du groupe Bouygues en 1992. Par la suite, il est entré dans l'industrie des médias en tant que chef de projet chez TF1 en 1995 et a lancé l'opérateur français de télévision payante TPS un an plus tard où il n'était pas seulement responsable des questions techniques, mais aussi pour la programmation et le marketing des chaînes. Après un peu plus de 10 ans, il rejoint Canal+ en 2007, d'abord en tant que Directeur du développement commercial, puis en tant que Chief Digital Officer et enfin en tant que CTIO, où il prend la responsabilité globale de la gestion de l'ensemble des activités techniques et informatiques de Groupe Canal+ (sur la France et à l'étranger). En mai 2016, il rejoint le groupe Renault en tant que CIO. Il est aujourd'hui EVP, Groupe Renault IS/IT & Digital, Président de Renault Digital et membre du Directoire du Groupe Renault. Frédéric est diplômé en informatique de l'Ecole Centrale de Paris.

#### **Marco Miserez (°1987)**

Marco Miserez a 12 ans d'expérience dans le secteur financier et travaille comme Senior Equity Investment Manager chez Belfius Insurance depuis 2 ans. Après avoir obtenu son diplôme d'ingénieur commercial en "Finance and Cross-Cultural Management" à l'Ichec Brussels Management School en 2010, Marco Miserez a travaillé comme Institutional Equity Sales chez KBC Securities et comme Equity Fund Manager chez Candriam (a New York Life Investment Company). Il est administrateur de Belfius Part SA et de Technical Property Fund 2.

#### **Soumya Chandramouli (°1977)**

Soumya Chandramouli (représentant Frinso srl) est actuellement directrice financière du groupe belge IBA, leader mondial de la technologie des accélérateurs de particules. Elle a rejoint IBA en 2004 et a assumé diverses responsabilités au sein de l'entreprise, avant d'assumer le rôle de directrice financière en 2016. En tant que CFO, Soumya a des responsabilités en matière de partenariats commerciaux, de stratégie et de développement commercial, de gouvernance d'entreprise, de



fusions et acquisitions, de trésorerie et de financement, relations avec les investisseurs, conformité et reporting financiers et fiscalité. Avant de rejoindre IBA, elle a travaillé chez Ernst & Young pendant plusieurs années. Elle est titulaire d'un Master en Business Administration de l'Université de Liège et d'un diplôme en Analyse Financière de l'Association Belge des Analystes Financiers ainsi que d'une spécialisation en Business Leadership de l'IMD Business School.

#### **Serge Van Herck (\*1969)**

Serge Van Herck (représentant InnoVision BV) a rejoint EVS en septembre 2019 en tant que CEO. Serge est titulaire d'un diplôme d'ingénieur électrique de l'Université de Gand et d'un MBA de la Vlerick Leuven Gent Management School en Belgique. Serge a plus de 30 ans d'expérience dans l'industrie de la diffusion et du satellite et plus de 15 ans d'expérience en tant que CEO, ayant travaillé pour diverses entreprises leaders sur le marché telles que Newtec, Accenture et Belgacom (aujourd'hui Proximus). Avant de rejoindre Newtec en 2003, il a occupé pendant deux ans le poste de Senior Manager au sein de la pratique Communications et High-Tech d'Accenture à Bruxelles. En 2003, il devient directeur du développement commercial de Newtec pour l'Asie et directeur général de Skyware, une ancienne filiale de Newtec en Allemagne. Il a été nommé CEO et président du conseil d'administration de Newtec le 1er mars 2006 et a quitté l'entreprise en 2017. Il a transformé et développé avec succès l'entreprise d'un acteur de niche régional vendant des modulateurs de diffusion à un leader largement reconnu de l'industrie établissant des normes et vendant des solutions complexes de réseaux satellitaires à travers le monde. En 2008, il rejoint la WTA (World Teleport Association) et l'ESOA (European Satellite Operator Association) en tant que membre du conseil d'administration. Il a également été membre du conseil d'administration de la VOKA (Chambre de Commerce et d'Industrie de Flandre). Il est actuellement membre du conseil d'administration d'Agoria (la plus grande organisation patronale et association professionnelle de Belgique).

## **4. GESTION JOURNALIÈRE**

Le Conseil d'Administration a délégué la gestion journalière à un administrateur délégué, au CEO et à un Comité Exécutif.

### **4.1. Comité Exécutif**

Au 31 décembre 2023, le Comité Exécutif était composé de:

- Innovision BV, représenté par Serge VAN HERCK, CEO
- WeMagine Srl, représenté par Veerle DE WIT, CFO
- Ikaro Srl, représenté par Nicolas BOURDON, CMO
- RCG Srl, représenté par Quentin GRUTMAN, CCO
- M2C Srl, représenté par Pierre MATELART, CPO
- Openiris Ltd, représenté par Alexander REDFERN, CTO
- Tols BV, représenté par Xavier Orri, CXO

Michel Counson est également Administrateur Délégué mais ne fait pas partie du Comité Exécutif, à sa demande.

Le Comité Exécutif coordonne le suivi et le développement de la société et de ses affaires. Ses membres sont en contact permanent, reçoivent des informations sur la situation financière du groupe, les ventes et les projets, l'état de développement des produits et solutions, l'état de déploiement des projets, les problématiques clients et le Comité prend les décisions opérationnelles telles que l'engagement ou le licenciement du personnel et la conclusion des accords contractuels. C'est l'organe décisionnel du groupe.

### **4.2. Gestion opérationnelle des filiales**

Le Comité Exécutif délègue les pouvoirs nécessaires à ses filiales pour assurer leur fonctionnement opérationnel. Les filiales commerciales et de support sont faciles à contrôler car leurs activités sont entièrement dépendantes d'EVS Broadcast Equipment SA, basée à Liège (Belgique) : livraison de matériel promotionnel, présence sur des salons, fourniture de machines ou de pièces d'échange, comptabilité. Le Conseil d'administration de ces filiales est composé principalement de l'Administrateur Délégué du siège, du CEO, du CFO et des managers locaux. Les filiales sont réparties sur des zones géographiques (Amérique, Europe/Afrique/Moyen-Orient, Asie/Pacifique). Ce type d'organisation permet une diffusion très efficace de l'information au niveau du groupe ainsi qu'une prise de décision rapide. La politique commerciale du groupe est coordonnée par la maison mère, et chaque région dispose de différents niveaux d'autonomie opérationnelle qui permettent de créer un contact optimal avec le marché.

## **5. DIVERSITÉ**

Conscient de l'importance d'assurer la diversité et l'inclusion de notre personnel pour garantir le bien-être et l'engagement de nos collaborateurs, EVS travaille en permanence sur la diversité d'âge, de sexe, d'ethnie, de parcours éducatif et professionnel ainsi que de géographie du Conseil d'administration, du Comité Exécutif, l'équipe de direction élargie de EVS et son personnel en général, y compris la diversité des compétences professionnelles. La diversité et l'ethnicité sont importantes pour notre entreprise, compte tenu de la présence mondiale d'EVS. Nous croyons que la diversité et l'inclusion sont essentielles pour découvrir les talents, pour avoir les bonnes personnes au bon endroit dans l'organisation pour finalement atteindre l'excellence. C'est pourquoi nous attirons l'attention sur la représentation des groupes minoritaires à tous les niveaux. Les membres de notre équipe sont les bienvenus quel que soit leur origine culturelle, leur sexe, leur langue maternelle, leur âge, etc. Nous avons une tolérance zéro pour le racisme et la discrimination.

Ceci est d'autant plus important que l'industrie dans laquelle EVS opère est clairement connue pour son manque de diversité hommes-femmes. En Europe, moins de 20% des informaticiens sont des femmes, et d'ailleurs, en Belgique, pour 6 informaticiens diplômés, il n'y a qu'une seule femme. Dans ce contexte, EVS se veut un acteur du changement qui permettra de rééquilibrer ces chiffres, tout en sachant que la parité hommes-femmes est un objectif inatteignable à court terme.

En 2023, en matière d'égalité hommes-femmes notamment :

- Notre Conseil d'Administration était composé de 3 femmes sur 9 membres dans le respect du quota de genre au niveau du Conseil.
- Notre Comité Exécutif (appelé Leadership Team) était composé de 1 femme sur 7 membres mais représente 3 nationalités différentes.

## 6. CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

### 6.1. Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques

La direction s'efforce d'assurer un niveau de contrôle des risques aussi adéquat que possible. Les différents risques sont identifiés dans ce rapport financier annuel. Les caractéristiques les plus importantes des contrôles internes et des systèmes de gestion des risques sont :

- L'évaluation, avec l'auditeur, de ses observations et, le cas échéant, la demande d'informations complémentaires et de précisions, et la mise en place d'actions correctives.
- L'évaluation, avec l'auditeur et le comité d'audit, des processus à risque dans la préparation et la correction des états financiers.
- Le suivi permanent des activités, des résultats opérationnels et des risques financiers de la société (notamment la situation financière de la société, les risques de change), y compris des différentes filiales du groupe.
- Pilotage des systèmes d'information.
- Le contrôle des règles de prévention des abus de marché, le respect de ces règles et leurs éventuelles violations.
- La surveillance des réglementations et des lois, y compris la surveillance des litiges potentiels et de leurs éventuelles implications financières.
- Le suivi du prix des composants et des relations avec nos fournisseurs.

Le processus d'établissement des comptes consolidés est centralisé au niveau de la fonction financière du groupe. Toutes les informations nécessaires à ce processus proviennent de logiciels largement utilisés sur le marché. Des procédures de contrôle sont en place pour garantir sa parfaite maîtrise. Depuis le quatrième trimestre 2022, un nouvel ERP a été mis en œuvre de manière globale pour gérer efficacement le processus de commande de bout en bout. À partir du quatrième trimestre 2023, toutes les entités mondiales sont gérées via cet ERP avec des processus et des contrôles standard.

### 6.2. Audit externe

Depuis l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2016, le contrôle des comptes statutaires et consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA est effectué par EY Réviseurs d'Entreprises SRL (B-00160). En 2022, la représentation d'EY a été transmise de Marie-Laure MOREAU (A-01729), Réviseur d'Entreprise belge à Carlo-Sébastien D'ADDARIO (A-02506), Réviseur d'entreprise belge. Le mandat du commissaire aux comptes est de trois ans et la dernière période de renouvellement a été confirmée en mai 2022.

En 2023, l'ensemble des honoraires liés au Commissaire de la société mère, EY Réviseurs d'Entreprises SRL (B-00160), représenté par Carlo-Sébastien D'ADDARIO et ses associés, s'est élevé à 277.202 euros au total pour leurs fonctions de Commissaire. Les autres services d'audit s'élèvent à 3.500 euros. Aucun autre service non-audit n'a été effectué par le commissaire en 2023.

## 7. ACTIONNARIAT

La situation telle qu'elle ressort des dernières déclarations officielles de propriété reçues par la société et de la situation des actions propres au 31 décembre 2023 est la suivante:

Actionnaire	Nombres d'actions	% statutaire de base <sup>(1)</sup>
Actions propres EVS	893.820	6,2%
Michel Counson	835.906	5,8%
Otus Capital Management Limited	714.792	4,99%
Ennismore Fund Management	435.497	3,0%
Banque Degroof Petercam N.V.	428.241	2,99%
Non déclarées	11.018.768	76,9%
<b>Total</b>	<b>14.327.024</b>	<b>100,0%</b>
<b>Total hors actions propres</b>	<b>13.433.204</b>	
Warrants en circulation au 31 décembre	680.875	
Total dilué	15.007.899	
Total dilué hors actions propres	14.114.079	

<sup>(1)</sup> En % du nombre d'actions émises, y compris les actions propres.

Depuis le 26 décembre 2018, le capital d'EVS est actuellement représenté par 14.327.024 actions. Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions, possédant toutes les mêmes droits. De plus amples informations sur le capital d'EVS sont disponibles dans la note 18 des comptes consolidés.

Au 31 décembre 2023, EVS détenait 893.820 actions propres. Selon Euroclear et le registre des actionnaires d'EVS, il y avait 1.322.067 actions nominatives, dont 811.528 sont détenues par Michel Counson (qui possède également 24.378 actions dématérialisées), 9.837 par EVS, 96.778 par les salariés d'EVS dans le cadre du plan de participation aux bénéficiaires et le solde restant par 14 actionnaires. Dans les comptes EVS chez Euroclear, il y avait 13.004.957 actions dématérialisées.

Les actionnaires doivent déclarer leur détention d'actions EVS dès que leur participation franchit à la hausse ou à la baisse le seuil de 3% (exigé par les statuts de la société) et tout multiple de 5% (exigé par la loi belge). Le pourcentage de détention doit être calculé sur le nombre de base d'actions en circulation (soit 14.327.024 actions à fin 2023).

## 8. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Chaque année, EVS tient son Assemblée Générale Ordinaire le troisième mardi du mois de mai. En 2023, elle s'est tenue le 16 mai dans les locaux d'EVS et via un système de vidéoconférence. Au total, 110 actionnaires étaient présents ou représentés, représentant 3.997.872 actions, soit 27,9% du capital social d'EVS. Toutes les résolutions ont été approuvées avec un taux moyen de 88,6% de voix pour.

Pour toute proposition de modification des statuts, la société doit convoquer ses actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire. Cette assemblée ne peut valablement voter que si 50% des actions sont présentes ou représentées. Si tel n'est pas le cas, une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée et pourra voter, quel que soit le pourcentage d'actions présentes ou représentées. Les décisions seront prises à la majorité prévue par la loi.

Une Assemblée Générale Extraordinaire s'est tenue le 16 mai 2023, mais n'a pas atteint le quorum requis. Une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée le 5 juin 2023. Au total, 114 actionnaires étaient présents ou représentés, représentant 3.860.913 actions, soit 26,9% du capital social d'EVS. La proposition de (i) renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'augmenter le capital dans le cadre de l'article 7:198 et suivants du Code belge des sociétés et des associations ainsi que (ii) d'émettre des warrants ont été adoptés.

Pour favoriser les interactions entre la société et ses actionnaires finaux, mais aussi pour mieux les connaître (et les servir), EVS exige, selon l'article 24 de ses statuts, que les procurations pour une assemblée générale soient signées par le bénéficiaire effectif final. Ainsi, les procurations signées par un dépositaire ou un sous-dépositaire doivent être accompagnées d'une autre procuration, dûment signée par l'usufruitier effectif final, lui permettant d'exercer ses droits.

## 9. DIALOGUE AVEC LES ACTIONNAIRES

La direction d'EVS s'engage régulièrement avec les actionnaires pour discuter de l'évolution des activités, des performances et de la stratégie d'EVS, en particulier après la publication de nos mises à jour commerciales et de nos résultats (bi-)annuels. Dans ce contexte, le CEO et le CFO entretiennent des contacts réguliers avec nos principaux actionnaires et apprécient leur contribution. De plus, nous continuons de tenir compte des commentaires que nous recevons des groupes consultatifs d'actionnaires. Enfin, nous répondons régulièrement aux demandes écrites des actionnaires quelle que soit leur taille.

La direction d'EVS a intensifié l'engagement avec ses actionnaires depuis 2022 et a poursuivi sur cette base tout au long de 2023, car nous considérons le dialogue actionnarial comme une priorité absolue. En 2023, plusieurs roadshows internationaux ont été organisés. Nous avons également engagé nos actionnaires dans le développement et la validation de notre stratégie ESG.

En 2023, EVS a également recommencé à organiser des journées investisseurs, pour assurer une communication optimale, ouverte et transparente avec les investisseurs, et pour permettre aux investisseurs de comprendre les spécificités de notre activité à travers des démonstrations et des cas d'utilisation en direct., ...

## 10. DIVIDENDES ET POLITIQUE D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil d'Administration examine les résultats de l'exercice écoulé et propose à son Assemblée Générale Ordinaire que ces bénéfices soient répartis dans le meilleur intérêt de la société et de ses actionnaires. Compte tenu des restrictions légales en matière de distribution des bénéfices, le Conseil d'administration peut proposer une politique de dividende qui prend en compte les besoins d'investissement et d'acquisition de la société. Depuis son introduction en bourse en 1998, la société a versé des dividendes. La société a initié en 2006 le versement en novembre d'un acompte sur dividende.

Pour 2023, le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2024, l'approbation de la distribution d'un dividende brut total par action de 1,10 euro au titre de l'exercice.

Tout ce qui précède est soumis aux conditions de marché et à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Le Conseil d'Administration propose également d'attribuer des actions aux salariés dans le cadre de la loi relative à l'intéressement. Ces actions sont basées sur un plan d'intéressement à hauteur de 2% de l'EBIT annuel. Sur la base d'une hypothèse de cours moyen de 33,20 EUR, cela représenterait un total de 36 actions à attribuer par membre de l'équipe (seuls les membres belges de l'équipe sont concernés). Le nombre exact d'actions sera calculé ultérieurement, sur la base du cours de clôture moyen des 30 derniers jours précédant la publication de la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et adressée à l'ensemble de la population belge.

Les dividendes sont payables via l'institution financière suivante:  
ING BANK SA ("Single ESES Paying Agent Euroclear")  
Avenue Marnix 24, 1000 Brussels, Belgium

## 11. INFORMATIONS PERTINENTES EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

L'article 34 de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs de valeurs mobilières admises à la négociation sur un marché réglementé, impose aux sociétés cotées de publier certains éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

### La structure du capital

Un aperçu complet de la structure du capital de la Société au 31 décembre 2022 est disponible à la section 7 "Actionariat" de la présente Déclaration de gouvernance d'entreprise.

### Restrictions aux transferts de titres

Les statuts d'EVS ne contiennent aucune disposition restreignant le transfert d'actions.

### Détenteurs de titres avec droits de contrôle spéciaux

Il n'y a pas de tels titres.

### Plans d'actionariat salarié

Chaque année, le Conseil d'administration propose à l'approbation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires la distribution d'un certain nombre d'actions de la Société à chaque salarié belge de la Société qui a été embauché avant le 1er janvier de l'année concernée, au prorata de leurs services effectifs (ou assimilés), dans le cadre d'un plan d'intéressement portant sur la répartition des bénéfices de cet exercice.

### Restriction du droit de vote

Chaque action EVS donne droit à une voix aux assemblées générales.

Les statuts de la Société ne contiennent aucune restriction à l'exercice du droit de vote par les actionnaires, sous réserve que les actionnaires concernés remplissent toutes les formalités pour être admis à l'assemblée générale et se soient conformés aux règles applicables en matière de publicité des participations importantes.

### Pactes d'actionnaires

La Société n'a connaissance d'aucun pacte d'actionnaires comportant ou pouvant entraîner une restriction au transfert de ses actions ou à l'exercice des droits de vote attachés à ses actions.

### Nomination des membres du conseil d'administration

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration sont précisées à la section 2 « Conseil d'administration » de la présente Déclaration de gouvernement d'entreprise.

### Modification des statuts

Les modifications des statuts doivent être soumises par voie de résolution à l'Assemblée Générale. Pour être approuvée, la résolution requiert la présence ou la représentation d'au moins 50 % du capital social et le vote affirmatif des titulaires d'au moins 75 % des suffrages exprimés. Si le quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée peut être convoquée sans qu'un quorum de présence ne s'applique. L'exigence de vote à la majorité spéciale susmentionnée reste cependant applicable.

### Capital autorisé

Selon décision de l'assemblée générale extraordinaire du 5 juin 2023, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital en une ou plusieurs fois à concurrence d'un montant maximum de UN MILLION SIX CENT MILLE EUROS (1.600.000 €), hors prime d'émission. Ces augmentations de capital pourront être réalisées par souscriptions en espèces, apports en nature, ou incorporations de réserves ou de primes d'émission, avec ou sans création d'actions. Dans les limites de cette autorisation, le Conseil d'Administration pourra émettre des obligations convertibles en actions ou des droits de souscription, dans le respect des dispositions des articles 7:198 et suivants du Code des sociétés et des associations. En cas d'augmentation de capital assortie de primes d'émission, celles-ci devront être portées et maintenues à un ou plusieurs comptes distincts dans les capitaux propres au passif du bilan. De même, en cas d'émission de droits de souscription, leur prix d'émission devra être porté et maintenu à un ou plusieurs comptes distincts dans les capitaux propres au passif du bilan. A l'occasion de toute émission d'actions, d'obligations convertibles ou de droits de souscription, le Conseil d'Administration pourra limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle des actionnaires, y compris en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées même autres que les membres du personnel, selon les modalités qui seront arrêtées par le Conseil d'Administration et moyennant le respect des dispositions des articles 7:198 et suivants du Code

des sociétés et des associations. La présente autorisation générale est valable pour une durée de cinq (5) ans à dater de la publication de la délibération du 5 juin 2023 et est renouvelable. Le Conseil d'Administration a qualité pour faire modifier authentiquement les statuts pour refléter l'utilisation des autorisations accordées par le présent article (article 7 des statuts).

### Acquisition d'actions propres

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 7 juin 2022 a donné l'autorisation suivante au Conseil d'Administration (article 10 des statuts) :

1. La Société peut acquérir, prendre en gage ou aliéner ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.
2. Pendant une période de cinq (5) ans à compter de la publication aux Annexes du Moniteur Belge de la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2022, le Conseil d'Administration est autorisé à acquérir en bourse ou autrement, des actions de la Société à concurrence de maximum 20 % des actions émises, entièrement libérées, à un prix unitaire qui ne pourra être inférieur de plus de 20 % au cours le plus bas des 12 derniers mois précédant l'opération et qui ne pourra être supérieur de plus de 20 % au cours de clôture le plus élevé des 20 derniers jours de cotation de l'action de la société sur Euronext Bruxelles précédant l'acquisition. Cette autorisation est renouvelable.
3. En outre, conformément à l'article 7:218, § 1, 4° du Code des sociétés et des associations, le Conseil d'Administration est explicitement autorisé à aliéner les actions propres acquises par la Société à une ou plusieurs personnes déterminées autres que des membres du personnel de la Société ou ses filiales.
4. Les facultés et autorisations visées au présent article sont étendues aux acquisitions et aliénations d'actions de la Société par une ou plusieurs filiales directement contrôlées par celle-ci au sens du Code des sociétés et des associations.

### Accords ou titres significatifs pouvant être impactés par un changement de contrôle de la société

Aucun

## 12. RESPECT DU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

EVS a adopté le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 comme code de référence pour la Charte de gouvernance d'entreprise d'EVS. Conformément au principe « se conformer ou expliquer » énoncé dans ledit Code, le conseil d'administration se réserve le droit d'évaluer et d'ajuster l'application de ces normes de bonne gouvernance au regard du domaine d'activité d'EVS, de ses capacités et des contraintes qui y sont liées, comme expliqué ci-dessous :

- **Audit interne indépendant (article 4.14 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020)**: Compte tenu de la taille de l'entreprise, il a été décidé et confirmé régulièrement qu'un audit interne indépendant tel que prévu par le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 ne peut pas être mis en œuvre. Plutôt que de disposer d'un audit interne indépendant, l'accent est mis sur le développement de mécanismes de contrôle interne qui aident l'entreprise à surveiller les risques et les inefficacités. C'est le comité d'audit qui fait des recommandations sur la sélection, la nomination, la reconduction et la révocation du responsable de l'audit interne et doit surveiller la réactivité de la direction aux conclusions et recommandations du comité d'audit. En 2022, le Comité d'Audit a achevé un processus de confirmation du périmètre et des évolutions futures du contrôle interne. En 2022, un nouveau poste a été créé et doté, celui de responsable de la trésorerie, de la gestion des risques et des rapports financiers. Ce poste supervise également les contrôles internes d'EVS. La fonction est d'assister le comité d'audit. EVS subit une transformation considérable au cours de laquelle l'accent mis sur la conception et la mise en œuvre de processus solides et efficaces constitue un premier niveau pour soutenir nos ambitions de croissance. Cet exercice de modélisation des processus métiers (BPM) progresse bien et le résultat de cet exercice constitue la base de notre nouvel ERP mis en œuvre en octobre 2022. En 2023, nous avons continué à élargir la portée du BPM. Dans les périodes suivantes (après 2023), nous identifierons les points de contrôle critiques de tous les processus conçus pour surveiller l'efficacité et l'efficacité de notre façon de travailler. Ces étapes constituent les éléments de soutien d'un cadre de contrôle interne qui sera mis en œuvre au fil du temps.
- **Partie de la rémunération des administrateurs non exécutifs sous forme d'actions (article 7.6 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020)**: suite à une étude sur la pratique et le benchmark en la matière réalisée en 2021 et répétée en 2023, le Conseil d'administration a décidé à ce stade de ne pas appliquer la possibilité de permettre à l'administrateur non exécutif de recevoir une partie de sa rémunération sous forme d'actions de la société afin d'éviter les conflits d'intérêts et de sauvegarder l'indépendance des administrateurs non exécutifs. Une telle position sera revue régulièrement par le Conseil d'Administration.
- **Seuil minimum d'actions détenues par les dirigeants (Article 7.9 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020)**: s'agissant des dirigeants, et suite à une étude sur la pratique et le benchmark en la matière réalisée en 2021, notamment sur des sociétés de taille comparable, le Conseil d'administration a décidé à ce stade de ne pas appliquer la possibilité de fixer un seuil minimum d'actions que les dirigeants doivent détenir pour éviter toute spéculation et compte tenu également du fait que, bien que cela ne soit pas obligatoire, la majorité des membres du management exécutif est déjà actionnaire d'EVS. Une telle position sera examinée régulièrement par le Conseil d'administration sur la base de pratiques et de références mises à jour. Par ailleurs, même s'il n'y a pas de seuil minimum, il convient de noter que le conseil d'administration encourage fortement les dirigeants à détenir des actions de l'entreprise.

EVS se conforme à toutes les autres dispositions du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, y compris, par souci de clarté :

- (i) Évaluation des systèmes de contrôle interne et des risques (article 4.11 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020) : une analyse a été menée en 2021 et 2022 après avoir mis à jour le Comité d'Audit sur les

- systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société qui seront surveillés par le Responsable de la trésorerie et de la gestion des risques à partir de 2023.
- (ii) Période d'acquisition minimale de 3 ans pour les options sur actions EVS (article 7:11 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020) s'appliquant aux plans de warrants EVS 2020, 2021 et 2023 ainsi qu'au plan d'options sur actions 2022.
  - (iii) Évaluation du Comité d'Audit (article 9 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020) qui a été réalisée en 2022 sur la base d'une évaluation externe et indépendante.

## 13. RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

### 13.1. Introduction

Nous sommes très fiers d'avoir significativement accru en 2023 le soutien de nos actionnaires concernant notre rapport de rémunération, qui a été approuvé à une majorité de 86,9% lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2023 (+41% de soutien des actionnaires par rapport à l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2021, et même +51% de soutien des actionnaires par rapport à l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2022). Nous sommes également très reconnaissants du soutien accru des actionnaires en 2023 concernant l'approbation (i) des packages de rémunération proposés pour notre Management Exécutif (+17% par rapport à 2022) et (ii) des propositions d'émission de warrants (qui ont été adoptées à la majorité spécifique de 75% des suffrages exprimés).

Nous sommes très satisfaits de cette dynamique positive, qui montre que nous avons pris au sérieux les dissensions exprimées par nos actionnaires en 2021 et 2022, notamment à travers:

- (a) la révision de la structure et du contenu du présent rapport de rémunération, qui a été mis à jour (i) en augmentant le niveau de notre divulgation en termes de mesures de performance en ce qui concerne la rémunération variable des membres du Management Exécutif et en (ii) expliquant les raisons pour lesquelles nous nous écartons du Code belge des sociétés et des associations en termes de rémunération variable de nos dirigeants, tandis que nous alignerons progressivement leur intéressement à long terme sur des objectifs de performance et pluriannuels.
- (b) la mise à jour de notre politique de rémunération en tenant compte des aspects ci-dessus pour être conforme aux normes du marché et pour accroître encore notre transparence envers nos actionnaires.
- (c) un dialogue permanent avec nos actionnaires et avons donc mené une analyse actionnariale pour continuer à dialoguer activement avec nos principaux actionnaires, notamment sur ces aspects et d'autres questions importantes (comme le fait que notre CEO ne faisait pas partie du conseil d'administration (ce qui est désormais le cas depuis l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2023) et l'absence d'objectifs d'entreprise liés au LTI (ce qui est également résolu depuis l'introduction du LTI actualisé dans la politique de rémunération 2023 telle que visée à la section 13.3.1.2.1 (d)). Nous apprécions la précieuse contribution de nos actionnaires et prendrons en compte leurs points de vue dans notre travail visant à créer de la valeur à long terme pour toutes nos parties prenantes.

Dans ce contexte, nous tenons à remercier nos actionnaires pour leur soutien renouvelé. Nous apprécions leur précieuse contribution et continuerons de prendre en compte leurs points de vue alors que nous travaillons à créer de la valeur à long terme pour toutes nos parties prenantes.

### 13.2. Les administrateurs

#### 13.2.1. Politique de rémunération

EVS s'engage à disposer d'un conseil d'administration capable de fournir des informations, un dynamisme, une innovation et une diversité spécifiques au secteur afin de mieux refléter les demandes uniques du marché EVS. Il s'agit d'un moteur essentiel de la stratégie de croissance rentable d'EVS dans un secteur international et innovant. Pour attirer, motiver et fidéliser des administrateurs compétents tout en contribuant à la performance à court et à long terme de l'entreprise, notre politique de rémunération EVS accorde aux administrateurs des rémunérations fixes et variables (pour nos administrateurs non exécutifs uniquement et en fonction de leur présence aux réunions). Cette politique encourage non seulement la participation et les contributions, mais aide également nos administrateurs à apporter l'innovation technologique, la diversité culturelle et de nouvelles perspectives. En outre, il promeut une gestion prudente des risques, tout en s'alignant sur les recommandations belges des instituts de gouvernance tels que Guberna et utilise des groupes de référence d'entreprises pour établir des références belges pertinentes aux spécificités d'EVS en termes de taille d'entreprise, d'empreinte internationale et d'innovation technologique.

- Administrateurs non exécutifs : ils reçoivent un montant fixe annuel, éventuellement prorata temporis. Ce montant forfaitaire comprend la participation à six réunions par an. Les Administrateurs non exécutifs perçoivent également, en rémunération de l'exercice de leur mandat, une somme fixe pour chaque réunion du Conseil d'Administration au-delà de six réunions par an et à laquelle assistent les réunions des comités spéciaux.

- Administrateurs Exécutifs : pour s'aligner sur les standards du marché belge, il a été décidé que les Administrateurs Exécutifs ne percevront plus aucune rémunération à compter du 1er janvier 2023.

La politique et la rémunération des administrateurs sont approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2023 ayant approuvé la politique de rémunération 2023 (avec effet au 1er janvier 2023), la rémunération des Administrateurs est donc fixée comme suit (EUR):

		Montant fixe		Montant variable lié à la participation aux réunions		Autres <sup>1</sup>
		Conseil d'administration	Comités spéciaux	Conseil d'administration	Comités spéciaux	
<b>Non-exécutif</b>						
Innoconsult BV, représenté par Martin DE PRYCKER	Administrateur indépendant	22.000 couvrant un maximum de 6 réunions par an.	4.000 en tant que président du comité d'audit	2.000 au-delà de 6 réunions pour une année complète de présence	1.500 par présence	
7 Capital Srl, représenté par Chantal DE VRIEZE	Administrateur indépendant	22.000 couvrant un maximum de 6 réunions par an.		2.000 au-delà de 6 réunions pour une année complète de présence	1.500 par présence	
Acompany You Srl, représenté par Anne CAMBIER	Administrateur indépendant	22.000 couvrant un maximum de 6 réunions par an.	4.000 en tant que présidente du comité des Nominations et Rémunérations	2.000 au-delà de 6 réunions pour une année complète de présence	1.500 par présence	
The House of Value – Advisory & Solutions BV, représenté par Johan DESCHUYFELEER	Président et Administrateur indépendant	44.000 couvrant un maximum de 6 réunions par an.		2.000 au-delà de 6 réunions pour une année complète de présence	1.500 par présence	
Frédéric Vincent	Administrateur indépendant	22.000 couvrant un maximum de 6 réunions par an.		2.000 au-delà de 6 réunions pour une année complète de présence	1.500 par présence	
Marco Miserez	Administrateur indépendant	22.000 couvrant un maximum de 6 réunions par an.		2.000 au-delà de 6 réunions pour une année complète de présence	1.500 par présence	
Frinso Srl représenté par Soumya Chandramouli	Administrateur indépendant	22.000 couvrant un maximum de 6 réunions par an.		2.000 au-delà de 6 réunions pour une année complète de présence	1.500 par présence	
<b>Exécutif</b>						
Michel COUNSON	Administrateur délégué	Aucune remuneration prévue				
InnoVision BV	Administrateur délégué	Aucune remuneration prévue				

Les montants forfaitaires sont ajustés prorata temporis en fonction des dates de nomination/démission au cours de l'année.

Remarques:

- La Société et ses filiales n'accordent aucun prêt personnel, garantie ou autre aux membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale. Si les Administrateurs sont chargés de tâches ou de projets particuliers, ils ont droit à une rémunération appropriée pour ces activités, ce qui est notamment le cas des Administrateurs Exécutifs.
- Aucune indemnité de départ n'est prévue pour les Administrateurs non exécutifs à la fin de leur mandat. Les administrateurs non exécutifs ne reçoivent aucune action, warrant ou stock-option. Les administrateurs non exécutifs ne bénéficient d'aucune rémunération liée à la performance ni d'avantages de retraite.

### 13.2.2. Rapport de rémunération pour l'année 2023

<sup>1</sup> L'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2022 a approuvé à l'unanimité l'attribution aux membres du Conseil d'Administration d'une rémunération globale complémentaire de 25.000 euros par an pour tous les membres du Conseil d'Administration pour l'accomplissement de tâches exceptionnelles dans le cadre de leur fonction de administrateur tel que validé par le Conseil d'Administration (telles que notamment les entretiens, réunions de préparation et autres réunions internes autres que les réunions du Conseil d'Administration ou d'un Comité (Audit, Rémunération ou Stratégique)). Ce montant est réparti par le Conseil d'Administration entre ses membres en fonction du nombre et de l'importance des missions exceptionnelles effectivement accomplies par chacun d'eux.

En 2023, les Administrateurs ont reçu la rémunération suivante pour l'exécution de leur mandat (EUR) en application de la politique de rémunération 2023 telle que décrite ci-dessus:

		Montant fixe		Montant variable lié à la participation aux réunions		Autre	TOTAL 2023
		Conseil d'administration	Comités spéciaux	Conseil d'administration	Comités spéciaux		
<b>Non-exécutif</b>							
Innoconsult BV, représenté par Martin DE PRYCKER	Administrateur indépendant	22.000	4.000	4.000	6.000	-	36.000
7 Capital Srl, représenté par Chantal DE VRIEZE	Administrateur indépendant	22.000	-	-	6.000	-	28.000
Acompany You Srl, représenté par Anne CAMBIER	Administrateur indépendant	22.000	4.000	4.000	7.500	1.500	39.000
The House of Value – Advisory & Solutions BV, représenté par Johan DESCHUYFELEER	Président et Administrateur indépendant	44.000	-	4.000	10.500	-	58.500
Frédéric Vincent	Administrateur indépendant	22.000	-	2.000	7.500	2.500	34.000
Marco Miserez	Administrateur indépendant	22.000	-	4.000	6.000	1.500	33.500
Frinso Srl représenté par Soumya Chandramouli	Administrateur indépendant	13.802,74	-	-	-	-	13.802,74
<b>Exécutif</b>							
Michel COUNSON	Administrateur délégué	-	-	-	-	-	-
InnoVision BV, represented by Serge VAN HERCK	Administrateur délégué	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>							<b>242.802,74</b>

Au 31 décembre 2023, sur la base des derniers relevés reçus par la société et de la dernière modification du registre des actionnaires, les membres du Conseil d'Administration détenaient, directement ou indirectement, 835.906 actions sur un total de 14.327.024, soit 5,8% du capital.

### 13.3. Le CEO et les autres membres du Management Exécutif (Leadership Team)

#### 13.3.1. Politique de rémunération

##### 13.3.1.1 Notre vision

EVS s'engage à offrir à chacun une rémunération individualisée, équitable et compétitive qui reflète sa performance et son niveau de responsabilité.

Notre politique de rémunération concernant les membres du Management Exécutif est fondée sur cinq valeurs fondamentales qui guident nos efforts pour attirer, motiver et fidéliser des dirigeants compétents et professionnels:

- Premièrement, nous veillons à ce que notre rémunération s'aligne sur celle des groupes de référence de l'entreprise afin d'établir des références belges pertinentes par rapport aux spécificités d'EVS en termes de taille d'entreprise, d'empreinte internationale et d'innovation technologique pour rester compétitif sur le marché local.
- Deuxièmement, nous nous efforçons d'être innovants en envisageant de nouvelles méthodes de différenciation pour proposer des packages de rémunération uniques et attractifs.
- Troisièmement, nous trouvons un équilibre entre les marchés belge et international pour garantir que nos packages de rémunération restent pertinents et compétitifs à l'échelle mondiale.
- Quatrièmement, nous considérons la spécificité du secteur technologique pour répondre aux demandes uniques de cette industrie en évolution rapide.
- Enfin, notre politique est conçue pour promouvoir une croissance rentable et durable à long terme tout en tenant compte des intérêts de toutes les parties prenantes, y compris les actionnaires, les clients et le personnel.

Ensemble, ces valeurs sous-tendent notre politique de rémunération et nous permettent d'attirer et de retenir les meilleurs talents, compétences et aptitudes, tout en motivant nos dirigeants à réaliser les ambitions et objectifs à court et à long terme de l'entreprise.

Dans ce contexte, le niveau de rémunération est déterminé en fonction des tâches et responsabilités et est évalué annuellement par le Comité de Nomination et de Rémunération. Le niveau de rémunération est également comparé à des références externes, soit par le biais d'études, soit par l'intermédiaire de conseils externes. Notre politique de rémunération tient notamment compte de la position sur le marché et des contributions individuelles de chaque membre du Management



Exécutif, en cohérence avec notre politique de rémunération s'appliquant à l'ensemble du personnel de l'entreprise. À cette fin, nous utilisons la méthodologie d'évaluation des emplois de Hay Group (gérée par la société Korn Ferry) pour noter les fonctions et les comparer aux pratiques du marché. Le service RH demande à Korn Ferry Hay Group d'effectuer régulièrement un contrôle d'intégrité de la classification existante afin de garantir une base correcte, cohérente et solide pour les candidatures liées à la classification. Chez EVS, les comparaisons avec le marché sont faites avec la médiane du marché plutôt qu'avec la moyenne. Pour être à un niveau de rémunération équitable par rapport au marché, nous considérons une rémunération équitable comprise dans une fourchette comprise entre 80% et 120% de la médiane du marché. Les benchmarks utilisés sont choisis en fonction du secteur, de la taille des entreprises et de la localisation.

### 13.3.1.2 Composantes de rémunération du CEO et des autres membres du Management Exécutif

#### 13.3.1.2.1 Vue d'ensemble

Notre politique de rémunération des membres du Management Exécutif prévoit :

- i. Une rémunération fixe complétée par
- ii. Un intéressement variable à court terme en espèces (STI) basé sur des critères de performance financière et extra-financière (EBIT, prises de commandes et performance) versé en espèce et
- iii. Un intéressement à long terme consistant en des warrants/options d'achat sur actions.

Les piliers de la rémunération variable sont répartis selon les pourcentages listés dans le tableau ci-dessous:

	Rémunération de base (RB)	STI (a) à 100%	STI (a) Mesures			LTI (b) Options d'achat d'actions	Autres avantages (c)	Assurances et contributions à la pension (c)
			Fin.	Fin.	Non-Fin.			
			EBIT	Prise de commande	Performance			
CEO	EUR 400.801	40% de RB	70%	-	30%	Max. 45% de RB	Aucun	N/A
CCO		45% de RB	35%	55%	10%	Max. 20% de RB	Aucun	N/A
CFO		25% de RB	70%	-	30%	Max. 20% de RB	Aucun	N/A
CMO		25% de RB	70%	-	30%	Max. 20% de RB	Aucun	N/A
CPO		25% de RB	70%	-	30%	Max. 20% de RB	Aucun	N/A
CTO		25% de RB	70%	-	30%	Max. 20% de RB	Aucun	N/A
CXO		25% de RB	70%	-	30%	Max. 20% de RB	Aucun	N/A

#### (a) Intéressement à court terme en espèces (STI)

Les paramètres financiers et non financiers de l'Incentive à Court Terme (STI) (par exemple l'EBIT annuel, les prises de commandes et la performance, comme prévu dans la politique de rémunération) sont essentiels pour atteindre les objectifs stratégiques d'EVS à court terme.

- Financier
  - o L'objectif annuel d'EBIT (Bénéfice avant intérêts et impôts) permet à notre société de viser l'amélioration de notre rentabilité, d'assurer notre performance financière et de renforcer notre capacité financière à long terme, notamment pour assurer le respect de notre politique de distribution de dividendes.
  - o L'objectif annuel de prises de commandes est essentiel pour nous assurer d'augmenter nos ventes ainsi que le renforcement de la relation client tout en garantissant à notre entreprise de maintenir une croissance constante de nos revenus et de consolider notre position sur le marché.
- Non-Financier
  - o L'objectif de performance annuel permet de se concentrer sur les projets qui sont soit importants et/ou urgents à réaliser au cours de l'année donnée, compte tenu de l'intérêt de l'entreprise et de ses clients.

Tous les éléments ci-dessus améliorent la valeur pour les actionnaires en contribuant à la stratégie de croissance, aux intérêts et à la durabilité à long terme de notre entreprise, en combinaison avec l'attribution de warrants ou d'options sur actions, qui offrent des avantages ciblés à long terme. Il est à noter que la réalisation des métriques liées à l'intéressement à court terme sera toujours évaluée à périmètre constant par rapport au budget.

Les objectifs financiers STI sont validés par le Conseil d'administration au début de l'exercice comptable concerné et les réalisations sont suivies trimestriellement et évaluées annuellement. La période d'imposition est le dernier exercice financier et le montant du STI est confirmé à la fin du premier trimestre de l'année suivante. Le Comité de Nomination et de Rémunération évalue les réalisations des objectifs et le paiement correspondant par rapport aux résultats de l'entreprise afin de s'assurer que les objectifs futurs restent en ligne avec la performance globale de l'entreprise.

Les poids en pourcentage des critères STI sont évalués annuellement par le Conseil d'Administration et adaptés, si nécessaire, en modifiant notre Politique de Rémunération, sous réserve de l'approbation de nos actionnaires.

(b) Intéressement à long terme sous forme de warrants/options sur actions (LTI)

Les options sur actions qui portent sur des actions existantes ou donnent le droit de souscrire à des actions nouvellement créées en cas d'augmentation de capital future sont appelées « warrants » en Belgique. Alternativement, la société peut également attribuer des options sur actions portant uniquement sur des actions existantes, ci-après dénommées options sur actions. Dans les deux cas, le bénéficiaire aura le droit d'acheter des actions de la société à un prix prédéterminé (prix d'exercice) avant une date d'expiration mais après une période d'acquisition minimale de 3 ans, ce qui implique que la société récompense, retient, et motive les managers exécutifs sur le long terme. Dans la plupart des pays, les options sur actions sont considérées comme imposables lorsqu'elles sont exercées. En Belgique, cependant, un régime spécial est en place qui prévoit une imposition lorsque les options sont attribuées. Ainsi, il y a un investissement initial lors de l'attribution des options sur actions, ce qui implique que le bénéficiaire peut perdre cet investissement initial si les warrants ou les options sur actions ne peuvent pas être exercées (par exemple, si le warrant ou l'option sur action expire avant d'atteindre le prix d'exercice ou en cas de départ du bénéficiaire de la société).

La rémunération en warrants/options sur actions contribue à la stratégie commerciale, aux intérêts et à la pérennité de notre entreprise et est en ligne avec les attentes des actionnaires en termes de création de valeur actionnariale:

- D'une part, dans la mesure où les bénéficiaires sont directement incités à contribuer à la croissance profitable de l'entreprise, dont ils peuvent bénéficier par l'exercice de leurs warrants/options sur actions si la valeur de l'entreprise devait augmenter entre le moment de l'attribution et l'exercice de ces warrants/options sur actions. Cela les motive également à prendre des mesures durables et créatrices de valeur.
- D'autre part, dans la mesure où les bénéficiaires sont incités à rester et à investir dans l'entreprise s'ils veulent pouvoir bénéficier de l'exercice des warrants/options sur actions qui leur ont été attribués, les warrants/options étant imposés au moment de l'attribution (cet investissement étant perdu en cas de départ) et ne peuvent être exercés qu'au plus tôt trois années civiles après leur attribution.

(c) Autres avantages et contributions à la pensions

Le CEO et les autres membres du Management Exécutif sont des sociétés de gestion qui fournissent leurs services sur une base indépendante, ce qui implique qu'ils ne bénéficient pas d'autres avantages, assurances et cotisations de retraite comme le font nos employés.

(d) Accent sur la performance et les objectifs pluriannuels

Alors que la rémunération variable ci-dessus de nos managers exécutifs s'écarte en principe du Code belge des sociétés et des associations, ce qui est permis sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale (aux termes de l'alinéa 2 de l'article 7:91 du Code belge des sociétés et des associations, dans une société cotée, si la rémunération variable d'un manager exécutif est supérieure au quart de sa rémunération annuelle, un quart au moins de la période de performance doit excéder deux ans et un autre quart doit excéder trois ans, sauf accord contraire de l'Assemblée Générale), EVS a progressivement introduit depuis 2023 un système actualisé de LTI sur base de warrants/stock options pour attirer, fidéliser et récompenser le Management Exécutif en alignant les LTI sur base de warrants/stock options sur des critères de performance et des objectifs pluriannuels.

Ce LTI mise à jour est un outil puissant pour aligner encore davantage les intérêts du management exécutif de notre entreprise avec la croissance durable à long terme d'EVS. En offrant des récompenses pour la fidélité, la croissance de la rentabilité et les objectifs ESG, le LTI mis à jour contribuera davantage à renforcer la culture de responsabilisation, à générer un succès durable pour EVS sur le long terme et à accroître la valeur pour les actionnaires.

À partir de 2023, le LTI mis à jour fournit chaque année un nombre variable de warrants/stock options basé sur:

- *Performance à long terme*, qui est évaluée sur la base (1) de la croissance de la rentabilité à long terme (croissance de l'EBIT sur deux ans) et (2) de l'évolution positive des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), jusqu'à un niveau de 50% du poids du LTI. Depuis 2022, EVS a introduit les instruments de mesure nécessaires pour évaluer ces indicateurs de performance à long terme et attribuer en conséquence des LTI sur base de warrants/stock options. Les deux indicateurs sont régis par les plans stratégiques et ESG pluriannuels d'EVS.
- *Fidélisation et rétention* du Management Exécutif, ce qui garantit la croissance stratégique d'EVS. Etant donné que les bénéficiaires doivent payer un impôt non récupérable lors de l'attribution des warrants/stock options (au niveau belge), et qu'ils sont tenus d'attendre une période d'acquisition minimale de 3 ans avant de pouvoir exercer leurs warrants/stock options, Le LTI offre une récompense aux membres de l'équipe qui restent dans l'entreprise pendant une période déterminée.

La LTI actualisée accordée au CEO et aux autres membres du Management Exécutif peut être résumée comme suit:

## Critères LTI

	Performance		Fidélisation/rétention
	Objectifs financiers pluriannuels	Objectifs ESG (pluriannuels)	
LTI 2023	5%	5%	90%
LTI 2024	15%	15%	70%
LTI 2025 et au-delà	25%	25%	50%

### Versement LTI

Objectif de Performance (Financier et ESG)	Inférieur au seuil	Seuil	Objectif cible	Plafond
Réalisation	<50%	50%	100%	150%
Versement	0%	0%	100%	200%

### (e) Écart potentiel par rapport à la politique de rémunération des membres du Management Exécutif

L'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2023 a approuvé que, dans des circonstances exceptionnelles et dans les conditions de l'article 7:89/1 du Code belge des sociétés et des associations, le Conseil d'administration puisse s'écarter temporairement de la politique de rémunération 2023 si nécessaire pour servir les intérêts à long terme et la pérennité d'EVS, par le biais de l'octroi d'un bonus autonome aux membres du Management Exécutif basé sur le pourcentage des prises de commandes sécurisées de plus de 5 ans ou des prises de commandes liées à un Big Event Rental, dans les deux cas plafonnés à un pourcentage maximum de 0,2% des prises de commandes concernées. Un «Big Event Rental» est défini comme une location de produits et/ou solutions EVS dans le cadre d'un grand événement qui n'a pas lieu chaque année.

En effet, la nature de l'activité évolue progressivement vers des partenariats stratégiques à très long terme, qu'il convient d'encourager. Les transactions exceptionnelles ne sont pas prévisibles sur une base annuelle et nécessitent des récompenses exceptionnelles.

Pour mettre en œuvre une telle dérogation, le Comité de nomination et de rémunération présentera une demande spéciale de dérogation au Conseil d'administration pour discussion et approbation. Aucune dérogation de ce type ne sera mise en œuvre en l'absence d'approbation préalable du Conseil d'Administration. Tout écart sera décrit et expliqué dans le rapport annuel de rémunération de la société conformément au Code belge des sociétés et des associations.

Le Conseil d'Administration considère qu'une telle procédure de dérogation est conforme aux pratiques de marché des sociétés cotées belges et permettra de récompenser des performances exceptionnelles et de retenir des membres exécutifs clés dans l'intérêt du succès durable d'EVS à long terme.

### 13.3.1.2.2 STI

#### a. CEO

Objectif d'EBIT (70%)	Inférieur au seuil	Seuil	Objectif cible	Plafond
Réalisation	<80%	80%	100%	120%
Objectif EBIT: 33,000 kEUR	< 26.400 kEUR	26.400 kEUR	33.000 kEUR	39.600 kEUR
Versement	0%	50%	100%	150%

Objectif de performance (30%)	Objectif cible				Plafond
Réalisation	0%	50%	100%	125%	150%
Versement	0%	50%	100%	125%	150%

Opportunité STI maximale: 60% de la rémunération de base (i.e 240.481 EUR)

## b. CCO

Objectif d'EBIT (35%)	Inférieur au seuil	Seuil	Objectif cible	Plafond	
Réalisation	<80%	80%	100%	120%	
Objectif EBIT: 33.000 kEUR	< 26.400 kEUR	26.400 kEUR	33.000 kEUR	39.600 kEUR	
Versement	0%	50%	100%	150%	

Objectif de performance (10%)	Objectif cible				Plafond
Réalisation	0%	50%	100%	125%	150%
Versement	0%	50%	100%	125%	150%

Objectif de prise de commande (55%)	Inférieur au seuil	Seuil	Objectif cible	Plafond	Super Plafond
Réalisation	<80%	80%	100%	110%	120%
Versement	0%	30%	100%	145%	200%

Opportunité STI maximale: 71% de la rémunération de base

## c. CFO, CTO, CPO, CMO, CXO

Objectif d'EBIT (70%)	Inférieur au seuil	Seuil	Objectif cible	Plafond	
Réalisation	<80%	80%	100%	120%	
Objectif EBIT: 33.000 kEUR	< 26.400 kEUR	26.400 kEUR	33.000 kEUR	39.600 kEUR	
Versement	0%	50%	100%	150%	

Objectif de performance (30%)	Objectif cible				Plafond
Réalisation	0%	50%	100%	125%	150%
Versement	0%	50%	100%	125%	150%

Opportunité STI maximale: 30% de la rémunération de base

Remarque sur la disclosure 2023:

- EBIT et objectif de prises de commandes: bien qu'il serait préjudiciable pour l'activité EVS (surtout en ce qui concerne la concurrence) de divulguer les détails de l'objectif de prises de commandes, nous avons décidé de partager à la fois l'objectif et la réalisation d'EBIT 2023 afin d'accroître la transparence envers nos actionnaires. Il est à noter que la réalisation de l'EBIT est toujours mesurée à périmètre constant par rapport au budget.
- Les objectifs de performance non financière du CEO étaient basés sur (i) les résultats de l'enquête d'engagement des membres du personnel EVS 2023 (91 %) et (ii) l'enquête de satisfaction client 2023 (Devoncroft NPS 43,4 – Top 10 %).
- Les objectifs de performance non financière des autres membres du management exécutif concernent généralement l'efficacité opérationnelle, la satisfaction des clients et des membres du personnel. Retrouvez ci-dessous quelques exemples d'objectifs de performance 2023:
  - o Satisfaction client
    - o Maintenir un haut niveau de satisfaction client (NPS)
    - o Engagement avec les communautés d'utilisateurs
    - o Optimisation du support des channel partners
  - o Satisfaction des membres du personnel
    - o Renouveler la certification Top employeur
    - o Maintenir un niveau élevé de satisfaction dans l'enquête d'engagement annuelle
    - o Améliorer encore la stratégie Comp&Ben
  - o Efficacité opérationnelle:
    - o Amélioration des processus internes
    - o Accroissement des connaissances technologiques
    - o Contrôle des coûts

Il n'y a pas d'acompte pour la rémunération variable des membres du Management Exécutif.

### 13.3.1.2.3 Dispositions de "claw-back"

À titre préliminaire, veuillez noter que les dispositions de « claw-back » sont limitées car les bénéficiaires potentiels ne reçoivent aucune avance.

### (a) Conséquences sur le STI en cas de résiliation du contrat de services du CEO et des autres membres du Management Exécutif

En cas de résiliation du contrat de services du CEO et des autres membres du Management Exécutif, le STI n'est pas du, sauf en cas de résiliation (i) par EVS sans motif (ou pour indisponibilité du prestataire pour raison médicale ou décès) ou (ii) par le prestataire avec motif, dans les deux cas, le prestataire reste en droit d'exiger le paiement du STI :

- Se rapportant à l'exercice social précédant celui au cours duquel la résiliation écrite aura été notifiée.
- Relatives à l'exercice social au cours duquel la résiliation écrite aura été donnée uniquement si la résiliation écrite est postérieure au 1er juillet dudit exercice, et uniquement au prorata temporis (ou lorsque la cause est l'indisponibilité du prestataire pour raison médicale ou décès) – 50 % de ce STI est du si la résiliation écrite est donnée avant le 1er juillet de cet exercice ou 100 % de ce STI est du si la résiliation écrite est donnée après le 1er juillet de cet exercice.

### (b) Conséquences sur le LTI en cas de résiliation du contrat de services du CEO et des autres membres du Management Exécutif

En cas de résiliation du contrat de services du CEO et des autres membres du Management Exécutif, les warrants/options sur actions non exerçables sont perdus sauf si le Conseil d'administration en décide autrement.

#### 13.3.2. Rapport de rémunération pour l'année 2023

##### 13.3.2.1.1 Aperçu

###### CEO

Mesures	Poids (%)	Seuil	Objectif cible	Plafond	Réalisé
<b>EBIT annuel</b>	70%	26.400.000 €	33.000.000 €	39.600.000 €	<b>41.410.000 €</b> (125,48% de l'objectif EBIT)
<b>Versement</b>		55.979 €	111.958 €	167.937 €	<b>167.937 €</b> (Montant du plafond atteint)
<b>Non-financier</b>	30%				
Objectifs de performance* Versement		23.991 €	47.982 €	71.973 €	<b>59.978 €</b> 125% de l'objectif cible
<b>TOTAL</b>					<b>227.915 €</b> 143% de l'objectif cible

###### Autres

Mesures	Poids (%)	Seuil	Objectif cible	Plafond	Réalisé
<b>Financier</b>					
<b>EBIT annuel</b>	70 (35 pour le CCO uniquement)	26.400.000 €	33.000.000 €	39.600.800 €	<b>41.410.000 €</b> (125,48% de l'objectif EBIT)
<b>Objectif de prise de commande</b>	55 pour le CCO uniquement	Nondisclosed	Nondisclosed	Nondisclosed	Nondisclosed
<b>Versement EBIT</b>		133.934 €	267.867 €	401.801 €	<b>401.801 €</b> 150% de l'objectif cible
<b>Versement prise de commande</b>		22.942 €	76.474 €	110.887 €	105.566 €
<b>Non-Financier</b>	30 (10 pour le CCO uniquement)				
Objectifs de performance* Versement		53.924 €	107.848724 €	161.772 €	<b>133.785 €</b> 124% de l'objectif cible
<b>TOTAL</b>					<b>641.152 €</b> 142% de l'objectif cible

\* Veuillez trouver ci-dessous quelques exemples d'objectifs de performance 2023:

- Satisfaction client
  - Maintenir un haut niveau de satisfaction client (NPS)
  - Engagement avec les communautés d'utilisateurs
  - Optimisation du support des channel partners
- Satisfaction des membres du personnel
  - Renouveler la certification Top employeur
  - Maintenir un niveau élevé de satisfaction dans l'enquête d'engagement annuelle
  - Améliorer encore la stratégie Comp&Ben
- Efficacité opérationnelle:
  - Amélioration des processus internes
  - Accroissement des connaissances technologiques
  - Contrôle des coûts

#### 13.3.2.1.2 CEO

InnoVision BV, représenté par Serge Van Herck, CEO a reçu comme rémunération de base un montant total de 400.801 EUR et un STI de 227.915 EUR pour l'année 2023.

L'augmentation moyenne de 10% de la rémunération de base par rapport à la rémunération de base de l'année dernière (363.225 EUR) s'explique par l'augmentation des coûts de la vie et l'évolution des critères de rémunération pour ces fonctions.

#### 13.3.2.1.3 Autres membres du Management Exécutif

Pour l'exercice 2023, les autres membres du Management Exécutif étaient:

- Ikaro Srl, représenté par Nicolas BOURDON, CMO
- RCG Srl, représenté par Quentin GRUTMAN, CCO
- M2C Srl, représenté par Pierre MATELART, CPO
- WeMagine Srl, représenté par Veerle DE WIT, CFO
- Tols BV, représenté par Xavier ORRI, CXO
- Openiris Ltd, représenté par Alex REDFERN, CTO

Les autres membres du Management Exécutif ont reçu une rémunération de base globale de 1.606.772 EUR (coût total de l'entreprise) et un STI de 652.706 EUR (coût total de l'entreprise) pour l'année 2023, ce qui représente un coût total moyen de l'entreprise concernant la rémunération de base de 267.795 EUR et de 108.784 EUR concernant le STI par autre membre du Management Exécutif. Des bonus exceptionnels complémentaires de 50.000 EUR et 14.720 EUR ont été accordées conformément à la procédure proposée dans la politique de rémunération telle que définie à la section 13.3.2.1.

L'augmentation moyenne de 8% de la rémunération de base par rapport à la rémunération de base de l'année dernière (1.490.980) s'explique par la courbe d'apprentissage de certains membres du Leadership Team (et l'augmentation des échelons associés), par l'augmentation du coût de la vie et l'évolution des critères de rémunération pour ces fonctions.

#### 13.3.2.1.4 Warrants / options sur actions

Comme indiqué dans la procédure énoncée au point 13.3.1.2.1 (d), EVS a progressivement introduit depuis 2023 un système mis à jour de LTI à base de warrants/stock options pour attirer, fidéliser et récompenser le Management Exécutif en alignant les LTI à base de warrants/stock options sur des critères de performance et des objectifs pluriannuels.

En 2023, le CEO et les autres membres du Management Exécutif ont reçu des warrants comme suit conformément au Plan de Warrants EVS 2023:

Serge Van Herck	34.650 warrants	+5% comparé au montant cible (33.000)
Alex Redfern	10.500 warrants	+5% comparé au montant cible (10.000)
RCG Srl	10.500 warrants	+5% comparé au montant cible (10.000)
Ikaro Srl	7.850 warrants	+5% comparé au montant cible (7.500)
Pierre Matelart	7.850 warrants	+5% comparé au montant cible (7.500)
Veerle De Wit	7.850 warrants	+5% comparé au montant cible (7.500)
Xavier Orri	7.850 warrants	+5% comparé au montant cible (7.500)
<b>TOTAL</b>	<b>87.150 warrants</b>	

Sur la base de la procédure décrite sous 13.3.1.2.1 (d):

	Performance		Loyauté/rétention
	Objectifs financiers pluriannuels	Objectifs ESG (pluriannuels)	
Poids	5%	5%	90%
Objectif	Croissance annuelle de 5 % conformément au plan d'affaires d'EVS sur 5 ans (croissance de l'EBIT sur deux ans)	Adoption des objectifs ESG 2030 conformément à la législation ESG applicable	
Réalisation	Plafond atteint	Adopté	
Versement	10% (200% plafond de versement)	5% (100% versement à l'objectif)	90%

Autres plans de warrants actifs:

Les principales caractéristiques du Plan de Warrants 2020 étaient les suivantes :

- Date d'attribution : 22 octobre 2020
- Période d'acquisition : 3 années civiles (jusqu'au 31 décembre 2023)
- Premier jour d'exercice possible : 1er janvier 2024
- Durée des options : 6 ans (date d'expiration des options : 21 octobre 2026)
- Prix d'exercice : 13,69 EUR (Moyenne du cours de clôture EVS des 30 jours précédant le 22 octobre 2020)

Les principales caractéristiques du Plan de Warrants 2021 étaient les suivantes :

- Date d'attribution : 22 juin 2021
- Période d'acquisition : 3 années civiles (jusqu'au 31 décembre 2024)
- Premier jour d'exercice possible : 1er janvier 2025
- Durée des options : 6 ans (date d'expiration des warrants : 21 juin 2027)
- Prix d'exercice : 18,21 EUR (Moyenne du cours de clôture EVS des 30 jours précédant le 22 juin 2021)

Les principales caractéristiques du Plan d'options sur actions 2022 étaient les suivantes :

- Date d'attribution : 29 septembre 2022
- Période d'acquisition : 3 années civiles (jusqu'au 31 décembre 2025)
- Premier jour d'exercice possible : 1er janvier 2026
- Durée des options : 6 ans (date d'expiration des options : 28 septembre 2028)
- Prix d'exercice : 18,62 EUR (Dernier cours de clôture précédant le 29 septembre 2022)

Les principales caractéristiques du Plan de stock-options 2023 étaient les suivantes :

- Date d'attribution : 25 octobre 2023
- Période d'acquisition : 3 années civiles (jusqu'au 31 décembre 2026)
- Premier jour d'exercice possible : 1er janvier 2027
- Durée des options : 6 ans (date d'expiration des stock-options : 24 octobre 2029)
- Prix d'exercice : 25,85 EUR (Dernier cours de clôture précédant le 25 octobre 2023)

#### 13.3.2.1.5 Bonus exceptionnel

Dans le cadre de la procédure visée au 13.3.1.2.1 (e) telle qu'approuvée dans la politique de rémunération 2023 qui permet au Conseil d'Administration, dans des circonstances exceptionnelles et dans les conditions de l'article 7:89/1 du Code belge des sociétés et des associations, d'accorder une prime autonome aux membres de la direction exécutive pour servir les intérêts à long terme et la pérennité d'EVS, basée sur le pourcentage des prises de commandes sécurisées de plus de 5 ans ou des prises de commandes liées au Big Event Rental (dans les deux cas plafonnés à un pourcentage maximum de 0,2% des prises de commandes concernées), le bonus exceptionnel suivant a été accordé respectivement en 2023 et 2024:

- Conformément à la politique de rémunération, le comité de nomination et de rémunération a présenté une demande spéciale de dérogation au Conseil d'Administration pour discussion et approbation suite à la conclusion d'un contrat exceptionnel de 10 ans d'une valeur de plus de 50.000.000 USD avec une importante société de diffusion et de production média basée aux États-Unis. Sur la base de cette demande particulière, le Conseil d'Administration a approuvé le 30 mai 2023 l'octroi d'un bonus exceptionnel de 50.000 EUR (soit moins de 0,1% des prises de commandes du contrat susvisé) au CCO, RCG Srl, représenté par Quentin Grutman. L'octroi d'une telle prime est justifié par le caractère exceptionnel d'un tel accord pluriannuel qui représente une nouvelle étape dans l'histoire d'EVS et démontre clairement qu'EVS est considéré comme un partenaire solide, capable de relever les défis futurs de l'industrie de la radiodiffusion et des médias.
- Conformément à la politique de rémunération, le comité de nomination et de rémunération a présenté une demande spéciale de dérogation au conseil d'administration pour discussion et approbation suite à la

conclusion d'un contrat Big Event Rental 2023 d'un montant de 7,36 million d'euros. Sur la base de cette demande particulière, le Conseil d'Administration a approuvé le 28 mars 2024 l'octroi d'un bonus exceptionnel de 14.720 EUR (soit 0,2% des prises de commandes de Big Event Rental 2023 susvisées) au CCO, RCG Srl, représenté par Quentin Grutman. L'octroi d'un tel bonus est justifié par l'importance du Big Event Rental pour EVS pour le succès continu de l'entreprise dans le futur.

### 13.4. Informations comparatives sur l'évolution des rémunérations et des performances de l'entreprise - Ratio entre le membre de la direction le mieux payé (CEO) et le salarié le moins bien payé en Belgique

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la rémunération sur une période de 5 ans.

En EUR	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Evolution de la rémunération</b>					
Rémunération moyenne des employées	81.572	78.056	90.281	93.268	102.145
Rémunération annuelle des employées	37.849.582	39.652.396	47.287.513	53.456.704	60.497.215
<b>Performance EVS</b>					
EBIT (en millions d'euro)	23,0	5,7	37,1	31,7	41,1
Prises de commandes (en millions d'euro)	120,6	103,4	149,3	218,8	192,9
ROCE	27,3%	8,1%	38,0%	31,3%	34,6%
Free cash-flow (en millions d'euro)	21,2	9,5	38,2	3,5	28,2

Tel que défini par la loi du 28 avril 2020, le Groupe publie le ratio entre le membre de la direction le mieux payé (CEO) et le salarié le moins bien payé en Belgique. Pour 2023, ce ratio est de 11x. En termes de méthodologie, la rémunération moyenne des salariés est calculée en divisant le coût salarial total par le nombre moyen d'ETP dans l'année. A partir de 2023, le dénominateur (c'est-à-dire le nombre moyen d'ETP) exclut du calcul les contractuels permanents (20 ETP en 2023 dont 7 membres du Management Exécutif en 2023) afin de ne considérer que les salariés inscrits sur le payroll pour le calcul de la rémunération moyenne par salarié. Les chiffres de la rémunération moyenne ont été retraités en conséquence à partir de 2021.

L'employé le moins bien payé est défini comme un employé à temps plein en Belgique qui a travaillé pendant une année complète et qui détient le salaire de base le plus bas à la fin de l'année. La rémunération totale réelle reçue par cet employé est prise en compte dans le calcul du ratio.

La publication de ce ratio est une nouvelle pratique requise par la loi et à ce titre elle sera appréciée et évaluée dans le futur en tenant compte de l'évolution du ratio.

## 14. PROCÉDURES DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

L'année considérée n'a été marquée par aucun conflit d'intérêts selon la procédure prévue à l'article 7:96 du Code Belge des Sociétés et des Associations.

## 15. RISQUES ET INCERTITUDES

Investir dans le stock d'EVS Broadcast Equipment (« EVS ») comporte des risques. Comme l'exigent les règlements de l'UE et la loi belge (Code belge des sociétés et des associations et arrêté royal du 14 novembre 2007), vous et tout investisseur devez examiner attentivement les éléments de risque suivants et toutes les autres informations contenues dans ce rapport annuel avant d'acheter nos actions. Si l'un des risques suivants survient, notre entreprise, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation pourraient être touchés. Dans ce cas, le cours de nos actions ordinaires pourrait baisser et vous pourriez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.

EVS décrit les risques liés à l'environnement dans lequel nous agissons. Ce sont des risques génériques, qui sont potentiellement mis en évidence dans notre cadre de gestion des risques. Si les risques génériques ne sont pas pris en compte dans notre cadre global de gestion des risques, cela implique que le risque n'est probablement pas important à ce stade ou que le risque est considéré comme un risque très général.

Les risques génériques pointés par EVS sont les suivants:

- Nous sommes confrontés à la concurrence et si nous ne sommes pas en mesure de rivaliser efficacement, nous pourrions subir une baisse des ventes ou une pression sur les prix, ce qui aurait un impact négatif sur nos résultats d'exploitation futurs.



- Nous tirons une grande majorité de nos revenus de clients du secteur de la radiodiffusion qui utilisent nos produits à la fois pour la production et la transmission de contenu télévisuel. Si nous ne parvenons pas à générer des revenus continus sur ce marché ou en cas de ralentissement de ce marché, nos revenus pourraient diminuer.
- Même si nous diversifions notre portefeuille, nous dépendons des ventes de nos produits de serveurs vidéo XT et XS, car ils sont généralement au cœur de toutes nos solutions. Si la demande du marché pour ces produits ne se maintient pas, nos futurs résultats d'exploitation pourraient en pâtir.
- Notre activité pourrait être affectée si nos sous-traitants ne sont pas en mesure de nous fournir un approvisionnement adéquat de nos produits : il s'agit d'une préoccupation constante compte tenu de la pénurie actuelle sur le marché des composants électroniques.
- Si nous rencontrons des retards, des pénuries ou des problèmes de qualité de la part de nos fournisseurs de composants, nos ventes de produits pourraient en souffrir.
- Notre réussite future dépend de notre capacité à attirer et à retenir du personnel clé, et notre échec à le faire pourrait nuire à notre capacité à développer notre entreprise.
- Le prix de vente moyen de nos produits pourrait diminuer, ce qui pourrait affecter négativement nos résultats d'exploitation.
- Nos utilisateurs finaux exigent un haut degré de fiabilité des produits. Si nous ne sommes pas en mesure de fournir des produits de haute qualité, nos relations avec les utilisateurs finaux pourraient en être affectées.
- Si nous ne parvenons pas à développer et à introduire de nouveaux produits ou des améliorations de produits existants en temps opportun, ou si nous ne parvenons pas à gérer les transitions de produits, nous pourrions connaître une diminution de nos revenus à l'avenir.
- Si nous ne parvenons pas à répondre aux changements technologiques et à l'évolution des normes industrielles, nos produits pourraient devenir obsolètes ou moins compétitifs à l'avenir.
- Si nos produits n'interagissent pas avec d'autres systèmes, les installations pourraient être retardées ou annulées.
- Nos produits sont très complexes et peuvent contenir des erreurs logicielles ou matérielles non détectées, ce qui pourrait nuire à notre réputation et à nos ventes futures de produits.
- Si nous ne parvenons pas à gérer efficacement notre croissance, notre entreprise pourrait en souffrir.
- Nous pourrions ne pas être en mesure de continuer à maintenir ou à augmenter notre rentabilité et nos taux de croissance récents pourraient ne pas être révélateurs de notre croissance future.
- Nos résultats d'exploitation trimestriels ont fluctué dans le passé et pourraient continuer de fluctuer à l'avenir, ce qui pourrait entraîner des variations du cours de l'action.
- Nous avons d'importantes opérations internationales et tirons la majeure partie de nos revenus de clients internationaux, ce qui nous expose à des risques importants, notamment liés aux fluctuations des devises.
- Notre performance financière future dépend de la croissance des marchés des serveurs vidéo et des solutions numériques. Si ces marchés ne continuent pas de croître au rythme que nous prévoyons, nos résultats d'exploitation en subiront un impact négatif important.
- Les processus d'investissement de nos clients peuvent être longs et imprévisibles, ce qui peut rendre difficile la prévision des ventes au cours d'un trimestre donné.
- Notre utilisation de logiciels open source et d'autres technologies et propriétés intellectuelles tierces pourrait imposer des limites à notre capacité à commercialiser nos produits.
- Le fait de ne pas protéger notre propriété intellectuelle pourrait nuire considérablement à notre entreprise.
- Si un tiers affirme que nous violons sa propriété intellectuelle, que ce soit avec succès ou non, cela pourrait nous exposer à des litiges coûteux et longs ou à des licences coûteuses, ce qui pourrait nuire à notre activité.
- Nous sommes soumis à des contrôles gouvernementaux à l'exportation qui pourraient engager notre responsabilité ou nuire à notre capacité à vendre nos produits sur les marchés internationaux.
- Nous sommes soumis à des réglementations environnementales et autres réglementations en matière de santé et de sécurité qui peuvent augmenter nos coûts d'exploitation ou limiter nos activités.

- Nous pouvons nous développer par le biais d'acquisitions ou d'investissements dans d'autres sociétés, chacune pouvant détourner l'attention de notre direction, entraîner une dilution supplémentaire pour les actionnaires ou utiliser des ressources nécessaires au fonctionnement d'autres parties de notre entreprise.
- La publication de nouvelles normes comptables ou des interprétations futures de normes comptables existantes pourraient avoir une incidence défavorable sur nos résultats d'exploitation.
- Le maintien et l'amélioration de nos contrôles financiers et des exigences liées au statut de société cotée peuvent mettre à rude épreuve nos ressources et détourner l'attention de la direction.
- Nous ou l'une de nos sociétés affiliées pourrions avoir besoin de capitaux supplémentaires pour soutenir nos opérations commerciales, et ce capital pourrait ne pas être disponible à des conditions acceptables, voire pas du tout.

En 2023, EVS a mis à jour son cadre de gestion des risques.

Nous restons principalement concentrés sur les risques hautement prioritaires ; cependant, nous enregistrons tous les risques identifiés afin de nous conformer à la stratégie globale d'EVS, d'assurer la cohérence et de contribuer à atteindre nos objectifs commerciaux. Cela nous aide également à évaluer si nous allouons les ressources de manière efficace.

Nous fournissons ci-dessous un aperçu non exhaustif de certains des risques affectant EVS. Tous les risques ne sont pas partagés de manière transparente, car certains risques pourraient contenir des informations confidentielles ou révéler des données concurrentielles. Des actions d'atténuation sont définies et mises en œuvre pour répondre aux risques inhérents identifiés.

#### **15.1. risques avec un profil de risque inhérent élevé**

- Risque de cyberattaque entraînant une interruption des activités, y compris l'arrêt des systèmes critiques, l'incapacité de produire, d'expédier, de livrer ou d'assister les clients.
- Incapacité à attirer les bons talents en vente, pré-vente et support, capables de gérer des solutions complexes et de nouveaux modèles commerciaux, conduisant à l'incapacité de réaliser nos ambitions de croissance, en particulier dans la région NALA.
- Incapacité à élargir la clientèle et l'offre de produits, ce qui pourrait conduire à une dépendance excessive à l'égard d'un nombre restreint de clients clés avec un nombre restreint de produits clés.

#### **15.2. risques avec un profil de risque inhérent modéré**

- Risques liés à la pénurie de composants entraînant des conditions de livraison non sécurisées et des prix plus élevés. L'incapacité de prévoir les problèmes du marché des composants peut avoir un impact négatif sur nos clients si nous ne sommes plus en mesure de les livrer à temps. En particulier, la crise au Moyen-Orient et en Mer Rouge entraîne des retards dans le transport des marchandises et des hausses de prix à court terme. Bien que la situation soit difficile à prévoir à moyen et long terme, les retards et les augmentations de coûts risquent de se poursuivre dans les mois à venir, les compagnies maritimes commençant à planifier un conflit prolongé. Le manque de proactivité dans la chaîne d'approvisionnement peut entraîner une hausse des prix, affectant à nouveau le prix de vente ou nuisant à la marge bénéficiaire brute d'EVS.
- Risque de vulnérabilités en matière de sécurité des données dans nos produits peut exposer les données des clients à des menaces de sécurité et potentiellement éroder la confiance de notre clientèle.
- Risque de ne pas anticiper les évolutions du marché et des technologies, pouvant entraîner une perte d'avantage concurrentiel et une perte de position de leader.
- Risque de ne pas être en mesure de vendre et de gérer le support et la préparation opérationnelle pour des solutions complexes sur le site des clients de manière durable, entraînant une augmentation des coûts et des problèmes de disponibilité des équipes de support EVS.
- Risque de gestion inefficace des licences, entraînant une perte de revenus, une augmentation des coûts internes ou une insatisfaction des clients.
- Risque de modification de la législation fiscale en matière de déductions fiscales liées à l'innovation et à la recherche pouvant affecter directement notre résultat net et notre résultat par action.
- Risque de ne pas anticiper les impacts négatifs du changement climatique (par exemple chaleur extrême, inondations,...) pouvant entraîner des interruptions d'activité.
- Risque de fraude pouvant avoir des conséquences financières et réputationnelles.

### **Le Conseil d'Administration**

Liège, March 28, 2024

---

# CERTIFICATION DES PERSONNES RESPONSABLES

Serge Van Herck, CEO\*  
Veerle De Wit, CFO\*

Certifient que, sur la base de leurs connaissances,

- a) les états financiers annuels, préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) adoptées par l'Union européenne, donnent une image fidèle dans tous leurs aspects significatifs de la situation financière et des résultats d'exploitation du Groupe EVS et des sociétés incluses dans la consolidation,
- b) le rapport de gestion présente fidèlement les événements importants et les transactions entre parties liées de l'année 2023, y compris leur impact sur les états financiers complets, et une description des principaux risques et incertitudes.

\* agissant pour le compte d'une bv/SRL

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(milliers d'euros)	Notes	2023	2022
Chiffre d'affaires	3	173.191	148.158
Coût des ventes	6.1	-52.548	-49.314
<b>Marge brute</b>	6.1	<b>120.643</b>	<b>98.844</b>
<b>Marge brute %</b>		<b>69,7%</b>	<b>66,7%</b>
Frais de ventes et administratifs	6.3	-46.567	-39.815
Frais de recherche et de développement	6.2	-31.836	-26.267
Autres produits	6.6	180	200
Autres dépenses	6.6	-488	-607
Rémunération sous forme d'actions et plan ESOP	18.4	-790	-643
<b>Bénéfice d'exploitation (EBIT)</b>		<b>41.142</b>	<b>31.712</b>
<b>Marge d'exploitation (EBIT) %</b>		<b>23,8%</b>	<b>21,4%</b>
Produits d'intérêt sur prêts et dépôts	6.5	230	106
Charges d'intérêt	6.5	-920	-912
Autres produits (ou charges) financiers nets	6.5	19	1.793
Part dans le résultat de l'entreprise mise en équivalence	5	80	67
<b>Bénéfice avant impôts (PBT)</b>		<b>40.551</b>	<b>32.766</b>
Impôts sur le revenu	7	-3.605	-1.422
<b>Bénéfice net</b>		<b>36.946</b>	<b>31.344</b>
Imputable à :			
<b>Part du groupe</b>		<b>36.946</b>	<b>31.344</b>
<b>RÉSULTATS PAR ACTION</b> (en nombre d'actions et en EUR)	8	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Nombre moyen pondéré d'actions souscrites moins les actions propres		13.427.915	13.411.972
Nombre moyen pondéré d'actions entièrement diluées		13.950.751	13.681.084
<b>Résultat de base - part du groupe</b>		<b>2,75</b>	<b>2,34</b>
<b>Résultat dilué - part du groupe</b> <sup>(1)</sup>		<b>2,65</b>	<b>2,29</b>

(1) Le résultat dilué par action inclut:

- 187.000 warrants attribués en octobre 2020, dont 154.250 sont en circulation (159.000 en décembre 2021) avec un prix d'exercice inférieur au cours de l'action et avec une échéance en octobre 2026 ;
- 158.600 warrants attribués en juin 2021, dont 155.350 sont en circulation (158.600 en décembre 2021) avec un prix d'exercice inférieur au cours de l'action et avec une échéance en juin 2027 ;
- 183.375 warrants attribués en septembre 2022, dont 182.625 en circulation avec un prix d'exercice inférieur au cours de l'action et avec une échéance en septembre 2028 ; et
- 198.900 warrants attribués en octobre 2023, tous en circulation avec un prix d'exercice inférieur au cours de l'action et avec une échéance en octobre 2029.

# CONSOLIDATED STATEMENT OF COMPREHENSIVE INCOME

(milliers d'euros)	Notes	2023	2022
<b>Bénéfice net</b>		<b>36.946</b>	<b>31.344</b>
<b>Autres éléments du résultat global de la période</b>			
Écarts de conversion monétaire	18.7	-270	324
<b>Total des éléments recyclables</b>		<b>-270</b>	<b>324</b>
Différence sur ouverture <sup>(1)</sup>		-	460
Gains/(pertes) sur réévaluation des obligations au titre de prestations définies	6.4	-378	1.373
<b>Total des éléments non-recyclables</b>		<b>-378</b>	<b>1.833</b>
<b>Total des autres éléments du résultat global de la période, net d'impôt</b>		<b>-648</b>	<b>2.157</b>
<b>Total du résultat global de la période</b>		<b>36.298</b>	<b>33.501</b>
Imputable à :			
<b>Part du groupe</b>		<b>36.298</b>	<b>33.501</b>

# SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE (BILAN)

<b>ACTIF</b> (milliers d'euros)	<b>Notes</b>	<b>Dec 31, 2023</b>	<b>Dec 31, 2022</b>
<b>Actifs non courants:</b>			
Goodwill	10	2.832	2.832
Autres immobilisations incorporelles	11	16.020	13.215
Terrains et bâtiments	12	47.634	50.543
Autres immobilisations corporelles	12	7.439	4.691
Investissement comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence	5	1.938	1.922
Autres créances à long terme	15	3.458	3.647
Impôts différés actifs	7.3	5.203	4.622
Autres actifs financiers	13	495	512
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>85.019</b>	<b>81.984</b>
<b>Actifs courants :</b>			
Stocks	14	33.001	28.786
Créances commerciales	15	67.243	58.856
Autres créances, charges différées et produits à recevoir	15	15.122	14.365
Autres actifs financiers	16	244	174
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	50.947	49.051
<b>Total des actifs courants</b>		<b>166.557</b>	<b>151.232</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>251.576</b>	<b>233.216</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b> (milliers d'euros)			
<b>Fonds propres :</b>			
<b>Capital</b>	18	<b>8.772</b>	<b>8.772</b>
Réserves	18.6	198.897	183.390
Actions propres	18.5	-17.174	-17.447
<b>Total des réserves consolidées</b>		<b>181.723</b>	<b>165.943</b>
Différences de conversion	18.7	805	1.075
<b>Fonds propres imputables aux actionnaires de la société mère</b>		<b>191.300</b>	<b>175.790</b>
Intérêt minoritaire		-	-
<b>Total des fonds propres</b>		<b>191.300</b>	<b>175.790</b>
Provisions à long terme	20	1.738	1.637
Impôts différés passifs	7.3	11	10
Dettes financières à long terme	19	10.444	11.528
Passif net au titre de prestations définies et autres dettes	6.4	143	120
<b>Passif à long terme</b>		<b>12.336</b>	<b>13.295</b>
Part des dettes financières à court terme	19	3.896	3.750
Dettes commerciales	21	10.681	9.207
Montants à payer pour les salaires et cotisations sociales	22	12.481	11.219
Impôt sur le revenu à payer		1.393	1.959
Autres dettes, avances reçues, charges à payer et produits différés	21	19.489	17.996
<b>Passif à court terme</b>		<b>47.940</b>	<b>44.131</b>
<b>Total des fonds propres et du passif</b>		<b>251.576</b>	<b>233.216</b>

# ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

(milliers d'euros)	Notes	2023	2022
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>			
<b>Bénéfice net, part du groupe</b>		<b>36.946</b>	<b>31.344</b>
<b>Ajustement pour:</b>			
- Amortissements et dépréciation des immobilisations	11, 12	8.042	6.738
- Plan de participation bénéficiaire et warrants	18.4	790	642
- Provisions	20, 6.4	-388	212
- Impôts sur le revenu	7	3.605	1.422
- Résultat financier net produit (-) / dépense (+)	6.5	672	-987
- Part du résultat des entités comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence	5	-80	-67
<b>Ajustement pour les variations des éléments du fonds de roulement :</b>			
- Stock	14	-4.216	-2.834
- Créances commerciales	15	-8.198	-23.970
- Autres créances, charges différées et produits à recevoir	15	-2.592	-3.889
- Dettes commerciales	21	1.474	-1.290
- Montants à payer pour les salaires et cotisations sociales	22	1.083	541
- Autres dettes, avances reçues, charges à payer et produits différés		1.375	4.776
- Différences de conversion <sup>(1)</sup>		-1.013	803
<i>Trésorerie générée par les opérations</i>		<b>37.500</b>	<b>13.441</b>
Impôts sur les revenus payés		-1.798	-2.469
<b>Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles</b>		<b>35.702</b>	<b>10.972</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>			
Achat d'actifs incorporels	11	-4.525	-8.770
Achat d'actifs corporels (terrains et bâtiments et autres actifs corporels)	12	-3.013	-1.101
Autres actifs financiers	12	37	-
<b>Trésorerie nette utilisée pour les activités d'investissement</b>	13	<b>12</b>	<b>-102</b>
		<b>-7.489</b>	<b>-9.973</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>			
Remboursements d'emprunts			
Paiement des dettes de location	19	-1.105	-1.095
Intérêts payés	19	-3.055	-2.828
Intérêts reçus	6.5	-556	-688
Dividende reçu d'une entreprise détenue	6.5	230	75
Dividende payé	5	64	64
<b>Trésorerie nette utilisée dans les activités de financement</b>	9	<b>-21.497</b>	<b>-20.112</b>
		<b>-25.919</b>	<b>-24.584</b>
Augmentation / Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
Différence de change nette		2.294	-23.585
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période</b>		<b>-398</b>	<b>492</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>		<b>49.051</b>	<b>72.144</b>
<b>Ajustement pour:</b>		<b>50.947</b>	<b>49.051</b>

(1) Principalement lié à la conversion EUR/USD

# ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(milliers d'euros)	Notes	Capital	Réserves	Actions propres	Ecarts de conversion monétaire	Fonds propres, part du Groupe	Total des fonds propres
<b>Solde au 1er janvier 2022</b>		<b>8.772</b>	<b>170.570</b>	<b>-17.776</b>	<b>751</b>	<b>162.317</b>	<b>162.317</b>
Résultat net			31.344			31.344	31.344
Autres éléments du résultat global de la période			1.833		324	2.157	2.157
<b>Total du résultat global de la période</b>			<b>33.177</b>		<b>324</b>	<b>33.501</b>	<b>33.501</b>
<i>Augmentation des capitaux propres</i>							
Paievements en actions	18.4		581			581	<b>581</b>
Opérations sur actions propres	18.5		-329	329		-	-
Dividende final	9		-13.402			-13.402	<b>-13.402</b>
Acompte sur dividende	9		-6.710			-6.710	<b>-6.710</b>
Autre affectation			-497			-497	<b>-497</b>
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>		<b>8.772</b>	<b>183.390</b>	<b>-17.447</b>	<b>1.075</b>	<b>175.790</b>	<b>175.790</b>

(milliers d'euros)	Notes	Capital	Réserves	Actions propres	Ecarts de conversion monétaire	Fonds propres, part du Groupe	Total des fonds propres
<b>Solde au 1er janvier 2023</b>		<b>8.772</b>	<b>183.390</b>	<b>-17.447</b>	<b>1.075</b>	<b>175.790</b>	<b>175.790</b>
Résultat net			36.946			36.946	36.946
Autres éléments du résultat global de la période			-378		-270	-648	-648
<b>Total du résultat global de la période</b>			<b>36.568</b>		<b>-270</b>	<b>36.298</b>	<b>36.298</b>
<i>Augmentation des capitaux propres</i>							
Paievements en actions	18.4		790			790	<b>790</b>
Opérations sur actions propres	18.5		-273	273		-	-
Dividende final	9		-14.780			-14.780	<b>-14.780</b>
Acompte sur dividende	9		-6.717			-6.717	<b>-6.717</b>
Autre affectation			-81			-81	<b>-81</b>
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>		<b>8.772</b>	<b>198.897</b>	<b>-17.174</b>	<b>805</b>	<b>191.300</b>	<b>191.300</b>



# NOTES CONCERNANT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS

## 1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

### 1.1. Identification

EVS Broadcast Equipment SA  
Liege Science Park  
Rue Bois Saint-Jean, 13  
B-4102 Seraing  
TVA: BE 0452.080.178  
Numéro d'entreprise: BE0452.080.178  
www.evs.com

EVS Broadcast Equipment SA a été constituée pour une durée illimitée le 17 février 1994 sous la forme d'une société anonyme de droit belge. EVS Broadcast Equipment SA est une société dont les actions sont cotées en bourse. Elle a son siège social en Belgique, à Liège.

Les comptes consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA au 31 décembre 2023 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 28 mars 2024. Le Conseil d'Administration est autorisé à modifier les comptes consolidés jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires, qui se tiendra le 21 mai 2024.

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Les états financiers consolidés sont présentés en euros (EUR).

### 1.2. Consultation des documents sociaux

The company's financial statements are filed with the "Banque Nationale de Belgique". Corporate by-laws and special reports required by the Belgian Company and Association Code can be obtained from the Commercial Court Registry in Liège and from the Belgian Official Bulletin "Moniteur Belge" and its related website ("<http://www.ejustice.just.fgov.be/tsv/tsvf.htm>"). These documents, as well as annual statements and any written information to shareholders, are also available at the company's registered office. Financial information is available on the Internet at [www.evs.com](http://www.evs.com).

### 1.3. Objet social

La société a pour objet « le développement, la commercialisation et l'exploitation de matériel audiovisuel ainsi que, plus généralement, toutes opérations de caractère général, commercial, industriel, financier, immobilier ou mobilier, en Belgique ou ailleurs, directement ou indirectement relatives au traitement des images et du son, sous quelque forme que ce soit. La société peut avoir des intérêts de quelque manière que ce soit dans tous commerces, entreprises ou sociétés ayant des objets identiques, analogues, similaires ou connexes ou susceptibles de favoriser le développement de ses activités, de lui fournir des matières premières ou de faciliter des débouchés aux services de la société ».

## 2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES MATÉRIELLES IFRS

### 2.1. Déclaration de conformité et base de présentation

Les états financiers consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA et de ses filiales ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) adoptées par l'Union européenne. Toutes les normes et interprétations émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) et l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) en vigueur à fin 2023 et adoptées par l'Union européenne sont appliquées par la Société. Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des paiements à base d'actions (à la date d'attribution), des instruments financiers dérivés et des contreparties conditionnelles, qui sont évalués à leur juste valeur. Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros. Toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche, sauf indication contraire.

Les comptes consolidés ont été arrêtés pour publication par le Conseil d'Administration du 28 mars 2024.

### 2.2. Résumé des changements de conventions comptables

La Société a utilisé systématiquement les mêmes méthodes comptables tout au long des différentes périodes présentées dans ses états financiers IFRS. La Société n'anticipe pas de changement dans l'application des normes et interprétations. Il n'y a pas d'autre changement de méthode comptable, à l'exception de la première mise en œuvre des normes et interprétations IFRS nouvelles ou révisées telles qu'adoptées par l'Union européenne devenues obligatoires au 1er janvier 2023 et qui sont détaillées comme suit:

- Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers et IFRS Practice Statement 2 : informations à fournir sur les méthodes comptables, en vigueur au 1er janvier 2023.
- Amendements à IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs : définition des estimations comptables, en vigueur au 1er janvier 2023.
- Amendements à IAS 12 Impôts sur le résultat : Impôts différés liés aux actifs et passifs résultant d'une transaction unique, en vigueur au 1er janvier 2023.
- IFRS 17 « Contrats d'assurance », entrée en vigueur le 1er janvier 2023
- Amendements à IFRS 17 Contrats d'assurance : Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 – Informations comparatives, publiés le 9 décembre 2021, en vigueur le 1er janvier 2023.
- Amendements à IAS 12 « Impôts sur le résultat » : Réforme fiscale internationale – Règles modèles du deuxième pilier, en vigueur le 1er janvier 2023.

L'adoption de ces normes nouvelles et modifiées n'a aucun impact sur les états financiers du Groupe. Le Groupe n'a adopté par anticipation aucune autre norme, interprétation ou amendement qui a été publié mais qui n'est pas encore entré en vigueur. Suite aux amendements à IAS 1, le Groupe a révisé les informations à fournir sur ses méthodes comptables.

### 2.3. Indicateurs alternatifs de performance

Le Groupe utilise des « mesures alternatives de performance » (« APM ») dans les états financiers et les notes. Un APM est une mesure de la performance financière, de la situation financière ou des flux de trésorerie historiques ou futurs, autre qu'une mesure financière définie dans le cadre de reporting financier applicable (IFRS). Un glossaire décrivant ces indicateurs alternatifs de performance est inclus à la fin de ce rapport annuel. Ces mesures sont utilisées de manière cohérente au fil du temps et lorsqu'un changement est nécessaire, des informations comparables sont retraitées et rapportées.

### 2.4. Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'EVS Broadcast Equipment SA et de ses filiales établis au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont établis à la même date et selon des principes comptables identiques. Tous les soldes intra-groupe, les transactions intra-groupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents inclus dans la valeur comptable des actifs, générés par des transactions internes, sont éliminés en totalité.

### 2.5. Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées par EVS. Le contrôle existe lorsque les critères suivants sont remplis :

- a) EVS a le pouvoir (de droit ou de facto) sur l'entité détenue.
- b) EVS est exposée ou a droit à des rendements variables du fait de son implication dans l'entité ; et
- c) La capacité d'EVS à utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Lorsqu'EVS détient moins de la majorité des droits de vote ou des droits similaires d'une entité détenue, EVS prend en compte tous les faits et circonstances pertinents pour évaluer s'il a le pouvoir sur une entité détenue, y compris :

- a) Le(s) accord(s) contractuel(s) avec les autres détenteurs de droits de vote de l'entité détenue,
- b) Droits découlant d'autres arrangements contractuels,
- c) Droits de vote et droits de vote potentiels d'EVS.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition qui correspond à la date à laquelle le groupe a pris le contrôle et jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Toutes les sociétés sur lesquelles le contrôle est exercé directement ou indirectement sont consolidées par intégration globale.

### 2.6. Participations dans des coentreprises et des entreprises associées

Les sociétés associées sont des sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable, définies comme une entreprise dans laquelle le groupe a le pouvoir de participer à ses décisions de politique financière et opérationnelle (mais pas de contrôler l'entreprise).

Les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Ces participations sont portées au bilan à la valeur la plus basse entre celle obtenue par mise en équivalence et la valeur recouvrable. La part du groupe dans les résultats des entreprises associées est inscrite au compte de résultat, sur une ligne distincte « Quote-part dans le résultat de l'entreprise mise en équivalence ».

Les états financiers des entreprises associées sont utilisés par le groupe pour appliquer la méthode de mise en équivalence. Les états financiers des entreprises associées sont établis à la même date de clôture que la société mère, selon des principes comptables similaires.

### 2.7. Résumé des jugements, hypothèses et estimations importants

Lors de la préparation des états financiers consolidés, le management est tenu de faire des jugements et des estimations qui affectent les montants inclus dans les états financiers.

Les estimations réalisées à chaque date de clôture reflètent les conditions en vigueur à ces dates (par exemple : prix de marché, taux d'intérêt et taux de change).

Bien que ces estimations soient basées sur la meilleure connaissance de la gestion des événements existants et des actions que le groupe pourrait entreprendre, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Le recours à des estimations est particulièrement applicable lors de la réalisation de tests de dépréciation du goodwill et de l'évaluation des éventuels ajouts au prix d'achat de regroupements d'entreprises antérieurs, de la détermination de la contrepartie éventuelle, de la détermination de la juste valeur des paiements sur base d'actions, de l'évaluation de la position d'impôt différé et la détermination du pourcentage d'avancement des travaux en cours.

Les jugements et estimations critiques que le management a portés dans le cadre de l'application des méthodes comptables du groupe et qui ont l'effet le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont les suivants :

#### **2.7.1. Reconnaissance du revenu**

Selon IFRS15, le prix de la transaction est alloué aux obligations de performance identifiées dans le contrat en fonction de leur prix de vente autonome relatif. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer le prix individuel et le prix de transaction compte tenu de la durée du contrat.

- Détermination de la durée du contrat

Pour définir la durée de ses contrats, le groupe considère la période contractuelle pendant laquelle les parties au contrat ont des droits et obligations exécutoires actuels.

- Détermination du prix de vente autonome

Dans les situations où le prix de vente individuel n'est pas directement observable, le groupe l'évalue en utilisant toutes les informations (y compris les conditions du marché, les informations spécifiques à EVS ou les informations pertinentes sur les clients) raisonnablement disponibles pour l'entreprise.

Les remises accordées lorsqu'un client souscrit un contrat sont affectées à toutes les obligations de performance déclenchant l'octroi de la remise.

- Identification des obligations de performance

L'identification de l'obligation de prestation nécessite du jugement et une compréhension approfondie des promesses contractuelles et de la manière dont elles interagissent les unes avec les autres.

#### **2.7.2. Juste valeur des paiements à base d'actions**

Les employés et la direction du Groupe peuvent recevoir une rémunération sous la forme d'un paiement à base d'actions, comme des options d'achat sur actions ou des warrants. Les options sur actions sont évaluées à la date d'attribution, en fonction du cours de l'action à la date d'attribution, du prix d'exercice, de la volatilité prévue, des estimations de dividendes et des taux d'intérêt.

#### **2.7.3. Position d'impôt différé**

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour le report des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible sur lequel les pertes fiscales et les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés. Pour effectuer son jugement, la direction tient compte d'éléments tels que la stratégie commerciale à long terme, y compris les opportunités de planification fiscale et les lois fiscales locales adoptées à la date de clôture. Le détail des impôts différés est présenté en note 7.3.

#### **2.7.4. Perte de crédit actuelle attendue**

La Société évalue de manière prospective la perte de crédit attendue associée à ses actifs financiers comptabilisés au coût amorti. Pour les créances clients, EVS applique l'approche simplifiée permise par la norme IFRS 9 Instruments financiers, qui exige que les pertes attendues sur la durée de vie soient comptabilisées dès la comptabilisation initiale des créances. La capacité de la Société à recouvrer les soldes de ses comptes clients dépend de la viabilité et de la solvabilité de ses clients, qui pourraient éprouver des difficultés financières pouvant les empêcher de remplir leurs obligations de paiement envers la Société. La Société élabore son estimation des pertes sur créances en fonction du nombre de jours de retard et des taux de pertes historiques, qui sont ensuite ajustés en fonction des créances jugées avoir un profil de risque supérieur à la normale après avoir pris en compte l'évaluation de crédit interne de la direction, ainsi que les facteurs de risque macroéconomiques et sectoriels.

#### **2.7.5. Durée du bail de location-financement sous IFRS 16**

Lorsque la Société agit en qualité de preneur de bail de location-financement, la durée du bail est constituée de la période non résiliable d'un bail, des périodes couvertes par des options de prolongation du bail si la Société est raisonnablement certaine d'exercer ces options, et des périodes couvertes par des options de résiliation du bail si la Société est raisonnablement certaine de ne pas exercer ces options. Le jugement est requis pour apprécier si ces options seront exercées ou non, compte tenu de tous les faits et circonstances qui créent une incitation économique à exercer une option

de prolongation ou de résiliation. L'évaluation est revue en cas d'événement significatif ou de changement significatif de circonstances affectant cette évaluation.

#### **2.7.6. Valorisation des stocks et provisions associées**

Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Le calcul de la provision pour stocks à rotation lente est basé sur des règles d'amortissement appliquées de manière cohérente, qui dépendent à la fois de la demande historique et future, cette dernière étant sujette à l'incertitude en raison des changements technologiques rapides. En plus des règles minimales, des règles plus sévères sont appliquées en cas, par exemple, de décision d'arrêter une unité commerciale ou une ligne de produits. Le stock disponible restant est dans ce cas analysé et provisionné le cas échéant. Les provisions sur stock ne sont annulées que si les règles ci-dessus ne s'appliquent plus ou si le stock amorti est vendu ou mis au rebut (voir aussi note 14 Stocks).

#### **2.7.7. Devise fonctionnelle des entités du groupe**

Les états financiers individuels de chaque filiale sont établis dans la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité opère. Lorsque les facteurs énoncés par IAS 21 pour déterminer la devise fonctionnelle sont mixtes et que la devise fonctionnelle n'est pas évidente, le jugement de la direction est utilisé pour déterminer quelle devise fonctionnelle représente le plus fidèlement les effets économiques de ses transactions, événements et conditions sous-jacents. La devise fonctionnelle des entités du Groupe EVS est l'EUR, à l'exception de l'entité américaine EVS Inc. pour laquelle le dollar américain est évalué par la direction comme étant la devise fonctionnelle.

#### **2.7.8. Réclamations et passifs éventuels**

En ce qui concerne les réclamations et les passifs éventuels, le jugement est nécessaire pour évaluer l'existence d'une obligation résultant d'un événement passé, pour évaluer la probabilité d'une dépense économique et pour quantifier le résultat probable des ressources économiques. Ce jugement est revu lorsque de nouvelles informations deviennent disponibles et en général avec le soutien d'avis d'experts internes et externes.

#### **2.7.9. Valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie y compris goodwill**

La Société soumet le goodwill à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment s'il existe des indications que le goodwill pourrait s'être déprécié. Le résultat du test de dépréciation du goodwill effectué au dernier trimestre 2022 n'a pas entraîné de perte de valeur. Les hypothèses clés utilisées pour estimer les valeurs recouvrables des unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill est affecté sont décrites dans la note 10 (Goodwill).

#### **2.7.10. Hypothèses actuarielles liées à l'évaluation des engagements sociaux et des actifs des régimes**

Le coût du régime de retraite à obligation définie et la valeur actualisée de l'obligation de retraite sont déterminés à l'aide d'évaluations actuarielles. Une évaluation actuarielle implique de formuler diverses hypothèses qui peuvent différer des évolutions réelles dans le futur. Il s'agit notamment de la détermination du taux d'actualisation, des augmentations salariales futures, des taux de mortalité et des augmentations futures des pensions. En raison de la complexité de l'évaluation et de sa nature à long terme, une obligation définie est très sensible aux changements de ces hypothèses. Toutes les hypothèses sont revues à la date de clôture et sont détaillées dans la note 6.4 (avantages postérieurs à l'emploi).

#### **2.7.11. Estimation de la durée de vie utile**

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire afin de répartir systématiquement leur montant amortissable sur leur durée de vie. Pour l'immeuble du siège à Liège, le montant amortissable est le coût diminué de sa valeur résiduelle estimée. La durée de vie d'un actif est estimée sur une base réaliste basée sur l'expérience du groupe avec des actifs similaires et revue au moins une fois par an. L'effet des changements de durée de vie est reconnu progressivement. La valeur résiduelle est revue à chaque clôture d'exercice et, si les attentes diffèrent des estimations précédentes, tout changement est comptabilisé prospectivement comme un changement d'estimation selon IAS 8.

#### **2.7.12. Impact de la guerre en Ukraine sur nos activités**

Suite au conflit de longue durée en Ukraine, EVS continue de surveiller et de respecter les sanctions internationales contre la Russie et la Biélorussie dans le cadre de ses activités dans ces régions. EVS ne prévoit pas que le respect de ces sanctions puisse avoir un impact sur ses résultats commerciaux car les revenus de ces régions ne sont pas significatifs. EVS n'a pas de bureaux locaux avec la région touchée. L'impact de la guerre, même s'il est immatériel, se limite aux ordres signés, non exécutés ou livrés et aux nouvelles opportunités potentiellement manquées qui pourraient survenir dans ce domaine.

### **2.8. Conversion de devises étrangères**

Les états financiers individuels de chaque filiale sont préparés dans la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité opère. La monnaie fonctionnelle reflète les transactions, événements et conditions sous-jacents qui sont pertinents pour l'entité, tels qu'évalués par le management. La monnaie fonctionnelle des entités du Groupe EVS est l'euro, à l'exception de l'entité américaine EVS Inc. pour laquelle le dollar américain est évalué par le management comme étant la monnaie fonctionnelle. La monnaie de présentation des états financiers d'EVS Broadcast Equipment SA est l'euro.

#### **2.8.1. États financiers des sociétés étrangères**

Pour toutes les filiales, les transactions en devises étrangères sont initialement enregistrées dans la devise fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments

non monétaires en devises qui sont évalués au coût historique sont convertis aux taux de change en vigueur aux dates de transaction initiales. Toutes les différences de change sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé.

Pour la filiale EVS Inc. qui opère en USD, les actifs et passifs sont convertis à la date de clôture en euros qui est la monnaie fonctionnelle de la société mère, au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les capitaux propres sont convertis au taux de change historique et le compte de résultat est converti au taux de change moyen de la période. Les différences de change résultant de cette conversion sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et présentées dans une rubrique distincte des capitaux propres.

### 2.8.2. Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains ou pertes de change résultant d'opérations monétaires et de la conversion d'actifs ou de passifs monétaires sont comptabilisés dans le compte de résultat. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis au taux de change de la devise étrangère en vigueur à la date de transaction.

### 2.8.3. Taux de change utilisés

Taux de change USD / EUR	Moyenne sur douze mois	Au 31 décembre (taux de clôture)
2023	1,0815	1,1050
2022	1,0537	1,0666
Variation	2,6%	3,6%

Taux de change GBP / EUR	Moyenne sur douze mois	Au 31 décembre (taux de clôture)
2023	0,8698	0,8690
2022	0,8527	0,8869
Variation	2,0%	-2,0%

## 2.9. Immobilisations incorporelles

### 2.9.1. Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles à durée de vie limitée qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur. La durée de vie estimative et la méthode d'amortissement sont revues à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, l'effet de tout changement d'estimation étant comptabilisé de manière prospective. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût moins les pertes de valeur cumulées.

### 2.9.2. Immobilisations incorporelles générées en interne – dépenses de recherche et développement

Les dépenses relatives aux activités de recherche sont comptabilisées en charges dans la période au cours de laquelle elles sont encourues. Une immobilisation incorporelle générée en interne issue du développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) est comptabilisée si, et seulement si, toutes les conditions suivantes sont démontrées :

- La faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle afin qu'elle soit disponible pour utilisation ou vente.
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre.
- La capacité d'utiliser ou de vendre l'immobilisation incorporelle.
- Comment l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables.
- La disponibilité de ressources techniques, financières et autres adéquates pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle.
- La capacité à évaluer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Lorsqu'il n'est pas possible de faire une distinction fiable entre les frais de recherche et de développement, les frais sont considérés comme étant de la recherche et, par conséquent, ces frais ne sont pas qualifiés d'immobilisations incorporelles générées en interne.

Le montant initialement comptabilisé pour les immobilisations incorporelles générées en interne correspond à la somme des dépenses encourues à compter de la date à laquelle l'immobilisation incorporelle satisfait pour la première fois aux critères de comptabilisation énumérés ci-dessus. Lorsqu'aucune immobilisation incorporelle générée en interne ne peut être comptabilisée, les dépenses de développement sont comptabilisées en résultat dans la période au cours de laquelle elles sont encourues.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles générées en interne sont notées au coût moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur, sur la même base que les immobilisations incorporelles acquises séparément.

Nous renvoyons également à la note 2.25 pour plus de détails sur le traitement des frais de recherche et développement.

### 2.9.3. Immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises et comptabilisées séparément du goodwill sont comptabilisées initialement à leur juste valeur à la date d'acquisition (qui est considérée comme leur coût). Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, sur la même base que les immobilisations incorporelles acquises séparément.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie limitée sont amorties linéairement sur la période de leur durée de vie économique (3 ans pour les logiciels acquis à usage interne et entre 3 et 7 ans pour les autres immobilisations incorporelles) et font l'objet de tests de dépréciation en cas de signe de détérioration de valeur de l'immobilisation incorporelle.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa vente ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa vente. Les profits ou les pertes résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle, mesurés comme la différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'actif, sont comptabilisés en résultat lorsque l'actif est décomptabilisé.

## 2.10. Immobilisations corporelles

Les bâtiments sont comptabilisés à leur coût. Leur valeur diminue avec les amortissements et ne fait pas l'objet de réévaluation à la juste valeur. Le coût comprend les frais et charges. Les subventions qui ont été perçues pour financer la construction des bâtiments sont déduites du coût d'acquisition.

Depuis la mise en service de l'immeuble du siège social à Liège en 2015, le coût de l'immeuble, diminué de la valeur résiduelle estimée, est amorti sur la durée d'utilité estimée, selon la méthode linéaire. Les durées de vie utile estimées, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont revues à chaque période de présentation des informations financières.

Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan à leur coût diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur.

Les durées d'utilité estimées des immobilisations corporelles sont les suivantes:

- |  |                    |
|--|--------------------|
| - Constructions :                        | entre 10 et 30 ans |
| - Matériel roulant :                     | entre 3 et 5 ans   |
| - Matériel informatique :                | entre 3 et 4 ans   |
| - Mobilier et matériel de bureau :       | entre 3 et 10 ans  |
| - Installations, machines et outillage : | entre 3 et 10 ans  |
| - Autres immobilisations corporelles :   | entre 3 et 4 ans   |

L'amortissement est calculé à partir du moment où l'actif est disponible pour utilisation.

Une immobilisation corporelle n'est plus comptabilisée à partir du moment où elle est vendue, ou aucun avantage économique futur n'est attendu de l'actif. Tout gain ou perte généré lors de la vente (calculé comme la différence entre le prix de vente et la valeur nette comptable de l'élément) est comptabilisé au cours de la période pendant laquelle il a été vendu.

## 2.11. Dépréciation des actifs non financiers

Le Groupe évalue à chaque date de clôture s'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier. S'il existe une indication, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel d'un actif est requis, le Groupe estime la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. La valeur recouvrable est déterminée pour un actif individuel, sauf si l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes de celles provenant d'autres actifs ou groupes d'actifs. Lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme déprécié et ramené à sa valeur recouvrable.

Lors de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de sortie, les transactions récentes sur le marché sont prises en compte. Si aucune transaction de ce type ne peut être identifiée, un modèle d'évaluation approprié est utilisé. Ces calculs sont corroborés par des multiples de valorisation, des cours boursiers de sociétés cotées en bourse ou d'autres indicateurs de juste valeur disponibles.

Le Groupe fonde son calcul de dépréciation sur les budgets et les calculs prévisionnels les plus récents, qui sont préparés séparément pour chacune des UGT du Groupe auxquelles les actifs individuels sont affectés. Ces budgets et calculs

prévisionnels couvrent généralement une période de cinq ans. Le cas échéant, un taux de croissance à long terme est calculé et appliqué pour projeter les flux de trésorerie futurs après la cinquième année.

Les pertes de valeur des activités poursuivies sont comptabilisées dans le compte de résultat dans les catégories de charges correspondant à la fonction de l'actif déprécié.

Pour les actifs hors écarts d'acquisition, une évaluation est effectuée à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe un indice que les pertes de valeur précédemment comptabilisées n'existent plus ou ont diminué. Si une telle indication existe, le Groupe estime la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. Une perte de valeur précédemment comptabilisée n'est reprise que s'il y a eu un changement dans les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation de la perte de valeur. La reprise est limitée de manière à ce que la valeur comptable de l'actif n'excède pas sa valeur recouvrable, ni la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours des années précédentes. Cette reprise est comptabilisée dans le compte de résultat.

La dépréciation est déterminée pour le goodwill en évaluant la valeur recouvrable de chaque UGT (ou groupe d'UGT) à laquelle le goodwill se rapporte. Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée. Les pertes de valeur liées au goodwill ne peuvent pas être reprises dans les périodes futures.

## **2.12. Stocks**

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation.

Les coûts encourus pour amener les stocks au bon endroit dans les conditions appropriées sont comptabilisés comme suit pour l'année en cours et l'année précédente :

- le coût des matières premières est déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré.
- le coût des produits finis et en-cours est le coût complet, qui couvre tous les coûts directs (matières et main-d'œuvre) et une partie des coûts indirects de production nécessaires pour mener à bien le stock à la date de clôture, à l'exclusion des frais d'emprunt.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé au rythme normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement des biens et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Les provisions sur stocks sont appliquées sur les stocks à rotation lente. Le calcul de la provision est basé sur des règles d'amortissement appliquées de manière cohérente, qui dépendent à la fois de la demande historique et future, cette dernière étant sujette à incertitude en raison des changements technologiques rapides.

## **2.13. Clients et autres débiteurs**

Les créances clients qui ne contiennent pas de composante de financement significative sont évaluées au prix de transaction diminué d'une provision pour créances douteuses et diminué d'un montant pour pertes de crédit attendues. La provision pour créances douteuses est comptabilisée en résultat opérationnel lorsqu'il est probable que l'entreprise ne sera pas en mesure de recouvrer la totalité des sommes dues. Les abattements sont calculés sur une base individuelle, sur la base d'une analyse âgée des débiteurs commerciaux. Pour la détermination de la perte de crédit attendue, EVS a appliqué l'approche simplifiée et enregistre les pertes attendues sur la durée de vie de toutes les créances clients. Ce montant est déterminé sur base du portefeuille global, sur la base d'une matrice de provisions qui tient compte de l'expérience historique des pertes de crédit.

## **2.14. Autres actifs non courants**

Les autres actifs non courants comprennent les créances à long terme portant intérêt et les garanties en espèces. Ces créances à long terme sont comptabilisées comme des créances émises par la Société et sont comptabilisées au coût amorti. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable estimée.

## **2.15. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en banque et en caisse ainsi que les dépôts à court terme dont la date d'échéance initiale ou la période de préavis est inférieure ou égale à trois mois. Tous les investissements sont comptabilisés à leur valeur nominale dans les états financiers.

## **2.16. Actions propres**

Les sommes versées ou reçues lors de l'acquisition ou de la cession des actions propres de la société sont comptabilisées directement dans les capitaux propres. Aucun profit ou charge n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'actions propres. Les actions propres sont classées dans la rubrique « actions propres » et viennent en déduction du total des capitaux propres.

### **2.17. Prêts et emprunts portant intérêt**

Tous les prêts et emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur du montant reçu, diminuée des coûts de transaction à imputer directement s'ils sont significatifs. Après la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont ensuite évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et pertes sont comptabilisés en résultat lors de la décomptabilisation des passifs et via la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés au fur et à mesure que les intérêts courent.

### **2.18. Provisions**

Des provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable que des dépenses représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable peut être faite de la valeur de l'obligation.

### **2.19. Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi**

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les pensions. Le groupe gère des régimes de retraite à cotisations définies. La cotisation minimale légale est partiellement garantie par la compagnie d'assurance.

Cependant, selon IAS19, les régimes à cotisations définies belges qui garantissent un rendement spécifique sont considérés comme des régimes à prestations définies, car l'employeur n'est pas responsable du paiement des cotisations mais doit couvrir le risque d'investissement jusqu'aux taux minimaux légaux applicables.

IAS 19 exige qu'une entité comptabilise un passif lorsqu'un employé a fourni un service en échange d'avantages à payer dans le futur. Par conséquent, des provisions de retraite sont constituées. Les obligations sont évaluées sur une base actualisée car elles sont réglées plusieurs années après que les employés ont rendu le service correspondant.

### **2.20. Paiement à base d'actions**

Les salariés et la direction du Groupe peuvent recevoir une rémunération sous la forme d'un paiement à base d'actions, tel qu'un plan d'options sur actions non transférables (warrants), qui leur permet d'acquérir ou de recevoir des actions du groupe (opérations réglées en actions), ou tel que des paiements déterminés sur la valeur de l'action (opérations réglées en espèces).

Le coût des plans d'options sur actions (warrants) est déterminé par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres, évaluée à la date d'attribution. La juste valeur est déterminée selon le modèle Black & Scholes en tenant compte des caractéristiques et conditions d'attribution des instruments.

Le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge et est compensé par une augmentation correspondante des capitaux propres sur une période qui se termine à la date à laquelle le bénéficiaire devient créancier de la subvention.

L'effet dilutif des options en circulation est reflété en tant que dilution supplémentaire de l'action dans le calcul du bénéfice par action « entièrement dilué », mais uniquement lorsqu'elles ont un effet dilutif lorsque le prix d'exercice est inférieur au cours moyen des actions ordinaires EVS au cours de la période.

### **2.21. Revenus des contrats avec les clients**

Les revenus sont reconnus sur la base de l'identification des obligations de performance dans un contrat et lorsque ces obligations sont satisfaites.

En ce qui concerne la vente d'équipements, ce type de contrat comprend généralement une seule obligation de performance pour laquelle la reconnaissance du chiffre d'affaires intervient au moment où le transfert de propriété a lieu, généralement à la livraison de l'équipement.

EVS fournit également des contrats comprenant des licences, des services cloud ou des locations qui ne sont activés que pendant une certaine période déterminée dans le contrat. Selon les paragraphes 31 à 38 d'IFRS 15, le Groupe détermine que l'obligation de performance est satisfaite au fil du temps et, par conséquent, reconnaît les revenus de ces contrats en conséquence.

EVS fournit également des contrats qui sont considérés comme des projets comprenant à la fois des services d'installation, de mise en œuvre couplés à la livraison de produits ou de licences. Lorsque ces contrats ont une valeur supérieure à 500 KEUR et s'étalent sur une durée supérieure à 3 mois, ces contrats sont comptabilisés en obligation de service effectuée progressivement. Les arrangements contractuels étant liés à la création d'un actif pour le client, le chiffre d'affaires doit être reconnu dans le temps. Ces revenus sont déterminés en fonction d'un pourcentage d'avancement du contrat. Le Groupe a établi que le degré d'avancement, qui est déterminé au prorata du temps total prévu pour achever ce type de projets à la fin de la période de reporting, est une méthode appropriée pour estimer le chiffre d'affaires à reconnaître selon IFRS 15

Les autres services, vendus séparément ou en combinaison avec la vente d'autres équipements, sont considérés comme une obligation de performance distincte et lorsque les services sont vendus en combinaison avec la vente de l'équipement,



le prix de transaction est alloué sur la base du prix de vente autonome relatif qui est en général le prix séparé déterminé dans le contrat. Dans la plupart des cas, la reconnaissance de revenu se produit au fil du temps, car le client reçoit et consomme simultanément les avantages fournis par le groupe.

En ce qui concerne les garanties, il s'agit principalement de garanties de type assurance et continuent d'être reconnues conformément à la norme IAS 37.

## 2.22. Subventions gouvernementales

### 2.22.1. Subventions de l'Union européenne

Les subventions de l'Union européenne sont comptabilisées à leur juste valeur lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions seront remplies.

Lorsque la subvention porte sur un élément de charge, elle est comptabilisée en produit sur les années nécessaires pour faire correspondre systématiquement la subvention aux coûts qu'elle est destinée à compenser.

Lorsque la subvention se rapporte à un actif, la juste valeur est déduite de la valeur comptable des actifs connexes.

### 2.22.2. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions attachées seront satisfaites.

Les subventions d'investissement sont comptabilisées après déduction des actifs concernés et elles sont automatiquement déduites au compte de résultat des amortissements de ces actifs.

## 2.23. Location-financement (EVS en tant que preneur)

Un contrat est ou contient une location-financement s'il confère un droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une période de temps en échange d'une contrepartie. Pour déterminer si un contrat de location-financement confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pendant une durée déterminée, le Groupe doit apprécier si, pendant toute la durée d'utilisation, il a le droit de :

- obtenir la quasi-totalité des avantages économiques de l'utilisation de l'actif ; et
- diriger l'utilisation de l'actif.

Pour déterminer la durée du bail, les éventuelles options de renouvellement ou de résiliation sont considérées comme requises par la norme IFRS 16, en tenant compte de la probabilité d'exercice de l'option ainsi que du fait qu'elle soit ou non sous le contrôle du preneur.

Au début du bail, le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une dette locative.

### **Actifs au titre du droit d'utilisation**

Le groupe comptabilise les actifs au titre du droit d'utilisation à la date de début du contrat, c'est-à-dire la date à laquelle l'actif devient disponible pour l'utilisation. Ces actifs sont évalués au coût initial de la dette locative diminué des amortissements et dépréciations éventuelles, ajusté pour tenir compte des éventuelles réévaluations de la dette locative. Le coût initial des actifs au titre du droit d'utilisation comprend la valeur actualisée de la dette locative, les coûts initiaux supportés par le preneur, les paiements de loyers effectués à la date de début ou avant cette date, diminués des avantages incitatifs obtenus par le preneur. Ces actifs sont amortis sur la durée de vie estimée de l'actif sous-jacent ou sur la durée du contrat si cette durée est plus courte, sauf si le groupe est suffisamment certain d'obtenir la propriété de l'actif à la fin du contrat.

### **Dettes de location**

La dette locative est évaluée à la valeur actualisée des loyers non encore payés. La valeur actuelle des paiements de loyer est calculée en utilisant le taux d'intérêt implicite dans le bail s'il est possible de déterminer ce taux. Dans le cas contraire, le taux d'emprunt marginal est utilisé, qui représente le taux d'intérêt que le preneur devrait payer pour emprunter sur une durée similaire, et avec une garantie similaire, les fonds nécessaires pour obtenir un bien de valeur similaire dans un environnement économique similaire.

Sur la durée du contrat, la Société évalue la dette locative comme suit :

- en augmentant la valeur comptable pour refléter les intérêts sur la dette locative ;
- en réduisant la valeur comptable pour tenir compte des loyers versés ;
- en réévaluant la valeur comptable pour tenir compte de la nouvelle appréciation de la dette locative ou des avenants au bail.

Les contrats de locations-financement à court terme (durée inférieure ou égale à 12 mois) et les locations-financement de faible valeur (actifs d'une valeur inférieure à 5,000 EUR) sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

## 2.24. Location-financement (EVS en tant que bailleur)

L'existence d'un contrat de location au sein d'un accord est définie sur la base de la substance de l'accord. Les contrats de location sont classés en fonction de la partie qui supporte les risques et les avantages associés à la possession de l'actif.

### 2.24.1. Locations-financement

Un contrat de location est qualifié de location-financement s'il transfère substantiellement au preneur les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif. Lorsque des actifs sont loués dans le cadre d'un contrat de location-financement, ces actifs sont décomptabilisés et la valeur actualisée des paiements de location futurs est comptabilisée comme un produit acquis. La différence entre le total brut des créances (loyers et financement) et la valeur de la créance est comptabilisée en produits financiers non acquis.

### 2.24.2. Locations simples

Un contrat de location est qualifié de location simple s'il ne transfère pas substantiellement au preneur les risques et avantages inhérents à la propriété du bien. Lorsque des actifs sont loués dans le cadre d'un contrat de location simple, l'actif est inscrit au bilan en fonction de la nature de l'actif. Les revenus locatifs sont comptabilisés sur la durée du bail selon la méthode linéaire.

## 2.25. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus à l'exception des frais de recherche et développement liés à de nouveaux produits ou de nouvelles technologies qui sont capitalisés si ces actifs sont susceptibles de générer des avantages économiques futurs et si les critères de comptabilisation de la norme IAS 38 sont remplis.

Le fait qu'EVS opère sur un marché caractérisé par une évolution rapide des technologies implique que la plupart des coûts de R&D sont liés au développement de fonctionnalités très spécifiques sur des solutions existantes. Ceci pour garantir que nos solutions restent les meilleures de leur catégorie et évoluent avec les besoins de nos clients. Dans un tel contexte, il est impossible d'évaluer et de prédire l'avantage économique futur d'une caractéristique spécifique. De plus, pour des développements aussi granulaires, EVS ne peut pas dissocier la phase de recherche de la phase de développement. Ainsi, la plupart des coûts de développement engagés en 2022 sont considérés comme des coûts opérationnels et ne peuvent être capitalisés (les critères de la norme IAS38 ne sont pas remplis).

En 2022, EVS a cependant identifié 2 développements majeurs qui répondent aux critères IAS 38. Ces évolutions sont très distinctes et permettront à EVS d'élargir son marché adressable. Sur la base des critères suivants, IAS 38 est applicable:

- La phase de recherche et de développement peut être distinguée,
- Une immobilisation incorporelle est créée suite au développement,
- L'avantage économique futur est démontré (une analyse de retour sur investissement est réalisée),
- Un suivi fiable des coûts est présent.

En conséquence, les coûts associés ont été comptabilisés en immobilisations incorporelles avec un amortissement sur une durée de 5 ans à compter de la fin de la phase de développement.

## 2.26. Impôts sur le revenu

Les impôts sur le résultat de la période comprennent à la fois les impôts courants et les impôts différés. Ils sont comptabilisés dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils se rapportent à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres.

EVS bénéficie des incitations fiscales suivantes liées à l'innovation et à la recherche & développement :

- Déduction pour revenus d'innovation
- Déduction pour investissements en R&D
- Exonération de précompte mobilier pour les salariés R&D

La déduction pour revenus d'innovation et la déduction pour investissements en R&D sont déduites de la base imposable d'EVS en Belgique et réduisent par conséquent l'impôt sur les sociétés payé par l'entreprise. L'exonération du précompte mobilier pour les salariés de R&D représente une exonération du paiement d'une partie du précompte mobilier versé sur les salaires, ce qui se traduit par une réduction des charges salariales de R&D supportées par la Société.

### 2.26.1. Impôts courants

Les impôts dus au titre de la période sont calculés sur le compte de résultat des sociétés du groupe suivant les règles édictées par les autorités fiscales locales.

### 2.26.2. Impôts différés

Les impôts différés actifs et passifs sont déterminés, selon la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des impôts différés passifs sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles :

- sauf lorsque le passif d'impôt différé résulte de la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de transaction, n'affecte ni le résultat comptable ni le bénéfice ou la perte imposable ; et
- pour les différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises, sauf si la date à laquelle la différence temporelle s'inverse peut être vérifiée et s'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, le report d'actifs d'impôts non utilisés et de pertes fiscales non utilisées, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible sur lequel les différences temporelles déductibles, et le report des actifs fiscaux non utilisés et des pertes fiscales non utilisées pourront être imputés.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de tout ou partie de l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer à l'année au cours de laquelle l'actif est réalisé ou le passif est réglé, sur la base des taux d'imposition (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou pratiquement adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et si ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même administration fiscale.

### **2.27. Instruments financiers dérivés**

EVS utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme, des options ou des swaps de taux d'intérêt pour couvrir ses risques de fluctuation des devises étrangères sur ses transactions en devises et ses risques de fluctuation des taux d'intérêt. Les instruments financiers dérivés qui sont des instruments de couverture qui ne sont pas désignés ou ne sont pas qualifiés comme couvertures sont comptabilisés à la juste valeur avec les variations de valeur enregistrées dans le compte de résultat.

La juste valeur des contrats de change à terme est calculée par référence aux taux de change à terme actuels pour des contrats ayant des profils d'échéance similaires. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt fait l'objet d'une valorisation par la contrepartie. La méthode de détermination de la juste valeur de ces instruments est donc de type « niveau 2 » selon la norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur ».

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est inscrit au bilan lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il existe une intention de régler sur une base nette ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

### **2.28. Dividendes**

Les dividendes proposés par le Conseil d'Administration ne sont pas comptabilisés dans les comptes tant qu'ils n'ont pas été approuvés par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire. En cas d'acomptes sur dividendes, ils sont prélevés sur les réserves.

### **2.29. Engagements relatifs à la garantie technique sur des ventes ou prestations déjà réalisées**

EVS accorde une garantie technique de 2 ans sur les produits vendus soumis aux conditions générales de vente. La Société a comptabilisé une provision au bilan pour couvrir les coûts probables liés à ces garanties techniques.

### **2.30. Bénéfice par action**

Le groupe calcule à la fois le résultat de base par action et le résultat dilué par action conformément à la norme IAS 33. Le résultat de base par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action est calculé sur la base du nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de la période majoré de l'effet dilutif potentiel des warrants et stock-options en circulation au cours de la période.

## **3. INFORMATION PAR SEGMENT**

### **3.1. Information générale**

D'un point de vue opérationnel, la société est intégrée verticalement avec la majorité de son personnel située au siège en Belgique, y compris les départements R&D, production, marketing et administration. Par conséquent, la majorité des investissements et des coûts se situent au niveau de la société mère belge. Les ressources sécurisant les interactions avec les clients, telles que les profils de vente, d'exploitation et de support, sont principalement embauchées dans les régions respectives. Les filiales étrangères sont principalement des bureaux de vente et de représentation. En tant que principal décideur opérationnel, le comité exécutif examine les résultats d'exploitation, les plans d'exploitation et prend les décisions d'allocation des ressources à l'échelle de l'entreprise. Les revenus liés aux produits de même nature (équipements de production audiovisuelle numérique) sont réalisés par des équipes commerciales polyvalentes. Le reporting interne de la société est le reflet de l'organisation opérationnelle précitée et se caractérise par une forte intégration des activités de la société.

Par conséquent, la société est composée d'un seul segment selon la définition d'IFRS 8, et le compte de résultat consolidé du Groupe reflète ce segment unique. Tous les actifs à long terme sont situés dans la société mère EVS Broadcast Equipment SA en Belgique.

La société fournit une classe d'activité définie comme des solutions basées sur des 'tapeless workflows' avec une architecture modulaire cohérente. Il n'y a pas d'autres classes d'activités significatives, que ce soit individuellement ou dans l'ensemble. Des modules identiques peuvent répondre aux besoins de marchés différents, et nos clients eux-mêmes sont souvent multi-marchés. Fournir des informations pour chaque module n'est donc pas pertinent pour EVS.

Au niveau géographique, nos activités sont réparties dans les régions suivantes : Asie-Pacifique (« APAC »), Europe, Moyen-Orient et Afrique (« EMEA ») et Amérique (« NALA »). Cette division suit l'organisation des services commerciaux et de support au sein du Groupe, qui opère dans le monde entier. Une quatrième région est dédiée aux événements mondiaux (« big event rentals »).

La société apporte des informations complémentaires avec une présentation du chiffre d'affaires par pilier de marché : « Live Service provider », « Live Audience Business » et « Big Event Rentals » pour les contrats de location liés aux grands événements sportifs.

Enfin, les ventes sont présentées par nature : vente d'équipements et autres services.

## 3.2. Informations additionnelles

### 3.2.1. Informations sur le chiffre d'affaires par destination

Le chiffre d'affaires peut être présenté par pilier de marché : "Live Service provider", "Live Audience Business" et "Big event rentals". La maintenance et le service après-vente sont inclus dans la solution complète proposée aux clients.

Chiffre d'affaires (en milliers d'euros)	2023	2022	% 2023/2022
Live Audience Business	90.050	71.439	26,1%
Live Service Provider	83.278	66.869	24,5%
Big Event Rentals	-0.137	9.850	-100,0%
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>173.191</b>	<b>148.158</b>	<b>16,9%</b>

### 3.2.2. Informations sur le chiffre d'affaires par région géographique

Les activités sont réparties en trois régions : Asie-Pacifique (« APAC »), Europe, Moyen-Orient et Afrique (« EMEA ») et « Amériques ». Nous faisons également une distinction pour la catégorie "Big Event Rentals" qui n'est pas attribuée à une région spécifique.

Chiffre d'affaires (milliers d'euros)	APAC hors BER	EMEA hors BER	Americas hors BER	Big event Rentals	TOTAL
<b>Chiffre d'affaires 2023</b>	<b>30.260</b>	<b>86.721</b>	<b>56.347</b>	<b>-0.137</b>	<b>173.191</b>
Evolution par rapport à 2022 (%)	59,7%	28,0%	9,2%	-100,0%	16,9%
Evolution par rapport à 2022 (%) à taux de change constant	59,7%	28,0%	3,6%	-100,0%	15,0%
<b>Chiffre d'affaires 2022</b>	<b>18.952</b>	<b>67.764</b>	<b>51.592</b>	<b>9.850</b>	<b>148.158</b>

Le chiffre d'affaires réalisé en Belgique (pays d'origine de la société) auprès de clients externes représente moins de 5% du chiffre d'affaires total de la période. Au cours des 12 derniers mois, le groupe a réalisé des revenus significatifs auprès de clients externes (selon la définition d'IFRS 8) aux États-Unis pour un montant de 51,0 millions d'euros (38,1 millions d'euros en 2022) et au Royaume-Uni pour un montant de 19,7 millions d'euros (9,6 millions d'euros en 2022).

### 3.2.3. Informations sur le chiffre d'affaires par nature

Le chiffre d'affaires peut être présenté par nature : vente d'équipements et autres services.

Chiffre d'affaires (milliers d'euros)	2023	2022	% 2023/2022
Vente d'équipements	149.795	118.015	26,9%
Autres services	23.396	30.143	-22,4%
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>173.191</b>	<b>148.158</b>	<b>16,9%</b>

Les autres services comprennent le conseil, les installations, la gestion de projet, la location, la formation, la maintenance et le support à distance. Les contrats de travaux en cours ("WIP") sont inclus dans les deux catégories.

La baisse des autres services est une conséquence de l'absence de revenus de Big Event Rental en 2023.

### 3.2.4. Informations sur les clients importants

Sur les 12 derniers mois, aucun client externe de l'entreprise n'a représenté plus de 10% du chiffre d'affaires (similaire en 2022).

### 3.2.5. Analyse de maturité du carnet de commandes

Nous commençons l'année 2024 avec le carnet de commandes le plus élevé de l'histoire d'EVS à 153,2 millions d'euros, battant un nouveau record (+11,3% sur un an), dont:

- 93,0 millions d'euros à comptabiliser en chiffre d'affaires en 2024 (+8,3% sur un an et hors Big Event Rental)
- 7,4 millions d'euros à comptabiliser en chiffre d'affaires en 2024 pour le Big Event Rental (0,0 million d'euros à fin 2022)
- 52,8 millions d'euros à reconnaître en chiffre d'affaires en 2025 et au-delà (+1,9% sur un an)

## 4. SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES, COENTREPRISES, ASSOCIÉS ET BUREAUX DE REPRÉSENTATION

NOM ET ADRESSE	Année de création ou d'acquisition	Personnel au 31.12.23	Méthode d'incorporation <sup>(1)</sup>	Fraction du capital détenue au 31.12.23 (en %) <sup>(2)</sup>	Fraction du capital détenue au 31.12.22 (en %) <sup>(2)</sup>	Variation du % de détention du capital
<b>EVS Broadcast Equipment Inc.</b> 700 US 46 East Filor 3 NJ 07004 Fairfield, USA	1996	37	G	100,00	100,00	0,00
<b>EVS Broadcast México, SA de CV</b> World Trade Center, Cd. De México, Montecito N° 38, Piso 23, Oficina 38, Col. Nápoles, Delegación Benito Juárez, D.F. 03810 México, MEXIQUE RFC: EBM 1106152TA	2011	4	G	100,00	100,00	0,00
<b>EVS France SAS</b> 6 rue Brindejonc des Moulinais Bât. A, F-31500 Toulouse Cedex 5, FRANCE TVA: FR-83449601749	2010	38	G	100,00	100,00	0,00
<b>EVS Italia S.R.L.</b> Via Milano 2, IT-25126 Brescia, ITALIE TVA: IT-03482350174	1998	3	G	100,00	100,00	0,00
<b>EVS Broadcast Equipment Iberica SL</b> Avda de Europa 12-2C, Edificio Monaco, Parque Empresarial la Moraleja 28109 Alcobendas, Madrid, ESPAGNE CIF: B85200236	2007	4	G	100,00	100,00	0,00
<b>EVS Nederland BV</b> Parnassungsweg 819 1082 LZ Amsterdam PAYS-BAS	2008	1	G	100,00	100,00	0,00
<b>EVS International (Swiss) SARL</b> Rue des Arsenaux 9, 1700 Fribourg, SUISSE TVA: CH-21735425482	2009	0	G	100,00	100,00	0,00
<b>EVS Broadcast Equipment Ltd.</b> Room A, @Convoy, 35/F 169 Electric Road, North Point, HONG-KONG	2002	12	G	100,00	100,00	0,00
<b>EVS Broadcast Equipment Singapore PTE. Ltd.</b> Level 8-9, The Metropolis Tower 2 11 North Buona Vista Drive 138589 SINGAPORE	2015	4	G	100,00	100,00	0,00
<b>EVS Australia Pty Ltd.</b> Level 8, 261 George Street Sydney NSW 2000, AUSTRALIE	2007	4	G	100,00	100,00	0,00
<b>EVS Deutschland GmbH</b> Hilpertstrasse 27, 64295 Darmstadt, ALLEMAGNE VAT: DE-289 460 223	2013	14	G	100,00	100,00	0,00
<b>EVS Pékin - Bureau de Représentation</b> 2805 Building One, Wanda Plaza, N°93 Jianguo Road 100026 Beijing, CHINE	2005	9	G	N/A	N/A	N/A

<b>EVS Broadcast Equipment Middle East Ltd – Representative office</b> Shatha Tower, Office 09, 32 <sup>nd</sup> Floor, Dubai Media City, Dubai, EMIRATS ARABES UNIS	2006	6	G	N/A	N/A	N/A
<b>EVS Americas Los Angeles – Representative office</b> 101 South First Street, Suite #404 Burbank, CA 91504, USA	2006	9	G	N/A	N/A	N/A
<b>EVS Broadcast UK LTD</b> Registered address: C/O Tmf Group 13th Floor, One Angel Court, London, EC2R 7HJ, UNITED KINGDOM Business address: Part of Ground Floor, Building B, Crowthorne House, Nine Mile Ride, Wokingham, Berkshire RG40 3GA	1998	27	G	100,00	100,00	0,00
<b>EVS Netherlands BV</b> Hercules 28, 5126RK Gilze, NETHERLANDS NL802646748B01	1994	57	G	100,00	100,00	0,00
<b>MECALEC SMD SA</b> Rue Nicolas Fossoul 54, B-4100 Seraing, BELGIQUE N° d'entreprise: BE0467 121 712	1999	28	E	49,50	49,50	0,00

(1) G: Consolidation globale, E: Mise en équivalence.

(2) Part du capital de ces sociétés détenue par les sociétés comprises dans les comptes consolidés et par les personnes agissant en leur nom propre pour le compte de ces sociétés.

## 5. PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES ET LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

(milliers d'euros)	2023	2022
<b>Participations mises en équivalence</b>		
<b>Balance d'ouverture au 1er janvier</b>	<b>1.922</b>	<b>1.920</b>
- Ventes en cours d'année	-	-
- Acquisitions en cours d'année	-	-
- Résultats	185	313
- Dividendes reçus et autres	-168	-311
<b>Balance de clôture au 31 décembre</b>	<b>1.938</b>	<b>1.922</b>

### 5.1. Participations dans les entreprises associées

#### 5.1.1. MECALEC SMD SA

MECALEC SMD SA a été fondée le 21 octobre 1999 par la SA MECALEC (50,5%, non liée directement ou indirectement à EVS) et EVS (49,5%). Son capital souscrit est de 200,000 EUR dont la part EVS s'élève à 99.000 EUR. L'activité principale de MECALEC SMD est la fabrication et l'assemblage de cartes électroniques utilisant la technologie SMD. Le siège social est basé à Bonnelles, près de Liège (Belgique), à 5 km du siège d'EVS. EVS a acquis cette participation pour bénéficier de délais de livraison plus courts sur les commandes d'assemblage de cartes électroniques, et pour des synergies potentielles en R&D et au niveau du processus de production. Le bénéfice net de MECALEC SMD en 2023 s'élève à 0,4 million d'euros. EVS a représenté 20,4% du chiffre d'affaires de MECALEC SMD en 2023.

La part d'EVS dans les résultats 2023 de MECALEC SMD s'élève à 185.000 EUR et la part d'EVS dans le capital de MECALEC SMD s'élève à 1.936.000 EUR.

(milliers d'euros)	Dec. 31, 2023	Dec. 31, 2022
Actifs courants	3.467	3.531
Actifs non courants	914	892
Passifs courants	-465	-540
Passifs non courants	-	-
<b>Actif net</b>	<b>3.916</b>	<b>3.883</b>
<b>Part du bilan des associés (49.5%)</b>	<b>1.938</b>	<b>1.922</b>
Chiffre d'affaires	3.056	3.765
Résultat net	373	633
<b>Quote-part dans le résultat net des associés (49.5%)</b>	<b>185</b>	<b>313</b>
<b>Dividendes reçus</b>	<b>-64</b>	<b>-64</b>
<b>Autres <sup>(1)</sup></b>	<b>-104</b>	<b>-247</b>
<b>Valeur nette comptable de la participation</b>	<b>1.938</b>	<b>1.922</b>

(1) Ajustement des comptes définitifs MECALEC 2022 reçus après publication

## 6. PRODUITS ET CHARGES

### 6.1. Marge brute

(milliers d'euros)	2023	2022
Chiffre d'affaires	173.191	148.158
Coût des ventes	-52.548	-49.314
<b>Marge brute</b>	<b>120.643</b>	<b>98.844</b>
<b>Marge brute %</b>	<b>69,7%</b>	<b>66,7%</b>

La marge brute consolidée s'élève à 69,7% pour l'exercice 2023, contre 66,7% en 2022 (+3,0 Pts), l'amélioration étant expliquée par l'impact positif des hausses de prix de vente et un volume de software plus élevé par rapport au hardware dans certaines solutions. Cela s'est principalement traduit par une amélioration des marges pour toutes nos solutions. L'augmentation du chiffre d'affaires par rapport au coût relatif des services fixes explique également l'augmentation de la marge brute.

### 6.2. Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement s'élèvent à 31,8 millions d'euros en 2023 contre 26,3 millions d'euros en 2022.

Les coûts incorporels capitalisés comprennent principalement les coûts de personnel interne et les coûts de consultants externes liés à la phase de développement de deux projets importants qui devraient assurer la croissance future d'EVS. Ces projets consistent en des logiciels qui seront commercialisés à la fin de la période de développement. Pour l'un des projets, la période de développement s'est terminée à la fin du troisième trimestre, entraînant le début d'un amortissement sur une durée de 5 ans. Le retour sur investissement attendu du deuxième projet est prévu pour 2024, complétant la stratégie PlayForward du Groupe. Les progrès de ces développements internes sont surveillés fréquemment afin de garantir que les avantages économiques futurs restent assurés.

Les autres coûts de recherche et développement restent dans nos dépenses opérationnelles, car IAS 38 ne s'applique pas spécifiquement à ces développements.

Le détail des dépenses totales de R&D est le suivant:

(milliers d'euros)	2023	2022
Dépenses de R&D brutes	38.695	35.854
Dépenses de R&D capitalisée en immobilisations incorporelles	-4.177	-7.080
Amortissement des immobilisations incorporelles	563	-
Avantages liés aux dépenses de R&D	-3.245	-2.507
<b>Dépenses de R&amp;D, nettes</b>	<b>31.836</b>	<b>26.267</b>

Depuis 2010, EVS prend en considération une exonération de retenue à la source accordée par le gouvernement belge aux entreprises payant ou attribuant une rémunération à des chercheurs individuels engagés dans des programmes de R&D collaboratifs selon certains critères définis à l'article 273 du Code des impôts sur le revenu en Belgique. Dans la présentation des comptes, ce montant vient en déduction des dépenses de R&D.

Depuis 2015, EVS bénéficie également de crédits d'impôt relatifs à la R&D en France. Ce montant vient également en déduction des dépenses de R&D. En 2023, il s'élève à 0,3 million d'euros (0,4 million d'euros en 2022).

Depuis 2021, Axon NL bénéficie de crédits d'impôt relatifs à la R&D aux Pays-Bas. Ce montant vient également en déduction des dépenses de R&D. En 2023, il s'élève à 0,4 million d'euros (0,4 million d'euros en 2022).

### 6.3. Informations complémentaires sur les charges d'exploitation par nature

(milliers d'euros)	2023	2022
Matières premières et consommables	-29.351	-25.461
Augmentation (+) / diminution (-) des stocks de produits finis, travaux et commandes en cours	1.627	1.154
Dépenses de personnel	-64.183	-53.457
Amortissements	-8.061	-6.686
Augmentation (-) / diminution (+) des amortissements sur stocks	-0.100	-2.867
Augmentation (-) / diminution (+) des réductions de valeur sur créances commerciales	254	-224
Autres frais professionnels	-12.095	-7.371
Marketing et communication	-2.264	-1.943
Autres <sup>(1)</sup>	-16.778	-18.541
<b>Coût total des ventes, frais commerciaux, administratifs et de R&amp;D</b>	<b>-130.951</b>	<b>-115.396</b>

(1) Comprend diverses autres dépenses opérationnelles telles que entretien, électricité, petit équipement, frais de transport, frais de voyage

L'augmentation des charges de personnel est principalement due à l'indexation des salaires couplée à une moyenne d'ETP plus élevée sur la période et à des primes liées aux performances plus élevées.

### 6.4. Avantages postérieurs à l'emploi

Depuis le 1er avril 2002, EVS a mis en place un régime de retraite à cotisations définies conformément à la réglementation sectorielle du régime de retraite pour les salariés du secteur de la fabrication métallique (« commission paritaire 209 »). Elle prévoit le versement d'une prime annuelle égale à un pourcentage du salaire brut (soumis à l'office national de la sécurité sociale) pour chaque salarié. Cette prime est exclusivement payée par l'employeur. Le taux de prime est fixé par les conventions collectives du secteur. Les primes ont évolué comme suit:

En %	Taux de prime
2008 to 2010	1.10%
2011	1.77%
2012	1.87%
2013 to 2019	1.97%
2020	2.29%
2021	2.29%
2022	2.29%
2023	2.29%

Le plan est géré par « Monument » (anciennement « Integrale »). La politique de financement est décrite dans son rapport annuel.

De plus, depuis le 1er janvier 2012, les salariés EVS en Belgique sont automatiquement affiliés à un deuxième plan de pension souscrit auprès d'AG Insurance. EVS contribue à ce plan (y compris les frais de gestion, l'assurance-vie, l'invalidité et les primes d'assurance d'exonération des risques) à un taux de 3 % du salaire annuel brut.

Jusqu'en 2015 inclus, les deux régimes de retraite étaient traités comme des régimes à cotisations définies et les cotisations à ces régimes de retraite étaient comptabilisées en charge dans le compte de résultat lorsqu'elles étaient encourues.

Cependant, le 18 décembre 2015, la législation belge a été mise à jour et des précisions ont été apportées sur le taux de rendement minimum garanti. Avant le 31 décembre 2015, le taux de rendement minimum garanti sur les cotisations de l'employeur et des participants était de 3,25 % et 3,75 % respectivement. À partir de 2016, le taux a diminué à 1,75 % et est recalculé chaque année sur la base d'un taux sans risque des obligations d'État à 10 ans. Selon la norme IAS 19, les régimes à cotisations définies belges qui garantissent un rendement spécifié sur les cotisations doivent être assimilés à des régimes à prestations définies, car l'employeur n'est pas seulement responsable du paiement des cotisations mais doit également couvrir le risque d'investissement jusqu'aux taux minimaux légaux applicables. Les rendements garantis par les compagnies d'assurances sont dans la plupart des cas inférieurs ou égaux au rendement minimum garanti par la loi. Dès lors que le Groupe n'a pas entièrement couvert son risque de rendement par un contrat d'assurance, une provision doit être comptabilisée. Les plans EVS sont financés par des contrats d'assurance groupe. Les contrats bénéficient d'un taux d'intérêt contractuel accordé par la compagnie d'assurance. Lorsqu'il y a sous-financement, il est couvert par le fonds de financement et, en cas d'insuffisance, des cotisations patronales supplémentaires sont demandées.



La norme IAS 19 exige qu'une entité comptabilise un passif lorsqu'un employé a fourni un service en échange d'avantages du personnel à payer dans le futur. Par conséquent, des provisions de retraite sont constituées. Les obligations sont évaluées sur une base actualisée car elles sont réglées plusieurs années après que les employés ont rendu le service correspondant. Un actuairé qualifié a déterminé la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime, à l'exception du régime multi-employeurs. Ces actifs sont détenus par une compagnie d'assurance. La méthode des unités de crédit projetées a été utilisée pour mesurer les obligations et les coûts. Des hypothèses ont été incluses sur les variables démographiques et financières. Le résultat de ce calcul a ensuite été extrapolé au plan multi-employeur sur la base des cotisations versées.

Les changements comptabilisés en 2023 au niveau de l'obligation belge au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime sont les suivants:

milliers d'euros	2023			2022		
	Obligation au titre des prestations définies	Juste valeur des actifs du plan	Passif net au titre de prestations définies	Obligation au titre des prestations définies	Juste valeur des actifs du plan	Passif net au titre de prestations définies
<b>Au 1er janvier</b>	<b>10.203</b>	<b>-10.089</b>	<b>114</b>	<b>10.587</b>	<b>-8.762</b>	<b>1.825</b>
Coûts de service	762	-	762	1.156	-	1.156
Frais administratifs		28	28		28	28
Charges d'intérêts nettes	383	-401	-18	120	-106	14
<b>Sous-total inclus en compte de résultat</b>	<b>1.145</b>	<b>-373</b>	<b>772</b>	<b>1.276</b>	<b>-78</b>	<b>1.198</b>
Avantages payés	-196	196	-	-179	179	-
Changements actuariels (hypothèses), dont:						
<i>Découlant de changements dans les hypothèses démographiques</i>	-	-	235	235	-	235
<i>Découlant de changements dans les hypothèses financières</i>	-	-	-1.349	-1.349	-	-1.349
<i>Découlant des ajustements d'expérience</i>	334	170	504	-367	-350	-717
<b>Sous-total autres éléments du résultat global</b>	<b>334</b>	<b>170</b>	<b>504</b>	<b>-1.481</b>	<b>-350</b>	<b>-1.831</b>
Contributions de l'employeur	-	-1.251	-1.251	-	-1.078	-1.078
<b>Au 31 décembre</b>	<b>11.486</b>	<b>-11.347</b>	<b>139</b>	<b>10.203</b>	<b>-10.089</b>	<b>114</b>

La juste valeur des actifs du régime est répartie entre les catégories d'actifs suivantes : obligations souveraines & assimilées (51%), obligations d'entreprises (33%), immobilier (9%), actions (5%) et liquidités (2%).

Les principales hypothèses retenues pour la détermination des engagements de retraite des régimes du Groupe sont présentées ci-dessous:

En %	2023	2022
Taux d'actualisation	3,35%	3,80%
Augmentations salariales futures (y compris indexations)	2,40%	2,40%

L'aperçu suivant résume l'analyse de sensibilité effectuée pour les hypothèses importantes au 31 décembre. Les chiffres montrent l'impact sur l'obligation au titre des prestations définies.

(milliers d'euros)	2023	2022
<b>Taux d'actualisation</b>		
Diminution de 0,25%	-	2.242
Augmentation de 0,25%	-	-1.627
<b>Evolution salariale future</b>		
Diminution de 0,25%	-	-616
Augmentation de 0,25%	-	650

L'analyse de sensibilité ci-dessus a été déterminée sur la base d'une méthode qui extrapole l'impact sur l'obligation au titre des prestations définies à la suite de modifications raisonnables d'une hypothèse clé survenant à la fin de la période de reporting, en maintenant toutes les autres hypothèses constantes. Celles-ci peuvent ne pas être représentatives d'un changement réel de l'obligation au titre des prestations définies, car il est peu probable que des changements d'hypothèses se produisent isolément les uns des autres.

En 2023, les changements de taux d'actualisation et l'évolution future des salaires n'impactent pas l'obligation au titre des prestations définies. Concernant le taux d'actualisation, l'obligation au titre des prestations définies repose soit sur la garantie minimale apportée par la compagnie d'assurance, soit sur les réserves mathématiques des contrats des adhérents, sachant que la garantie minimale projetée à l'âge de la retraite considérant les probabilités de décès et de rotation de personnel est plus basse pour tous les plans. Concernant l'évolution future des salaires, la méthode utilisée pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies est la Projected Unit Credit sans primes futures, qui n'est donc pas impactée par les changements d'hypothèses d'augmentation des salaires.

Les cotisations attendues au plan pour le prochain exercice annuel s'élèvent à 1.322 milliers d'euros (1.197 milliers d'euros en 2022). La durée moyenne de l'obligation au titre des prestations définies est de 17 ans (18 ans en 2022).

Les paiements suivants représentent les prestations attendues des actifs du régime pour les dix prochaines années.:

(milliers d'euros)	2023	2022
Endéans 12 mois	54	94
Entre 2 et 5 ans	513	194
Entre 5 et 10 ans	2.199	2.148
<b>Total des paiements futurs attendus</b>	<b>2.766</b>	<b>2.436</b>

Aucun autre avantage postérieur à l'emploi n'est accordé au personnel.

### 6.5. Produits / (charges) financiers

(milliers d'euros)	2023	2022
Revenu d'intérêts sur dépôts	230	106
Charges d'intérêts	-920	-912
Résultats de change	-966	1.393
Autres résultats financiers	985	400
<b>Produits financiers nets</b>	<b>-672</b>	<b>987</b>

Afin de limiter son exposition au dollar américain, le Groupe a une politique active de couverture du risque de change, comme expliqué dans les notes 26 et 27.

La devise fonctionnelle d'EVS Broadcast Equipment S.A. ainsi que de toutes les filiales est l'euro, à l'exception de la filiale américaine EVS Inc., dont la devise fonctionnelle est le dollar américain. La devise de présentation des états financiers consolidés du Groupe EVS est l'euro.

Le résultat de change net s'explique principalement par la dépréciation de l'USD par rapport à l'EUR sur la période (voir également note 2.8.3 Taux de change utilisés).

Les charges d'intérêts concernent principalement les charges d'intérêts sur les leasings immobiliers et de véhicules ainsi que les intérêts de l'emprunt mis en place en 2020 pour financer partiellement l'acquisition d'Axon.

Les autres résultats financiers représentent principalement les revenus d'intérêts sur les leasings financiers accordées aux clients, les revenus d'intérêts sur les placements à court terme et la juste valeur des contrats de change ouverts.

### 6.6. Autres produits et charges

Les autres charges représentent principalement des pertes sur créances commerciales pour un montant de 0,4 million EUR (0,4 million EUR en 2022).

## 7. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

### 7.1. Charges d'impôts sur le résultat

La charge d'impôt pour 2023 et 2022 est constituée comme suit:

(milliers d'euros)	2023	2022
<b>Impôt courant</b>		
Charge fiscale effective	-4.355	-1.525
Ajustements d'impôt courant liés aux années antérieures	295	956
<b>Impôts différés</b>		
<b>Effets fiscaux des différences temporaires</b>	<b>455</b>	<b>-853</b>
- Amortissement des immobilisations	-243	-253
- Immobilisations incorporelles (déductions pour investissement R&D) *	1.027	-185
- Autres actifs incorporels	-25	217
- Ajustements pour IFRS 16	14	52
- Ajustements pour IAS 19	-120	22
- Ajustements pour report de taxation des plus-values de cession d'immeubles	75	105
- Ajustements pour IFRS 9	-25	-28
- Pertes fiscales déclarées	-1.763	-936
- Provisions	-	-
- Reprise de plus-value statutaire sur cession incorporelle au sein du groupe	1.114	-
- Autres	401	153
<b>Impôts sur le revenu inclus dans le compte de résultat</b>	<b>-3.605</b>	<b>-1.422</b>

\* voir également la note 6.2 pour les déductions relatives aux investissements en R&D.

La charge d'impôt sur le résultat s'élève à 3,6 millions EUR pour l'ensemble de l'année 2023, contre 1,4 million EUR en 2022. L'augmentation s'explique principalement par un bénéfice imposable plus élevé (notamment en Belgique) et par la limitation de la déduction des latences fiscales des années précédentes en Belgique, résultant en un montant inférieur d'impôts différés actifs utilisables sur la période.

## 7.2. Réconciliation de la charge d'impôts:

La charge d'impôt effective du Groupe obtenue en appliquant le taux d'impôt effectif au résultat avant impôt du Groupe, a été réconciliée pour 2022 et 2023 avec la charge d'impôt théorique obtenue en appliquant le taux d'impôt théorique:

(milliers d'euros)	2023	2022
<b>Rapprochement entre le taux d'impôt effectif et le taux d'impôt théorique</b>		
Bénéfice avant impôts et quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	40.469	32.701
Charge d'impôts réelle sur base du taux d'impôt effectif	-3.605	-1.422
<b>Taux d'impôt effectif</b>	<b>8,91%</b>	<b>4,35%</b>
<b>Eléments de rapprochement de la charge d'impôt théorique</b>		
Impact fiscal de la taxation étalée des plus-values de cession d'immeubles dans les comptes statutaires		
Impact fiscal des déductions pour investissement en R&D	-1.261	-959
Impact fiscal des dépenses non déductibles	132	170
Impact fiscal lié à l'utilisation des pertes fiscales (filiales incluses)	-1.071	-914
Impact fiscal des déductions pour innovation	-5.243	-4.114
Impact fiscal des déductions pour innovation (rattrapage des années précédentes)		
Impact fiscal des ajustements des années précédentes (filiales incluses)	-295	-956
Autres	24	160
Charge d'impôt totale des entités du groupe calculée sur la base des taux nominaux locaux respectifs	-11.319	-8.035
<b>Taux d'imposition théorique</b>	<b>28,0%</b>	<b>24,6%</b>

La charge d'impôt pour l'exercice 2022 comprenait un ajustement de la provision fiscale de l'année précédente qui avait été comptabilisée pour un montant de 0,6 million d'euros dans la société mère belge.

La charge d'impôt théorique calculée sur la base des taux nominaux locaux respectifs a augmenté principalement en raison de l'augmentation significative du bénéfice avant impôts de la plupart des filiales.

Les amendements à IAS 12 Réforme fiscale internationale – Règles modèles du deuxième pilier n'ont eu aucun impact sur les états financiers consolidés du Groupe dans la mesure où le Groupe n'entre pas dans le champ d'application des règles modèles du deuxième pilier car son chiffre d'affaires est inférieur à 750 millions d'euros par an.

### 7.3. Impôts différés au bilan

Les sources d'impôts différés sont les suivantes:

(milliers d'euros)	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Amortissement des bâtiments		2.322		2.075
Immobilisations incorporelles R&D	5.329		4.301	
Autres immobilisations incorporelles	146			942
Contrats de location (IFRS 16)	158	11	144	10
Régime de pension à prestations définies	13		6	
Dépréciation des comptes clients	57		78	
Taxation étalée de la plus-value		575		649
Perte fiscale récupérable	1.865		3.627	
Autres immobilisations corporelles		12	132	
Corrections sur stock	544			
<b>Total</b>	<b>8.112</b>	<b>2.920</b>	<b>8.288</b>	<b>3.676</b>
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>5.203</b>	<b>11</b>	<b>4.622</b>	<b>10</b>

Les impôts différés sont comptabilisés « nets » conformément aux règles d'évaluation du Groupe car ils concernent des impôts sur les bénéfices prélevés par la même autorité fiscale et celle-ci autorise la compensation. Aucune provision pour moins-value n'est constituée en relation avec les pertes fiscales reportables puisqu'il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible dans un avenir proche sur lequel les actifs d'impôt pourront être imputés.

L'augmentation des actifs d'impôts différés liés aux actifs incorporels de R&D fait suite à une augmentation des dépenses de R&D capitalisées au cours de l'exercice 2023 (23,6 millions en 2023 contre 16,6 millions en 2022) et amorties sur 3 ans d'un point de vue fiscal.

La diminution du déficit fiscal récupérable s'explique principalement par la consommation des latences fiscales récupérables suite à un bénéfice imposable en 2023 pour toutes les entités du Groupe.

## 8. RÉSULTAT PAR ACTIONS

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actions ordinaires, diminué des actions propres, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au taux de la période, ajusté des effets dilutifs des options sur actions (warrants).

(milliers d'euros)	2023	2022
Résultat net	36.946	31.344
- attribuable aux intérêts de tiers	-	-
<b>- attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	<b>36.946</b>	<b>31.344</b>
	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Nombre moyen pondéré d'actions émises, hors actions propres	13.427.915	13.411.972
Effet dilutif du nombre moyen pondéré d'options sur actions en circulation	522.836	269.112
<b>Nombre moyen pondéré du nombre d'actions dilué</b>	<b>13.950.751</b>	<b>13.681.084</b>
<b>Bénéfice de base par action (EUR)</b>	<b>2,75</b>	<b>2,34</b>
<b>Bénéfice dilué par action (EUR)</b>	<b>2,65</b>	<b>2,29</b>

Le résultat dilué par action comprend (a) 187.000 warrants attribués en octobre 2020, dont 146.750 en circulation (154.250 en décembre 2022) avec un prix d'exercice inférieur au cours de l'action et avec une échéance en octobre 2026, (b) 158.600 warrants attribués en juin 2021, dont 152.600 en circulation (155.350 en décembre 2022) avec un prix d'exercice inférieur au cours de l'action et avec une échéance en juin 2027, (c) 183.375 warrants attribués en septembre 2022, dont 182.625 en circulation (183.375 en décembre 2022) avec un prix d'exercice inférieur au prix de l'action et avec une échéance en septembre 2028, et (d) 198.900 warrants attribués en octobre 2023, tous en circulation et avec un prix d'exercice inférieur au prix de l'action et avec une échéance en octobre 2029.

## 9. DIVIDENDES PAYÉS ET PROPOSÉS

Les dividendes sont payés pour les actions émises moins les actions propres à la date de mise en paiement.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2023 a approuvé le versement d'un dividende brut total de 1,10 EUR par action

au titre de l'année 2022.

Au titre de l'année 2023, un acompte sur dividende de 0,50 EUR par action a été mis en paiement en novembre 2023. Un dividende pour l'année complète de 1,10 EUR par action sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

(milliers d'euros)	Coupon #	Date de déclaration	2023	2022
<b>Payés dans l'année :</b>				
- Dividende final pour 2021 (incl. dividende exceptionnel) (EUR 1,00 par action hors actions propres)	32	Mai 2022		13.402
- Dividende intérimaire pour 2022 (EUR 0,50 par action hors actions propres)	33	Nov. 2022		6.710
- Dividende final pour 2022 (incl. dividende exceptionnel) (EUR 1,10 par action hors actions propres)	34	Mai 2023	14.780	
- Dividende intérimaire pour 2023 (EUR 0,50 par action hors actions propres)	35	Nov. 2023	6.717	
<b>Total dividendes payés</b>			<b>21.497</b>	<b>20.112</b>

La dernière guidance de dividendes publiée en 2022 prévoit une distribution annuelle totale de dividendes de 1,10 EUR par action en 2023 et 2024, sous réserve des conditions de marché et de l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires:

En EUR par action par exercice	2022	2023	2024
Dividende de base	1,10	1,10	1,10
Dividende additionnel exceptionnel	0,50	0,00	0,00
<b>Dividende total</b>	<b>1,60</b>	<b>1,10</b>	<b>1,10</b>

## 10. GOODWILL

(milliers d'euros)	UGT			TOTAL
	OpenCube	SVS	Axon	
<b>Coût d'acquisition</b>				
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>820</b>	<b>1.125</b>	<b>2.832</b>	<b>4.777</b>
- Acquisitions	-	-	-	-
- Cessions et désaffectations	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>820</b>	<b>1.125</b>	<b>2.832</b>	<b>4.777</b>
<b>Réductions de valeur cumulées</b>				
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>820</b>	<b>1.125</b>	<b>-</b>	<b>1.945</b>
- Réductions de valeur	-	-	-	-
- Cessions et désaffectations	-	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>820</b>	<b>1.125</b>	<b>-</b>	<b>1.945</b>
<b>Valeur comptable nette</b>				
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2.832</b>	<b>2.832</b>
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2.832</b>	<b>2.832</b>

Le goodwill est évalué au coût, soit l'excédent du total de la contrepartie transférée et du montant comptabilisé pour les participations ne donnant pas le contrôle sur les actifs identifiables nets acquis et les passifs assumés. Le goodwill n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation, annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait avoir diminué. La valeur d'utilité de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est calculée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie inclus dans le plan d'affaires d'Axon, conformément à la norme IAS 36.

### 10.1. Groupe Axon

À fin 2023, le management a effectué un test de dépréciation sur le Groupe Axon en tant qu'UGT. La valeur recouvrable (valeur d'utilité) de l'UGT Axon Group a été calculée en utilisant les hypothèses clés suivantes:

- Projections de flux de trésorerie (méthode des flux de trésorerie actualisés) basées sur un budget financier approuvé par les administrateurs couvrant une période de cinq ans.
- Croissance annuelle du chiffre d'affaires de 10 % (uniquement pour la première période de cinq ans), soutenue par les récentes augmentations réelles du chiffre d'affaires depuis le rachat, ainsi que par la poursuite de l'intégration attendue du portefeuille de produits Axon dans les offres EVS dans les années à venir.

- Pourcentage stable du coût de ventes (COGS) stable, conforme aux données historiques et maintenu stable de manière conservatrice au cours de la période projetée.
- Taux d'actualisation de 14,0% (Coût moyen pondéré du capital), correspondant à un taux d'actualisation avant impôts de 16,9% obtenu sur base du coût moyen pondéré du capital après impôts via une méthode itérative.
- Cash-flows perpétuels pour la période au-delà de la période de prévision (cinq ans).
- Pas de croissance pour la valeur terminale.

Le résultat des calculs a confirmé qu'aucune dépréciation ne doit être comptabilisée à la fin de l'exercice 2023. Le montant par lequel la valeur recouvrable de l'unité dépasse la valeur comptable est de 62 millions d'euros.

Le calcul de la valeur d'utilité des UGT du Groupe Axon est sensible (a) au chiffre d'affaires et (b) au taux d'actualisation. Dans ce contexte, le management a procédé à des tests de sensibilité en augmentant et en diminuant les facteurs de sensibilité de +/-20 %. Le résultat de l'analyse de sensibilité n'a pas d'incidence sur la conclusion selon laquelle aucune dépréciation ne doit être comptabilisée à fin 2023.

## 11. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(milliers d'euros)	Technologie (DWESAB, OpenCube et Axon)	Liées aux clients	Logiciels	TOTAL
<b>Coût d'acquisition</b>				
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>5.070</b>	<b>5.119</b>	<b>3.389</b>	<b>13.578</b>
- Immobilisations incorporelles en cours	-	7.824	448	8.272
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>5.070</b>	<b>12.943</b>	<b>3.837</b>	<b>21.850</b>
<b>Amortissement cumulé</b>				
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>-3.174</b>	<b>-1.219</b>	<b>-3.072</b>	<b>-7.465</b>
- Amortissement	-356	-731	-83	-1.170
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>-3.530</b>	<b>-1.950</b>	<b>-3.155</b>	<b>-8.635</b>
<b>Valeur comptable nette</b>				
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>1.896</b>	<b>3.900</b>	<b>317</b>	<b>6.113</b>
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>1.540</b>	<b>10.993</b>	<b>682</b>	<b>13.215</b>

(milliers d'euros)	Technologie (DWESAB, OpenCube et Axon)	Liées aux clients	Logiciels	TOTAL
<b>Coût d'acquisition</b>				
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>5.070</b>	<b>12.943</b>	<b>3.837</b>	<b>21.850</b>
- Immobilisations incorporelles en cours	-	4.148	377	4.525
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>5.070</b>	<b>17.091</b>	<b>4.214</b>	<b>26.375</b>
<b>Amortissement cumulé</b>				
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>-3.530</b>	<b>-1.950</b>	<b>-3.155</b>	<b>-8.635</b>
- Amortissement	-356	-1.294	-70	-1.720
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>-3.886</b>	<b>-3.244</b>	<b>-3.225</b>	<b>-10.355</b>
<b>Valeur comptable nette</b>				
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>1.540</b>	<b>10.993</b>	<b>682</b>	<b>13.215</b>
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>1.184</b>	<b>13.847</b>	<b>989</b>	<b>16.020</b>

Les coûts incorporels capitalisés comprennent principalement les coûts de personnel interne et les coûts de consultants externes liés à la phase de développement de deux projets importants qui devraient assurer la croissance future d'EVS. Ces projets consistent en des logiciels qui seront commercialisés à la fin de la période de développement. Pour l'un des projets, la période de développement s'est terminée à la fin du troisième trimestre, entraînant le début d'un amortissement sur une durée de 5 ans. Le retour sur investissement attendu du deuxième projet est prévu pour 2024, complétant la stratégie PlayForward du Groupe. Les progrès de ces développements internes sont surveillés fréquemment pour garantir que les avantages économiques futurs restent assurés.

## 12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (TERRAINS ET BÂTIMENTS, ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES)

(milliers d'euros)	Terrains et constructions	Installations, machines et outillages	Autres immobilisations corporelles	Actifs en cours	TOTAL
<b>Coût d'acquisition</b>					
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>63.383</b>	<b>7.978</b>	<b>18.347</b>	<b>749</b>	<b>90.457</b>
- Acquisition	856	1.064	1.437	494	3.851
- Ventes et cessions	-	-523	-22	-	-545
- Transferts	-79	-63	142	-	-
- Autres	-137	211	-16	-	58
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>64.023</b>	<b>8.667</b>	<b>19.888</b>	<b>1.243</b>	<b>93.821</b>
<b>Amortissements cumulés</b>					
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>-11.459</b>	<b>-5.985</b>	<b>-16.033</b>	<b>-</b>	<b>-33.477</b>
- Amortissements	-3.409	-935	-1.227	-	-5.571
- Ventes et cessions	-	523	-	-	523
- Autres	145	-209	2	-	-62
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>-14.723</b>	<b>-6.606</b>	<b>-17.258</b>	<b>-</b>	<b>-38.587</b>
<b>Valeur comptable nette</b>					
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>51.924</b>	<b>1.993</b>	<b>2.314</b>	<b>749</b>	<b>56.980</b>
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>(a) 49.300</b>	<b>(b) 2.061</b>	<b>(b) 2.630</b>	<b>(a) 1.243</b>	<b>55.234</b>
			<i>(a) Sous-total terrains et constructions</i>		<b>50.543</b>
			<i>(b) Sous-total autres actifs immobilisés</i>		<b>4.691</b>
<b>Hypothèques et autres garanties</b>					
Valeur nette comptable des immobilisations données en garantie	<b>39.955</b>	-	-	-	<b>39.955</b>
<b>(milliers d'euros)</b>					
	Terrains et constructions	Installations, machines et outillages	Autres immobilisations corporelles	Actifs en cours	TOTAL
<b>Coût d'acquisition</b>					
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>64.023</b>	<b>8.667</b>	<b>19.888</b>	<b>1.243</b>	<b>93.821</b>
- Acquisition	370	2.851	2.899	90	6.210
- Ventes et cessions	-	-1.364	-	-	-1.364
- Transferts	-12	14	-	-20	-18
- Autres	-108	-94	-14	-	-216
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>64.273</b>	<b>10.074</b>	<b>22.773</b>	<b>1.313</b>	<b>98.433</b>
<b>Amortissements cumulés</b>					
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>-14.723</b>	<b>-6.606</b>	<b>-17.258</b>	<b>-</b>	<b>-38.587</b>
- Amortissements	-3.357	-1.608	-1.357	-	-6.322
- Ventes et cessions	-	1.327	-	-	1.327
- Autres	128	90	4	-	222
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>-17.952</b>	<b>-6.797</b>	<b>-18.611</b>	<b>-</b>	<b>-43.360</b>
<b>Valeur comptable nette</b>					
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>49.300</b>	<b>2.061</b>	<b>2.630</b>	<b>1.243</b>	<b>55.234</b>
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>(a) 46.321</b>	<b>(b) 3.277</b>	<b>(b) 4.162</b>	<b>(a) 1.313</b>	<b>55.073</b>
			<i>(a) Sous-total terrains et constructions</i>		<b>47.634</b>
			<i>(b) Sous-total autres actifs immobilisés</i>		<b>7.439</b>
<b>Hypothèques et autres garanties</b>					
Valeur nette comptable des immobilisations données en garantie	<b>38.343</b>	-	-	-	<b>38.343</b>

La valeur d'acquisition de l'immeuble a été analysée par composant, avec des durées d'utilité spécifiques et des valeurs résiduelles appliquées à chaque composant. Un amortissement par composant est prévu pour des durées de vie comprises entre 3 et 30 ans avec une valeur résiduelle totale du bâtiment d'environ 36% de la valeur brute hors subventions.

La production des équipements fabriqués et commercialisés par EVS ne nécessite pas d'investissements matériels importants, l'assemblage étant partiellement sous-traité, notamment à MECALEC SMD SA. Dans la mesure du possible, les travaux spécialisés sont externalisés (c'est-à-dire la tôlerie et la fabrication de circuits intégrés).

La politique du groupe est de financer ses immeubles par des fonds propres et par des prêts à long terme (voir également note 19).

Les immobilisations corporelles restent stables, les acquisitions de la période (principalement du matériel informatique et des véhicules) étant compensées par les amortissements de la période.

La valeur comptable actifs au titre du droit d'utilisation, des dettes de location-financement et les mouvements pour les douze mois clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022 sont les suivants:

(milliers d'euros)	Terrains et constructions	Installations, machines et outillages	Autres immobilisations corporelles	Total	Lease liabilities
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>10.740</b>	-	<b>2.291</b>	<b>13.031</b>	<b>13.408</b>
Ajouts	1.666	-	1.084	<b>2.750</b>	2.802
Cessions	-1.278	-	-22	<b>-1.300</b>	-1.300
Dotations aux amortissements	-1.667	-	-1.182	<b>-2.849</b>	-
Frais d'intérêt	-	-	-	-	569
Différences de conversion et autres	193	-	-	<b>193</b>	416
Paielements	-	-	-	-	-3.397
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>9.654</b>	-	<b>2.171</b>	<b>11.825</b>	<b>12.498</b>

(milliers d'euros)	Terrains et constructions	Installations, machines et outillages	Autres immobilisations corporelles	Total	Lease liabilities
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>9.654</b>	-	<b>2.171</b>	<b>11.825</b>	<b>12.498</b>
Ajouts	400	-	2.873	<b>3.273</b>	3.310
Cessions	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements	-1.831	-	-1.247	<b>-3.078</b>	-
Frais d'intérêt	-	-	-	-	535
Différences de conversion et autres	-81	-	-	<b>-81</b>	-89
Paielements	-	-	-	-	-3.589
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>8.142</b>	-	<b>3.797</b>	<b>11.939</b>	<b>12.665</b>

### 13. ACTIFS FINANCIERS À LONG TERME

(milliers d'euros)	Prêts subordonnés	Autres immobilisations financières	TOTAL
<b>Valeur nette comptable au 31 déc. 2021</b>	-	<b>404</b>	<b>404</b>
- Remboursés/convertis en cours d'année	-	-17	-17
- Acquis dans l'année	-	119	119
- Autres	-	6	6
<b>Valeur nette comptable au 31 déc. 2022</b>	-	<b>512</b>	<b>512</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 déc. 2022</b>	-	<b>512</b>	<b>512</b>
- Remboursés/convertis en cours d'année	-	-19	-19
- Acquis dans l'année	-	7	7
- Autres	-	-5	-5
<b>Valeur nette comptable au 31 déc. 2023</b>	-	<b>495</b>	<b>495</b>

Les autres actifs financiers sont principalement constitués de garanties en espèces et sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultats.



## 14. STOCKS

(milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Matières premières	24.161	23.275
Produits finis	34.569	32.422
Marchandises achetées pour revente	5.268	3.941
<b>Total brut</b>	<b>63.998</b>	<b>59.638</b>
<b>Réductions de valeur cumulées début de période</b>	<b>-30.852</b>	<b>-27.797</b>
Additions, dotations, reprises et utilisations, net	-69	-2.807
Différence de change	-76	-248
<b>Réductions de valeur cumulées fin de période</b>	<b>-30.997</b>	<b>-30.852</b>
<b>Total valeur nette comptable</b>	<b>33.001</b>	<b>28.786</b>

L'augmentation des stocks en 2023 s'explique principalement par l'augmentation de la performance du chiffre d'affaires. EVS continue la gestion proactive des composants pour assurer un impact limité de nos stocks sur les besoins en fonds de roulement. Un équilibre minutieux est fait pour garantir que les conditions de livraison des clients restent respectées et pour garantir les meilleurs prix de composants possibles. EVS a commencé à préparer, vers la fin de l'année 2023, les Big Events à venir en 2024, impactant temporairement l'inventaire en fin d'année.

Les stocks comptabilisés en charges sur la période s'élèvent à 27,0 millions d'euros (24,1 millions d'euros en 2022). Ceux-ci étaient inclus dans le coût des ventes.

Les mouvements de réduction de valeur sur les stocks, qui s'élèvent à 0,1 million d'euros en 2023 (2,8 millions d'euros en 2022), sont comptabilisés en charges dans le coût des ventes. Ces réductions de valeur concernent des articles de stock technologiquement obsolètes, une gamme de produits classés en fin de vie fin 2023.

## 15. CREANCES COMMERCIALES ET AUTRES CREANCES

(milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Créances commerciales	70.032	61.920
Réductions de valeurs actées sur créances	-2.789	-3.064
- dont perte de crédit attendue	-816	-674
- dont autres provisions	-1.973	-2.390
<b>Créances commerciales nettes</b>	<b>67.243</b>	<b>58.856</b>
Créances de location-financement	3.275	2.799
Charges différées et produits à recevoir	6.947	6.371
Autres débiteurs	4.900	5.195
<b>Total des autres créances, des charges à répartir et des produits à recevoir</b>	<b>15.122</b>	<b>14.365</b>
<b>Total</b>	<b>82.365</b>	<b>73.221</b>

Les créances commerciales ne portent pas intérêt et sont généralement assorties d'une échéance de 30 jours. Selon les conditions générales du groupe, les factures impayées à leur échéance pourraient donner lieu à un taux d'intérêt mensuel de 1,50%.

Les créances commerciales évoluent largement en ligne avec l'évolution des volumes de ventes. L'augmentation est partiellement compensée par une normalisation de la situation de retard d'émission des factures fin 2022 qui a suivi la mise en œuvre de notre nouvel ERP. La majorité de nos créances commerciales (soit 57%) n'est pas échue en fin d'année.

Les provisions pour créances douteuses sont calculées sur base individuelle, sur la base d'une analyse de l'ancienneté des débiteurs commerciaux. Pour la détermination de la perte de crédit attendue, EVS a appliqué l'approche simplifiée et enregistre les pertes attendues sur la durée de vie de toutes les créances commerciales. Ce montant est déterminé pour l'ensemble du portefeuille clients, sur la base d'une matrice de provisions qui prend en compte l'expérience historique en matière de pertes sur créances. Ces provisions sont comptabilisées sur la ligne « Frais de ventes et administratifs ».

Au 31 décembre 2023, un montant de 20,6 millions d'euros (10,4 millions d'euros au 31 décembre 2022) au sein des créances commerciales était en dépassement d'échéance de plus de 90 jours, dont 2,8 millions d'euros font l'objet de réduction de valeur en fonction de la qualité de crédit des créances commerciales. Le détail des mouvements de réductions de valeur en 2023 et 2022 est comme suit:

(milliers d'euros)	2023	2022
<b>Réductions de valeur reconnues sur créances commerciales</b>		
<b>Valeur au 1er janvier</b>	<b>3,064</b>	<b>2,672</b>
- Réductions de valeur de l'année	1,606	1,881
- dont perte de crédit attendue	142	224
- dont autres provisions	1,464	1657
- Reprises de réductions de valeur de l'année	-1,881	-1,563
- Autres	-	74
<b>Valeur au 31 décembre</b>	<b>2,789</b>	<b>3,064</b>

La matrice des provisions qui tient compte de l'historique des pertes de crédit pour le calcul de la perte de crédit attendue est comme suit:

(milliers d'euros)	Créances commerciales					Total
	Non-échu	<31 jours	31-60 jours	61-90 jours	>91 jours	
<b>Perte de crédit attendue</b>	<b>0,45%</b>	<b>0,83%</b>	<b>1,41%</b>	<b>2,50%</b>	<b>3,64%</b>	
<b>Taux de perte de crédit attendu</b>	<b>0,45%</b>	<b>0,83%</b>	<b>1,41%</b>	<b>2,50%</b>	<b>3,64%</b>	
Valeur comptable brute totale	44.085	4.851	730	1.823	10.431	61.920
<b>Perte de crédit évaluée au 31 déc. 2022</b>	<b>198,4</b>	<b>40,3</b>	<b>10,3</b>	<b>45,6</b>	<b>379,7</b>	<b>674</b>

(milliers d'euros)	Créances commerciales					Total
	Current	<31 jours	31-60 jours	61-90 jours	>91 jours	
<b>Perte de crédit attendue</b>	<b>0,40%</b>	<b>0,94%</b>	<b>1,72%</b>	<b>2,00%</b>	<b>2,59%</b>	
<b>Taux de perte de crédit attendu</b>	<b>0,40%</b>	<b>0,94%</b>	<b>1,72%</b>	<b>2,00%</b>	<b>2,59%</b>	
Valeur comptable brute totale	40.088	5.605	1.985	1.725	20.629	70.032
<b>Perte de crédit évaluée au 31 déc. 2023</b>	<b>160,4</b>	<b>52,7</b>	<b>34,1</b>	<b>34,5</b>	<b>534,3</b>	<b>816</b>

### 15.1. Créances liées aux contrats de location-financement

(milliers d'euros)	2023	2022
<b>Créances liées aux contrats de location-financement</b>		
Dans les 12 mois (contrats de location-financement courants)	3.275	2.799
Entre 1 et 5 ans (contrats de location-financement non courants)	3.458	3.647
<b>Total</b>	<b>6.733</b>	<b>6.446</b>

(milliers d'euros)	2024	2025	2026	After
<b>Valeur actualisée des paiements locatifs futurs</b>	<b>3.514</b>	<b>1.892</b>	<b>1.739</b>	<b>0</b>

Le groupe conclut des contrats de location-financement pour certains de ses équipements. La durée des contrats de location-financement conclus est de quatre ans maximum. Pour couvrir les risques liés à la propriété du bien sous-jacent, EVS demande aux clients de garder le matériel assuré contre tous les risques de perte ou de dommage pour la valeur de remplacement totale, et d'assumer l'entière responsabilité de toute perte ou dommage du matériel pendant la période de location. EVS conserve le titre de propriété de l'équipement à tout moment pendant la période de location, à moins et jusqu'à ce qu'il soit acquis par le client.

La valeur comptable des options d'achat conditionnelles des actifs loués en location-financement s'élève à EUR 0,2 million (EUR 0,3 million en 2022).

Le taux d'intérêt inhérent aux contrats de location financement est fixé à la date du contrat pour toute la durée du contrat de location. Le taux d'intérêt moyen pondéré des créances de location financement au 31 décembre 2023 est de 8,0 % (8,0 % en 2022).

Les produits financiers générés par les locations financières s'élèvent à 0,3 million EUR sur la période (0,2 million EUR en 2022) et sont comptabilisés en autres produits financiers.

### 15.2. Commandes en cours

(milliers d'euros)	December 31, 2023	December 31, 2022
Actifs contractuels	6.861	6.371
Passifs contractuels	18.058	17.078

Les avances et produits constatés d'avance facturés s'élèvent à 18,1 millions d'euros au 31 décembre 2023, contre 17,1 millions d'euros à fin 2022. Les dettes liées aux avances reçues et produits constatés d'avance sont inscrites au bilan sous la rubrique autres dettes, avances reçues, charges à payer et produits constatés d'avance. La plupart des produits inclus dans le solde des passifs contractuels au début de la période ont été comptabilisés dans la période de reporting en cours. Les revenus liés aux travaux en cours s'élèvent à 6,9 millions d'euros au 31 décembre 2022 (6,4 millions d'euros en 2022). Les créances liées aux travaux en cours sont inscrites au bilan en autres créances, charges constatées d'avance et produits à recevoir.

## 16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Les autres actifs financiers courants correspondent aux options contractées afin de couvrir les engagements vis-à-vis du personnel dans le cadre du Fund Option Plan proposé par ING. Ces options ont une échéance moyenne d'un an et sont valorisées à leur juste valeur par le biais du compte de résultats.

## 17. TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(milliers d'euros)	December 31, 2023	December 31, 2022
Comptes courants bancaires à vue et caisses (non rémunérés)	32.765	31.510
Dépôts à court terme et dépôts à vue rémunérés	18.181	17.541
<b>Total</b>	<b>50.947</b>	<b>49.051</b>

L'augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est principalement due à l'augmentation des liquidités provenant des activités opérationnelles de 35,7 millions d'euros résultant d'un bénéfice net plus élevé et d'une moindre variation du besoin en fonds de roulement par rapport à l'année précédente, principalement sur les créances commerciales (un grand volume de factures a été émis fin 2022 compte tenu d'une suspension temporaire des opérations de facturation après le Go-Live du nouvel ERP). L'augmentation du cash-flow opérationnel est partiellement compensée par la trésorerie nette utilisée dans les activités d'investissement de -7,5 millions d'euros liée aux investissements dans les immobilisations incorporelles et corporelles (notamment dans le développement interne des immobilisations incorporelles) ainsi que par la trésorerie nette utilisée dans les activités de financement, de -25,9 millions d'euros, principalement dû au versement total de dividendes de -21,5 millions d'euros au cours de la période.

Les dépôts à court terme représentent des investissements avec une date d'échéance initiale ou un délai de préavis de trois mois ou moins. A fin 2023, les dépôts à court terme sont principalement composés d'investissements dans des fonds d'obligations à taux variable.

## 18. CAPITAUX PROPRES

### 18.1. Évolution du capital social

La société a été constituée le 17 février 1994 avec un capital de 30.987 euros, représenté par 1.000 actions. Le capital a ensuite évolué comme suit:

Date	Description	Nombre d'actions	Capital (EUR)
17.02.1994	Création	1.000	30.987
25.04.1996	Incorporation des réserves	-	90.481
25.04.1996	Émission de 100 actions au prix de 892 euros l'action, en ce compris une prime d'émission de 771 euros incluse dans le capital	100	12.147
			77.095
		<b>1.100</b>	<b>210.710</b>
06.06.1997	Incorporation des réserves	-	242.440
06.06.1997	Émission de 172 actions au prix de 4 338 euros l'action, en ce compris une prime d'émission de 3.926 euros incluse dans le capital	172	70.855
			675.304
		<b>1.272</b>	<b>1.199.309</b>
<b>25.09.1998</b>	<b>Division de l'action par 2 000</b>	<b>2.544.000</b>	<b>1.199.309</b>
14.10.1998	Entrée en bourse	+ 200.000	94.284
	Incorporation prime d'émission		7.342.522
		<b>2.744.000</b>	<b>8.636.115</b>
07.09.1999	Émission de 119.952 actions pour échange avec les actionnaires de NETIA	119.952	7.197.120
	Incorporation des réserves		166.765
		<b>2.863.952</b>	<b>16.000.000</b>
25.05.2003	Annulation d'actions propres	-63.952	-
		<b>2.800.000</b>	<b>16.000.000</b>
24.02.2004	Remboursement de capital	-	-8.137.521
15.03.2004	Émission de 15.000 actions suite à l'exercice de warrants	15.000	480.000
		<b>2.815.000</b>	<b>8.342.479</b>

<b>09.05.2005</b>	<b>Division de l'action par 5</b>	<b>14.075.000</b>	<b>8.342.479</b>
19.06.2006	Annulation d'actions propres	-200.000	-
12.06.2009	Annulation d'actions propres	-250.000	-
26.12.2018	Émission de 702.024 actions	702.024	429.844
<b>Capital au</b>	<b>31 décembre 2022</b>	<b>14.327.024</b>	<b>8.772.323</b>

## 18.2. Capital social et actions propres

Au 31 décembre 2023, le capital émis d'EVS s'élève à 8.772.323 EUR et est représenté par 14.327.024 actions entièrement libérées sans désignation de valeur nominale. EVS respecte les exigences légales relatives au capital (articles 7:177 à 7:229 du Code belge des sociétés et des associations).

Au 31 décembre 2023, 680.875 warrants émis avec un prix d'exercice moyen de 19,82 EUR par action sont exerçables jusqu'en octobre 2029. De temps à autre, la société utilise une partie du capital pour la fidélisation et la motivation du personnel par le biais d'un plan de warrants.

Le management estime que le niveau de capital d'EVS est suffisant, puisque les capitaux propres représentent 76,0% du total du bilan à fin 2023. Par rapport à 2022, les capitaux propres ont augmenté de 15,5 millions d'euros.

Le Groupe EVS s'efforce de maintenir une position de liquidité solide et de ne pas dépendre excessivement du financement externe. Par ailleurs, le Groupe mène une politique de distribution de dividendes permettant à ses actionnaires d'être rémunérés de manière significative, sans compromettre la trésorerie du Groupe et son indépendance financière. Dans ses décisions de financement ou de décision sur la distribution de dividendes, EVS prend en compte le niveau global de ses fonds propres.

## 18.3. Capital autorisé

Conformément à une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juin 2023, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital en une ou plusieurs fois d'un montant maximum d'un million six cent mille euros (1.600.000 EUR), primes d'émission exclues. Ces augmentations de capital pourront être réalisées par souscriptions en numéraire, apports en nature ou incorporation de réserves ou primes d'émission, avec ou sans création d'actions. Dans la limite de cette autorisation, le Conseil d'administration pourra émettre des obligations convertibles en actions ou en droits de souscription, dans le respect des dispositions des articles 7:198 et suivants du Code des sociétés et des associations. En cas d'augmentation de capital avec prime d'émission, cette prime doit être inscrite et maintenue dans un ou plusieurs comptes distincts dans les capitaux propres au passif du bilan. De même, en cas d'émission de droits de souscription, leur prix d'émission devra être inscrit et maintenu dans un ou plusieurs comptes distincts au sein des capitaux propres au passif du bilan. A l'occasion de toute émission d'actions, d'obligations convertibles ou de droits de souscription, le Conseil d'administration pourra limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires, y compris en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées autres que les membres du personnel, dans les conditions fixées et conditions à déterminer par le Conseil d'Administration et sous réserve du respect des dispositions des articles 7:198 et suivants du Code belge des sociétés et des associations. Cette autorisation générale est valable pour une durée de cinq (5) ans à compter de la publication de la résolution du 5 juin 2023 et est renouvelable. Le Conseil d'administration aura le droit de modifier les statuts dans la mesure nécessaire pour refléter l'utilisation de l'autorisation accordée par le présent article (article 7 des statuts).

## 18.4. Plan d'intéressement du personnel

### 18.4.1. Plan de warrants

Depuis décembre 1999, la société a mis en place un plan de stock-options/warrants à destination des salariés et dirigeants du groupe. Conformément à la législation fiscale en vigueur, le dispositif a une durée minimale de 3 à 4 ans entre l'octroi et l'exercice effectif d'un warrant. Cette politique de distribution de warrants a été mise en place pour fidéliser les membres du personnel et leur permettre de participer aux résultats de la société. EVS couvre ce programme par le rachat de ses actions propres en bourse. Le Conseil dispose de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire pour procéder à ces rachats. Compte tenu des 680.875 warrants en circulation à fin 2023 (492.975 à fin 2022), l'effet de dilution représente 4,8% du capital social, celui-ci étant couvert par les 893.820 actions propres, qui représentent 6,3% du nombre d'actions diluées. Le droit de vote et le droit au dividende sont suspendus pendant la durée de détention des actions par la société. Les warrants sont attribués à une valeur sous-jacente correspondant au cours moyen de l'action des 30 derniers jours précédant l'attribution. Lors de l'exercice des warrants, le Conseil d'administration pourra choisir soit d'émettre des actions nouvelles, soit d'attribuer des actions propres préalablement acquises par la société (à ce titre, les warrants sont qualifiés de « sui generis »).

Au cours de l'année 2023, 198.900 warrants ont été distribués (183.375 en 2022), aucun warrant n'a été exercé (idem en 2022) et 11.000 warrants ont été annulés suite à des départs de membres du personnel ou ont expiré (146.832 en 2022).

Le tableau suivant illustre le nombre et le prix moyen pondéré de la période (WAPP) des warrants du plan:

	2023		2022	
	Nombre	PMPE (EUR)	Nombre	PMPE (EUR)
<b>En circulation en début de période</b>	<b>492.975</b>	<b>16,95</b>	<b>456.432</b>	<b>19,89</b>
Octroyés au cours de la période	198.900	25,85	183.375	18,62
Exercés au cours de la période	-	-	-	-
Annulés au cours de la période	-11.000	15,16	-146.832	28,17
<b>En circulation en fin de période</b>	<b>680.875</b>	<b>19,58</b>	<b>492.975</b>	<b>16,95</b>

Les warrants en circulation au 31 décembre 2023 et exerçables au cours des prochaines années sont les suivants:

Date d'expiration	Date du premier exercice	Prix d'exercice (EUR)	Nombre au 31 décembre 2023	Nombre au 31 décembre 2022
2026	2024	13,69	146.750	154.250
2027	2025	18,21	152.600	155.350
2028	2026	18,62	182.625	183.375
2029	2027	25,85	198.900	-
<b>Total</b>		<b>Between 13,69 and 25,85</b>	<b>680.875</b>	<b>492.975</b>

En accord avec l'IFRS 2, les warrants sont valorisés à leur juste valeur à la date d'octroi afin d'être pris en charge sur la « vesting period » (soit une condition d'emploi qui est typiquement de 3 ans). Le modèle de Black & Scholes a été utilisé systématiquement pour cette valorisation, sur la base de la volatilité, des rendements de dividendes historiques et/ou attendus. Les paramètres-clés pour les warrants en circulation au 31 décembre 2023 et exerçables au cours des prochaines années sont les suivants:

Paramètres-clés Black & Scholes	Plan 2023	Plan 2022	Plan 2021
Volatilité	25,6%	31,5%	33,1%
Taux d'intérêt sans risque	3,27%	2,26%	-0,53%
Rendement du dividende	4,3%	5,3%	5,0%
Valeur économique de l'option par rapport à l'action sous-jacente	17,3%	20,5%	15,5%

Au cours de l'année 2023, le Groupe a comptabilisé 0,5 million d'euros en charge dans le compte de résultat en relation avec les plans de warrants (0,3 million d'euros en 2022). Au 31 décembre 2023, la juste valeur totale des warrants s'élève à 2,4 millions EUR (1,5 million EUR au 31 décembre 2022).

#### 18.4.2. Participation bénéficiaire

Pour reconnaître les réalisations, fidéliser et encourager les équipes, un plan d'intéressement peut être initié ponctuellement par la Société. L'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2023 a approuvé un plan d'intéressement sous la forme d'une attribution d'actions EVS Broadcast Equipment SA relative à l'affectation de l'année 2022. Compte tenu des implications fiscales pour la société, cette attribution était composée de 42 actions (net d'impôts) pour l'ensemble des employés embauchés par le groupe avant le 1er janvier 2023, au prorata des prestations effectives (ou assimilées) en 2022. Cela représente 14.194 actions pour un montant de 0,3 million d'euros (0,3 million d'euros en 2022).

Il sera présenté à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2024 une proposition d'affectation de l'année 2023, représentant environ 2% de l'EBIT comme les années précédentes. Cette proposition est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration.

### 18.5. Actions propres

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2022, l'autorisation de rachat d'actions propres a été modifiée à l'article 10, alinéas 2 à 4 des statuts comme suit : «

2. Pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la publication aux Annexes du Moniteur belge de la décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 17 mai 2022 (ou, le cas échéant, en cas de report du 7 juin 2022), le Conseil d'administration sera autorisé à acquérir en bourse ou autrement des actions de la Société dans la limite de 20% des actions émises, entièrement libérées, à un prix unitaire qui ne pourra être supérieur à 20% inférieur au cours le plus bas des 12 derniers mois précédant l'opération et qui ne peut être supérieur de plus de 20% au cours de clôture le plus élevé des 20 derniers jours de cotation des actions de la Société sur Euronext Bruxelles précédant l'acquisition. Cette autorisation est renouvelable.

3. Par ailleurs, conformément à l'article 7:218, § 1, 4° du Code belge des sociétés et des associations, le Conseil d'administration est expressément autorisé à céder les actions propres acquises par la Société à une ou plusieurs personnes déterminées autres que membres du personnel de la Société ou de ses filiales.

4. Les pouvoirs et autorisations visés au présent article sont étendus à l'acquisition et à la cession d'actions de la Société par une ou plusieurs filiales directement contrôlées par la Société au sens du Code des sociétés et des associations.

En 2023, le Groupe n'a pas racheté ses propres actions en bourse. Aucune action n'a été utilisée pour satisfaire l'exercice de bons de souscription par les salariés.

Au 31 décembre 2023, le nombre total d'actions propres s'élève à 893.820 actions (à un cours historique moyen de 19,21 EUR) contre 908.014 au 31 décembre 2022 (à un cours historique moyen de 19,21 EUR).

L'évolution du nombre d'actions propres sur la période est la suivante :

	2023		2022	
	Nombre	PMPE (EUR)	Nombre	PMPE (EUR)
<b>En début de période</b>	<b>908.014</b>	<b>19,21</b>	<b>925.140</b>	<b>19,21</b>
Programme d'intéressement au personnel	-14.194	19,21	-17.126	19,21
<b>En fin de période</b>	<b>893.820</b>	<b>19,21</b>	<b>908.014</b>	<b>19,21</b>

## 18.6. Réserves

(milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Réserves légales	999	999
Réserves disponibles	197.898	182.391
Réserves pour actions propres	-17.174	-17.447
<b>Réserves</b>	<b>181.723</b>	<b>165.943</b>

### 18.6.1. Réserves pour actions propres

Conformément à la politique comptable du Groupe, les sommes versées ou obtenues lors de l'acquisition ou de la cession des actions propres de la Société sont comptabilisées directement dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société. Aucun profit ou charge n'est inclus dans le compte de résultat pour l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation d'actions propres.

## 18.7. Différences de conversion de taux de change

Pour les entités du Groupe dont la devise fonctionnelle n'est pas l'EUR (c'est-à-dire la filiale américaine EVS Inc. qui opère en USD), les actifs et les passifs sont convertis dans la devise de présentation du Groupe (EUR) au taux de change en vigueur à la date de clôture, le capital et les réserves sont converti au taux de change historique et le compte de résultat est converti au taux de change moyen de la période. Les écarts de conversion résultant de cette conversion sont comptabilisés directement dans une rubrique distincte des capitaux propres.

## 19. EMPRUNTS

(milliers d'euros)	décembre 31, 2023	décembre 31, 2022
<b>Dettes financières à long terme</b>		
Emprunts bancaires	561	1.675
Dettes de location à long terme	9.883	9.853
<b>Montants dus dans les 12 mois (repris dans les dettes à court terme)</b>		
Emprunts bancaires	1.114	1.105
Dettes de location à court terme	2.782	2.645
<b>Dettes financières total (à court terme et à long terme)</b>	<b>14.340</b>	<b>15.278</b>
<b>La dette financière totale est remboursable comme suit :</b>		
à un an au plus	3.896	3.750
dans les 2 à 5 ans	10.444	11.528
- après 5 ans	-	-

### 19.1. Lignes de crédit

En juin 2020, un emprunt de 5,5 millions d'euros au taux d'intérêt de 0,84% a été mis en place auprès de BNP Paribas Fortis pour financer partiellement l'acquisition d'Axon. L'échéancier de remboursement prévoit un premier remboursement de 0,6 million d'euros en 2020 et des versements annuels de 1,1 million d'euros entre 2021 et 2024, avec un remboursement final de 0,6 million d'euros en 2025 à l'échéance du prêt.

En juin 2020, une ligne de crédit roll-over de 5,0 millions EUR a été mise en place auprès de la banque Belfius pour financer partiellement l'acquisition d'Axon. Cette ligne de crédit amortissable prendra fin au plus tard le 30 juin 2025. A cette date, EVS n'a pas utilisé cette ligne de crédit.

Il n'y a eu aucune violation des clauses restrictives financières des prêts et emprunts portant intérêt au cours de la période en cours.

## 19.2. Dettes de location

Les dettes locatives restent stables par rapport à fin 2022, le remboursement des contrats de location existants pour les bureaux et les voitures de société étant largement compensé par de nouveaux contrats de location ou par la réévaluation et la prolongation de contrats existants.

En fonction des pays et des actifs loués, le Groupe a utilisé des taux d'emprunt incréments allant de 2 % à 8 % pour le calcul des obligations locatives (et des droits d'utilisation des actifs).

Le tableau ci-dessous présente l'analyse des échéances (flux de trésorerie non actualisés) de l'obligation de location :

<b>31 décembre 2022 (milliers d'euros)</b>	À un an ou plus	Entre 2 et 5 ans	Après 5 ans	<b>Total</b>
Dettes de location	3.112	8.082	3.047	<b>14.241</b>

<b>31 décembre 2023 (milliers d'euros)</b>	À un an ou plus	Entre 2 et 5 ans	Après 5 ans	<b>Total</b>
Dettes de location	3.263	8.965	1.932	<b>14.160</b>

## 19.3. Passifs découlant d'activités de financement

<b>En milliers d'euros</b>	<b>1 janvier 2022</b>	<b>Changements non-cash</b>			<b>31 décembre 2022</b>
		<b>Flux de trésorerie</b>	<b>Variations de change</b>	<b>Autres</b>	
Emprunts à long terme	2.779	-	-	-1.104	1.675
Emprunts à court terme	1.095	-1.094	-	1.104	1.105
Dettes de location	13.408	-2.828	418	1.500	12.498
<b>Passifs découlant d'activités de financement</b>	<b>17.282</b>	<b>-3.922</b>	<b>418</b>	<b>1.500</b>	<b>15.278</b>

<b>En milliers d'euros</b>	<b>1 janvier 2023</b>	<b>Changements non-cash</b>			<b>31 décembre 2023</b>
		<b>Flux de trésorerie</b>	<b>Variations de change</b>	<b>Autres</b>	
Emprunts à long terme	1.675	-	-	-1.114	561
Emprunts à court terme	1.105	-1.105	-	1.114	1.114
Dettes de location	12.498	-3.055	-89	3.311	12.665
<b>Passifs découlant d'activités de financement</b>	<b>15.278</b>	<b>-4.159</b>	<b>-89</b>	<b>3.310</b>	<b>14.340</b>

## 20. PROVISIONS

<b>(milliers d'euros)</b>	<b>Autres provisions</b>	<b>Garantie technique</b>	<b>Total</b>
<b>Provisions</b>			
Au 1er janvier 2023	9	1.628	1.637
Dotations de l'exercice	-	438	438
Utilisations	-	-337	-337
Reprises	-	-	-
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>9</b>	<b>1.729</b>	<b>1.738</b>
Courant 2022	-	-	-
Non courant 2022	9	1.628	1.637
Courant 2023	-	-	-
Non courant 2023	9	1.729	1.738

Les provisions pour litiges sont inscrites dans les comptes consolidés et correspondent à des litiges principalement commerciaux ou liés aux personnels, dont l'issue n'est pas encore connue. Les montants affectés aux provisions sont évalués au mieux de la connaissance de la direction au regard de ces litiges et leur caractère raisonnable est discuté avec les avocats du Groupe.

Une provision est constituée depuis 2012 pour couvrir les garanties techniques standard de deux ans sur le matériel vendu à compter de la livraison, comme indiqué dans nos conditions générales. Cette provision, à durée indéterminée, est réévaluée trimestriellement, sur la base d'une analyse historique des coûts engagés au cours des années pour couvrir deux années de coûts associés à ces garanties. L'estimation au 31 décembre 2023 représente un montant de EUR 1,7 million (EUR 1,6 à fin 2022).

## 21. DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES

(milliers d'euros)	31 décembre, 2023	31 décembre, 2022
Dettes fournisseurs	10.681	9.207
Autres dettes	8.735	7.719
Charges à imputer	1.415	930
Produits à reporter	9.339	9.347
<b>Total</b>	<b>30.170</b>	<b>27.203</b>

Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêt et sont normalement réglées à 45 jours. Les autres dettes fournisseurs sont principalement constituées d'acomptes reçus de clients sur travaux en cours. Des détails supplémentaires sur les avances reçues sont fournis dans la note 15.2.

## 22. DETTES SOCIALES ET SALARIALES

(milliers d'euros)	31 décembre, 2023	31 décembre, 2022
Dettes sociales	694	881
Dettes salariales	11.787	10.338
<b>Total</b>	<b>12.481</b>	<b>11.219</b>

L'augmentation des sommes dues au titre des salaires et primes au 31 décembre 2023 est principalement liée à l'augmentation des effectifs par rapport à la même période de 2022, couplée à une provision pour bonus plus élevée en ligne avec les résultats positifs de l'année.

## 23. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

### 23.1. Engagements sur contrats de leasing opérationnel

A l'exception des contrats de location déjà comptabilisés sous IFRS 16 (voir notes 12 et 19), le Groupe n'a pas d'engagement significatif de location à rapporter.

### 23.2. Engagements résultant de garanties techniques attachées aux ventes

De manière générale, le Groupe EVS accorde une garantie technique de 2 ans sur les produits vendus soumis aux conditions générales de vente. A fin 2023, une provision de 1,7 million d'euros (1,6 million d'euros en 2022) est constituée au titre de cette garantie, comme expliqué dans la note 20.

### 23.3. Garanties bancaires

Les garanties bancaires s'élèvent à 0,9 million d'euros au 31 décembre 2023 (0,8 million d'euros en 2022) demandées principalement dans le cadre d'appels d'offres publics internationaux, ou à titre de dépôt de garantie. Les garanties bancaires sont présentées en trésorerie.

### 23.4. Garanties contractuelles

Il n'existe pas de garanties contractuelles spécifiques au 31 décembre 2023.

### 23.5. Garanties réelles

Des mandats de prêts hypothécaires auprès des banques ont été accordés pour un montant de 12 millions d'euros (18 millions d'euros en 2022) pour garantir nos obligations envers ces banques.

### 23.6. Autres garanties et éventualités

Conformément à l'application de la règle 403 aux Pays-Bas, EVS Broadcasting SA a fourni une lettre de confort à sa filiale néerlandaise EVS Netherlands BV. Cette lettre de confort exempte la société de l'émission et du dépôt des états financiers statutaires aux Pays-Bas et engage la responsabilité financière indéfinie d'EVS Broadcasting SA au nom de EVS Netherlands BV.

## 24. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

### 24.1. Filiales

Les comptes consolidés comprennent les comptes d'EVS Broadcast Equipment SA et des filiales consolidées selon la méthode de consolidation globale listées en note 4. Il s'agit de filiales de représentation et de distribution des produits développés par EVS.

Le tableau ci-dessous présente le nombre total de transactions conclues avec des parties liées non consolidées. Les ventes et les achats auprès de parties liées sont effectués aux prix normaux du marché et aux conditions commerciales habituelles. Les soldes impayés à la fin de l'exercice ne sont pas garantis et le règlement s'effectue en espèces.



(milliers d'euros)		Ventes aux parties liées	Achats auprès des parties liées	Créances sur les parties liées	Dettes envers les parties liées
<b>Parties liées</b>					
<b>Entreprises associées:</b>					
MECALEC SA	2023	-	-632	-	-
	2022	-	-636	-	-
<b>Total</b>	<b>2023</b>		<b>-632</b>		<b>-</b>
	<b>2022</b>		<b>-636</b>		<b>-</b>

## 24.2. Dirigeants

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessous correspondent aux montants comptabilisés en charges au cours de la période de reporting liés aux principaux dirigeants:

(milliers d'euros)	2023	2022
Avantages à court terme	2.953	2.489
Pensions et avantages médicaux postérieurs à l'emploi	-	-
Indemnités de fin de contrat	-	-
Transactions de paiements fondés sur des actions	209	107
<b>Total</b>	<b>3.162</b>	<b>2.596</b>

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessous correspondent aux montants à payer à la période de déclaration liés aux principaux dirigeants:

(EUR thousands)	31 décembre, 2023	31 décembre, 2022
Avantages à court terme	945	723
Pensions et avantages médicaux postérieurs à l'emploi	-	-
Indemnités de fin de contrat	-	-
<b>Total</b>	<b>945</b>	<b>723</b>

Les options sur actions détenues par les principaux dirigeants pour acheter des actions ordinaires possèdent les dates d'expiration et les prix d'exercice suivants:

Date d'expiration	Date du premier exercice	Prix d'exercice (EUR)	Nombre au 31 décembre, 2023	Nombre au 31 décembre, 2022
2026	2023	13,69	47.000	47.000
2027	2025	18,21	68.000	68.000
2028	2026	18,62	80.500	80.500
2029	2027	25,85	87.050	-
<b>Total</b>		<b>Between 13,69 and 25,85</b>	<b>282.550</b>	<b>195.500</b>

## 25. COMMISSAIRE

Depuis l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2016, le contrôle des comptes statutaires et consolidés d'EVS Broadcast Equipment SA à EY Reviseurs d'Entreprises SRL (B-00160), représenté par Carlo-Sébastien D'Addario (A02506), Réviseur d'Entreprise belge. Le mandat du Commissaire aux Comptes est de trois ans (expirant en mai 2025).

En 2023, tous les honoraires liés au commissaire de la société mère, EY Reviseurs d'Entreprises SRL (B-00160), représenté par Carlo-Sébastien D'Addario et ses associés, se sont élevés à 277.202 euros au total pour leurs fonctions de commissaire. Les autres services d'audit s'élèvent à 3.500 EUR. Aucun service autre que des services d'audit n'a été effectué par le commissaire en 2023.

## 26. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Groupe conclut des transactions sur dérivés, principalement des contrats de change à terme et à option, dans le but de sécuriser ses ventes et ses achats en devises étrangères contre les variations négatives de ces devises. Le Groupe a un risque de change transactionnel résultant de ventes ou d'achats par des entités opérationnelles dans des devises autres que la devise fonctionnelle du Groupe. Le risque de change est décrit en note 27.2.

Les principaux instruments financiers du Groupe, autres que les dérivés, comprennent les emprunts bancaires, les contrats de location financement, la trésorerie et les dépôts à court terme. Ces instruments financiers ont pour objectif de lever des fonds pour les opérations du Groupe. Le Groupe a d'autres instruments financiers tels que des débiteurs commerciaux et

des créiteurs commerciaux, qui découlent directement de ses opérations. La politique du Groupe est, et a toujours été, qu'aucune négociation d'instruments financiers ne doit être entreprise. Le risque de crédit est décrit dans la note 27.3.

## 27. INSTRUMENTS FINANCIERS

### 27.1. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des actifs et passifs financiers est définie comme le montant auquel l'instrument pourrait être échangé dans une transaction courante entre parties consentantes, autre qu'une vente forcée ou une liquidation.

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer les justes valeurs :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à court terme, les créances clients, les dettes fournisseurs et les autres passifs courants se rapprochent de leur valeur comptable en grande partie en raison des échéances à court terme de ces instruments ;

- Les autres actifs à long terme à taux fixe et à taux variable sont évalués par le Groupe sur la base de paramètres tels que les taux d'intérêt, les facteurs de risque pays spécifiques, la solvabilité individuelle du client et les caractéristiques de risque du projet financé. Sur la base de cette évaluation, des provisions sont constituées pour tenir compte des pertes attendues sur ces créances. Au 31 décembre 2023, les valeurs comptables de ces créances, nettes des provisions, sont supposées ne pas être significativement différentes de leurs justes valeurs calculées ;

- La juste valeur des instruments non cotés, des emprunts auprès des banques et autres passifs financiers, des obligations en vertu de contrats de location-financement ainsi que des autres passifs financiers non courants est estimée en actualisant les flux de trésorerie futurs en utilisant les taux d'intérêt effectifs actuellement disponibles pour les dettes à des conditions similaires, les crédits risque et les échéances restantes. Au 31 décembre 2023, le taux d'intérêt effectif n'est pas significativement différent du taux d'intérêt nominal de l'obligation financière ;

- Le Groupe conclut des instruments financiers dérivés avec diverses contreparties, principalement des institutions financières bénéficiant d'une notation de crédit de premier ordre. Les dérivés évalués à l'aide de techniques d'évaluation avec des données observables sur le marché sont principalement des contrats de change à terme et des contrats d'option. Les techniques d'évaluation les plus fréquemment appliquées comprennent les modèles de prix à terme et de swap, utilisant des calculs de valeur actuelle. Les modèles intègrent diverses entrées, notamment les taux de change au comptant et à terme et les courbes de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2023, le Groupe détient les instruments financiers suivants évalués à la juste valeur:

(milliers d'euros)	31 décembre, 2023	31 décembre, 2022
<b>Actifs évalués à la juste valeur</b>		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		
Contrats de change – sans 'hedge accounting'	206	324

Le Groupe utilise la hiérarchie suivante pour déterminer et publier la juste valeur des instruments financiers par technique d'évaluation :

**Niveau 1** : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;

**Niveau 2** : autres techniques pour lesquelles toutes les données ayant un effet significatif sur la juste valeur comptabilisée sont observables, directement ou indirectement ;

**Niveau 3** : techniques qui utilisent des données ayant un effet significatif sur la juste valeur enregistrée qui ne sont pas basées sur des données de marché observables

Toutes les justes valeurs mentionnées dans le tableau ci-dessus se rapportent au niveau 2. Il n'y a eu aucun transfert entre les évaluations de la juste valeur des niveaux 1, 2 et 3 au cours de la période de reporting.

### 27.2. Risque de change

EVS mesure l'exposition anticipée du Groupe au risque de change transactionnel sur une période de six mois à deux ans. Dans sa structure actuelle, l'exposition du groupe est principalement liée au risque EUR/USD. Le groupe facture tous ses clients en euros, sauf aux Etats-Unis où les clients sont facturés en USD. Considérant que la plupart des dépenses opérationnelles et fiscales du Groupe sont en EUR, cela se traduit par une position « longue » en USD, c'est-à-dire que l'ensemble des activités du Groupe génère globalement un flux de trésorerie net positif en USD.

EVS couvre les entrées nettes futures en USD par le biais de contrats de change à terme ou d'options. La variation de juste valeur des contrats de change est enregistrée directement au compte de résultat dans la rubrique « Autres produits/(charges) financiers nets », le Groupe n'appliquant pas la comptabilité de couverture sur ces transactions. Les techniques de valorisation utilisées reposent principalement sur les taux spot, les taux forward et les courbes de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2023, le Groupe détient des contrats de change à terme et d'options EUR/USD pour un montant notionnel total de 31,1 millions de dollars avec des échéances mensuelles comprises entre janvier 2023 et décembre 2025. La juste valeur de ces instruments financiers au 31 décembre 2023 s'élève à 0,2 million d'euros (0,3 million au 31 décembre 2022).

### **27.3. Risque de crédit**

Le risque de crédit est contrôlé et revu régulièrement par la direction.

Les créances clients sont constituées d'un grand nombre de clients, répartis sur de nombreuses zones géographiques.

Les nouveaux clients importants sont sélectionnés par un outil d'analyse de crédit avant d'initier des transactions de vente. Si la cote de crédit est faible ou si le client fait partie d'une zone à risque, nous demandons un prépaiement avant l'envoi du matériel.

Une fois la relation engagée, un suivi des éventuels retards de paiement est effectué par l'équipe comptable, qui relance si nécessaire. Dans certains cas particuliers, un échéancier de paiement peut être établi d'un commun accord avec certains clients. Pour EVS, le risque de crédit est également limité par le fait que la licence d'utilisation de l'équipement peut être arrêtée à tout moment en cas de non-paiement par le client. Pour évaluer le défaut, la Société compare le risque qu'un défaut survienne sur les créances à la date de clôture avec le risque qu'un défaut survienne pour ces mêmes créances à la date de comptabilisation initiale, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables qui indiqueraient des augmentations significatives du crédit risques depuis leur comptabilisation, tels que des montants de créances contestées par des clients ou des déclarations de faillite.

Au 31 décembre 2023, il est supposé que les valeurs comptables des créances clients sont l'estimation la plus appropriée de la juste valeur de ces actifs.

Le risque de crédit sur les instruments financiers est contenu car il est réparti sur une sélection de différentes contreparties qui sont des institutions financières bénéficiant de notations de crédit élevées attribuées par des agences internationales de notation de crédit.

Au 31 décembre 2023, le montant maximum que le Groupe pourrait avoir à payer en cas de recours aux garanties est de 0,8 million d'euros (similaire à 0,8 million d'euros en décembre 2022).

### **28. ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS À LA CLÔTURE**

Il n'y a pas d'autre événement postérieur susceptible d'avoir un impact significatif sur les états financiers du Groupe.

# RAPPORT DU COMMISSAIRE

## Rapport du commissaire à l'assemblée générale de EVS Broadcast Equipment SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Consolidés de la société EVS Broadcast Equipment SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations de capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que les annexes contenant des informations significatives sur les méthodes comptables formant ensemble les « Comptes Consolidés », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 17 mai 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Consolidés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Consolidés durant 8 exercices consécutifs.

## Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés de EVS Broadcast Equipment SA, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations de capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les annexes, contenant des informations significatives sur les méthodes comptables, dont le total l'état de la situation financière consolidé s'élève à € 251.576 milliers et dont l'état du résultat global consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 36.946 milliers.

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières telles qu'adoptées par l'Union Européenne (« IFRS ») et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

### Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's") telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l'International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Consolidés pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

### Reconnaissance du revenu – contrats complexes

#### Description du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à € 173.191 milliers dont une partie porte sur des contrats à prix fixe qui s'étalent généralement sur plusieurs mois. Vu que la reconnaissance des revenus est réalisée de manière manuelle, il existe un risque que le chiffre d'affaires ne soit pas reconnu selon les termes des contrats et que la reconnaissance du chiffre d'affaires soit réalisée dans la mauvaise période.

Ce point est considéré comme point clé de l'audit au vu de l'importance des montants concernés, la diversité des contrats ainsi que le niveau de jugement nécessaire pour les contrats complexes.

### **Résumé des procédures d'audit mises en œuvre**

Nous avons effectué les procédures suivantes :

- Nous avons évalué le processus de reconnaissance du revenu et avons évalué l'efficacité opérationnelle des contrôles internes ;
- Nous avons mis en œuvre des procédures analytiques en comparant les revenus avec ceux de l'exercice précédent et avec le budget. Les variances ont été discutées avec la direction ;
- Nous avons utilisé des outils d'analyse de données portant sur l'ensemble des écritures comptables afin d'identifier les revenus qui ne passent pas par les comptes de créances commerciales ainsi que les créances commerciales qui sont apurées par un autre poste que les valeurs disponibles. Nous avons également utilisé cet outil pour tester les écritures inhabituelles ou inattendues ;
- Sur base d'un échantillon statistique, nous avons réalisé des tests sur la césure de l'exercice via l'analyse des livraisons et réceptions proches de la clôture ;
- Nous avons analysé les contrats significatifs et complexes. Nous avons discuté et analysé les principes de reconnaissance des revenus adoptés par le Groupe sur base des dispositions contractuelles ;
- Nous avons pris connaissance des procès-verbaux du Conseil d'Administration où les contrats importants sont abordés afin de nous assurer qu'il n'y a pas de divergences avec nos procédures ;
- Nous avons évalué l'adéquation des notes 2.25 et 3.2 des comptes consolidés

### **Goodwill et actifs incorporels Axon**

#### **Description du point clé de l'audit**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le Groupe a acquis 100% des actions d'Axon et de ses filiales pour une contrepartie totale transférée de € 12.211 milliers, entièrement payée en espèces. L'allocation du prix d'achat aux actifs et passifs identifiables acquis a été réalisée par EVS et a conduit à la reconnaissance d'actifs incorporels pour un montant de € 10.741 milliers, dont € 2.832 milliers de goodwill.

A fin décembre 2023, le goodwill et les actifs incorporels présentent une valeur nette comptable respectivement de € 2.832 milliers et € 3.623 milliers,

Conformément à l'IAS 36, un test de dépréciation durable (« impairment ») a été documenté par la Société, sur la base d'un business plan sur 5 années tenant compte d'une des ventes et des coûts attendus, l'ensemble des flux de trésorerie futurs étant actualisés.

En raison de l'incertitude inhérente aux prévisions reprises dans le plan à 5 ans et des hypothèses utilisées (taux d'actualisation et taux de croissance), le niveau de jugement de la direction et l'importance des montants concernés, ce point d'audit est considéré comme un point clé de notre audit.

### **Résumé des procédures d'audit mises en œuvre**

Nous avons effectué les procédures suivantes :

- Nous avons discuté la performance de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) Axon et ses perspectives futures telles que reprises dans le plan à 5 ans avec la direction ;
- Nous avons pris connaissance des procès-verbaux du Conseil d'Administration afin de confirmer les informations reçues de la direction ;
- Nous avons analysé les prévisions des flux de trésorerie futurs dans le plan à 5 ans préparées par la direction tenant notamment compte de l'analyse des données historiques ;
- Avec l'aide de nos spécialistes internes en évaluation d'entreprises, nous avons évalué les hypothèses et les méthodes utilisées par la direction pour déterminer la valeur recouvrable du goodwill et des actifs incorporels ;
- Nous avons comparé la valeur recouvrable du goodwill et des actifs incorporels avec leurs valeurs comptables respectives et avons conclu sur le caractère adéquat du maintien de la valeur nette comptable ;
- En outre, nous avons évalué le caractère adéquat et complet des informations fournies dans la note 10 des états financiers consolidés sur la base des exigences IFRS.

### **Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés**

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux IFRS et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### **Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société et du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société et du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe ;
- l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;
- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation;
- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Assumant l'entière responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

## Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

### Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, et de la déclaration non financière annexée à celui-ci.

### Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, la déclaration non financière annexée à celui-ci, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous sommes également responsables d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fautive ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non financière requise par l'article 3:32, § 2 du Code des sociétés et des associations est reprise dans le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés. Pour l'établissement de cette information non financière, le Groupe s'est basée sur le cadre de référence Global Reporting Initiative ("GRI"). Nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non financière est établie dans tous ses aspects significatifs conformément au cadre de référence "GRI" précité.

### Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Consolidés.

### Format électronique unique européen ("ESEF")

Nous avons procédé, conformément à la norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format électronique unique européen (ci-après « ESEF »), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après « Règlement Délégué »).

L'organe d'administration est responsable de l'établissement, conformément aux exigences ESEF, des états financiers consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après « états financiers consolidés numériques ») inclus dans le rapport financier annuel disponible à le portail de la FSMA (<https://www.fsma.be/fr/stori>).

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage XBRL des états financiers consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format et le balisage d'informations dans les états financiers consolidés numériques de EVS Broadcast Equipment SA au 31 décembre 2023 repris dans le rapport financier annuel disponible à le portail de la FSMA (<https://www.fsma.be/fr/stori>) sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.

### Autres mentions.

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Liège, le 19 avril 2024

EY Réviseurs d'Entreprises SRL

Commissaire



Représentée par

Carlo-Sébastien D'Addario \*

Partner

\* Agissant au nom d'une SRL

Unique sequential number of EY reports tracking database



# COMPTES STATUTAIRES SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES

Ces états financiers sont liés aux chiffres de la société mère, EVS Broadcast Equipment SA (Belgique). Ces déclarations sont publiées conformément à la version abrégée autorisée par l'article 3:17 du Code belge des sociétés et des associations. Elles sont déposées à la Banque Nationale de Belgique et sont disponibles sur demande au siège social de la société, mais également sur le site internet de la société ([www.evs.com](http://www.evs.com)). Ils ont été attestés sans condition par EY, Commissaires aux Comptes, représenté par Carlo-Sébastien D'Addario, Associé.

## RAPPORT DE GESTION STATUTAIRE

Comme le prévoit la Loi, le rapport de gestion consolidé a été établi pour servir également de rapport de gestion sur les comptes sociaux de la société mère. Le rapport de gestion sur les comptes sociaux est donc similaire au rapport de gestion consolidé, à l'exception des notes suivantes :

- Les comptes sociaux intègrent les chiffres du siège social à Liège (Belgique) : chiffre d'affaires de 145.054 milliers d'euros, soit 81,5% du montant consolidé.
- Le bénéfice de l'exercice s'élève à 26.658 milliers d'euros, contre 23.635 milliers d'euros en 2022. Le total du bilan s'élève à 210.479 milliers d'euros.
- Conformément à l'article 3:6 du Code belge des sociétés, au sein du Comité d'Audit, Marco Miserez (diplômé Ingénieur Commercial en "Finance et Management Interculturel" de l'Ichec Brussels Management School et ayant 12 ans d'expérience dans le secteur financier), Martin De Prycker (titulaire d'un doctorat en informatique ainsi que d'un MBA de l'Université d'Anvers), Soumya Chandramouli (titulaire d'un MBA de l'Université de Liège et d'un diplôme en analyse financière de l'Association belge des analystes financiers ainsi qu'une spécialisation en leadership d'entreprise de l'IMD Business School) et le président du conseil d'administration qui est également membre du comité d'audit, possèdent les compétences en matière de comptabilité et d'audit. Soumya Chandramouli a rejoint le Comité d'Audit en mai 2023.
- Depuis 2016, les dépenses de recherche ne peuvent plus être inscrites au bilan. Seuls les frais de développement peuvent être capitalisés au bilan. Les dépenses de recherche engagées les années précédentes restent soumises au régime précédent.
- En 2023, EVS a engagé un montant de 23,6 millions d'euros pour les dépenses de R&D, qui ont été amorties immédiatement et intégralement conformément aux nouvelles règles d'évaluation en la matière.
- De plus, en 2022, le Groupe a identifié deux projets de développement interne qui, pour la première fois dans l'histoire d'EVS Broadcast Equipment, remplissaient toutes les conditions pour être capitalisés en immobilisations incorporelles. Ces projets de développement interne consistent en des logiciels qui seront commercialisés à la fin de la période de développement. Pour l'un des projets, la période de développement s'est terminée à la fin du troisième trimestre, entraînant le début d'un amortissement sur une durée de 5 ans. Le retour sur investissement attendu du deuxième projet est prévu pour 2024, complétant la stratégie PlayForward du Groupe. Les progrès de ces développements internes sont surveillés fréquemment pour garantir que les avantages économiques futurs restent assurés. En 2023, le montant total des frais de développement activés en immobilisation incorporelle en construction s'élève à 4,2 millions d'euros.
- Aucun événement autre que ceux rapportés dans le rapport consolidé de gestion n'a affecté les comptes sociaux.

# COMPTE DE RÉSULTAT STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES

(milliers d'euros)	2023	2022
<b>Ventes et prestations</b>	<b>175.655</b>	<b>142.658</b>
A. Chiffre d'affaires	145.054	118.283
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (+, -)	1.159	1.001
C. Production immobilisée	26.390	20.266
D. Autres produits d'exploitation	3.052	3.108
E. Produits d'exploitation non récurrents	-	-
<b>Coûts des ventes et des prestations</b>	<b>-148.440</b>	<b>-121.362</b>
A. Approvisionnements et marchandises	-30.594	-26.602
1. Achats	-38.823	-30.256
2. Variation des stocks (+, -)	8.229	3.654
B. Services et biens divers	-48.060	-38.548
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	-36.917	-31.398
D. Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	-28.434	-20.068
E. Réduction de valeur sur stocks et sur créances commerciales (+, -)	-281	-2.604
F. Provisions pour risques et charges (+, -)	-3.800	-1.270
G. Autres charges d'exploitation	-444	-872
H. Charges d'exploitation non récurrentes	-	-
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>27.215</b>	<b>21.296</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>3.104</b>	<b>3.593</b>
A. Produits des immobilisations financières	891	400
B. Produits des actifs circulants	-	-
C. Autres produits financiers	2.213	3.193
<b>Charges financières</b>	<b>-1.950</b>	<b>-1.713</b>
A. Charges des dettes	-385	-313
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales (+, -)	-	-
C. Autres charges financières	-1.565	-1.400
X. Charges financières non récurrentes	-	-
<b>Résultat de l'exercice avant impôts (+, -)</b>	<b>28.369</b>	<b>23.176</b>
Transferts aux/prélèvements sur les impôts différés	75	105
Impôts sur le résultat	-1.786	354
<b>Résultat de l'exercice (+, -)</b>	<b>26.658</b>	<b>23.635</b>
Prélèvements sur les réserves immunisées	226	314
Transfert aux réserves immunisées	-998	-
<b>Résultat de l'exercice à affecter (+, -)</b>	<b>25.886</b>	<b>23.949</b>
<b>Affectations et prélèvements*</b>		
A. Résultat à affecter	<b>63.893</b>	<b>59.858</b>
B. Prélèvements sur les réserves		
C. Affectations aux réserves	-	-
D. Résultat à reporter	-57.176	-38.007
E. 1. Dividendes	-6.717	-21.486
E. 2. Autres allocataires		-365

\* Les chiffres 2022 ont été mis à jour avec l'affectation des résultats approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2023

# BILAN STATUTAIRE SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES

<b>ACTIFS (milliers d'euros)</b>	<b>31 décembre, 2023</b>	<b>31 décembre, 2022</b>
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>68.032</b>	<b>61.624</b>
Immobilisations incorporelles	15.292	56
Immobilisations corporelles	36.711	45.694
A. Terrains et constructions	31.921	34.612
B. Installations, machines et outillage	53	38
C. Mobilier et matériel roulant	2.106	1.377
D. Location-financement et droits similaires	-	-
E. Autres immobilisations corporelles	23	23
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	2.608	9.644
Immobilisations financières	16.029	15.874
A. Entreprises liées	15.862	15.687
1. Participations	7.362	5.454
2. Créances	8.500	10.233
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	99	99
1. Participations	99	99
2. Créances	-	-
C. Autres immobilisations financières	68	88
1. Participations	-	-
2. Créances et cautionnements en numéraire	68	88
<b>Actifs courants</b>	<b>142.447</b>	<b>131.529</b>
Créances à plus d'un an		
A. Créances commerciales		
Stocks et commandes en cours d'exécution	31.274	22.380
A. Stocks	31.274	22.380
1. Approvisionnements	19.315	13.599
2. En-cours de fabrication	2.888	1.827
3. Produits finis	6.042	5.166
4. Marchandises	3.029	1.788
B. Commandes en cours d'exécution	-	-
Créances à un an au plus	57.008	54.889
A. Créances commerciales	54.347	50.457
B. Autres créances	2.661	4.432
Investissements	34.930	35.132
A. Actions propres	17.174	17.447
B. Autres placements	17.756	17.685
Valeurs disponibles	12.577	13.020
Comptes de régularisation	6.658	6.108
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>210.479</b>	<b>193.153</b>

<b>PASSIFS</b> <b>(milliers d'euros)</b>	<b>31 décembre, 2023</b>	<b>31 décembre, 2022*</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>162.519</b>	<b>142.856</b>
<b>Capital</b>	<b>8.772</b>	<b>8.772</b>
A. Capital souscrit	8.772	8.772
<b>Primes d'émission</b>	<b>14.462</b>	<b>14.462</b>
<b>Réserves</b>	<b>79.017</b>	<b>78.246</b>
A. Réserve légale	877	877
B. Réserves indisponibles	17.174	17.447
1. <i>Pour actions propres</i>	17.174	17.447
C. Réserves immunisées	3.144	2.372
D. Réserves disponibles	57.822	57.550
<b>Résultat à reporter</b>	<b>57.176</b>	<b>38.007</b>
<b>Subsides en capital</b>	<b>3.092</b>	<b>3.369</b>
<b>Provisions et impôts différés</b>	<b>8.711</b>	<b>4.985</b>
A. Provisions pour risques et charges	8.130	4.329
B. Impôts différés	581	656
<b>Dettes</b>	<b>39.249</b>	<b>45.312</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	<b>570</b>	<b>1.684</b>
A. Dettes financières	561	1.675
1. <i>Dettes de location-financement et assimilées</i>	-	-
2. <i>Établissements de crédit</i>	561	1.675
B. Autres dettes	9	9
<b>Dettes à un an au plus</b>	<b>35.727</b>	<b>40.565</b>
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	1.114	1.105
B. Dettes financières	-	-
C. Dettes commerciales	23.774	12.993
1. <i>Fournisseurs</i>	23.774	12.993
D. Acomptes reçus sur commandes	3.039	4.127
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	7.793	7.211
1. <i>Impôts</i>	670	955
2. <i>Rémunérations et charges sociales</i>	7.123	6.257
F. Autres dettes	7	15.129
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>2.952</b>	<b>3.063</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>210.479</b>	<b>193.153</b>

\* Les chiffres 2022 ont été mis à jour avec l'affectation du résultat approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2023.

# ANNEXE AUX COMPTES STATUTAIRES

États du capital au 31 décembre 2023 (en milliers d'euros)	Montants	Nombre d'actions
<b>A. Capital social</b>		
1. Capital souscrit	8.772	14.327.024
2. Représentation du capital		
2.1. Catégories d'actions		
Actions sans désignation de valeur nominale	8.772	14.327.024
2.2. Actions nominatives ou au porteur		
Nominatives - au 31 décembre 2021		1.322.067
Dématérialisées - au 31 décembre 2021		13.004.957
<b>B. Actions propres détenues par la société elle-même</b>	<b>17.174</b>	<b>893.820</b>
<b>C. Engagements d'émission d'actions</b>		
1. Suite à l'exercice de droits de souscription		
- Nombre de droits de souscription en circulation		680.875
- Montant du capital à souscrire	13.497	
- Nombre maximum correspondant d'actions à émettre		680.875
<b>D. Capital autorisé non souscrit</b>	<b>1.600</b>	

# GLOSSAIRE

Ce glossaire contient une description des termes financiers, des mesures alternatives de performance (APM) et des KPI non financiers fréquemment utilisés dans les rapports EVS.

**BER** : Big Event Rental

**Pilier du marché BER** : pilier du marché couvrant les Big Event Rental aux diffuseurs hôtes pour les grands événements non annuels

**CAPEX** : dépenses d'investissement, désigne les acquisitions d'immobilisations incorporelles et d'immobilisations corporelles, à l'exclusion des actifs de droit d'utilisation (leasing).

**Capital Employed**: fait référence au montant des investissements en capital utilisés pour le fonctionnement de l'entreprise et donne une indication de la manière dont la Société investit son argent. Il se compose du goodwill, des immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles et des stocks.

**Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation** : montant des liquidités générées par les activités commerciales courantes et régulières.

**UGT** : Unité Génératrice de Trésorerie, est le plus petit groupe d'actifs qui comprend l'actif et génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie provenant d'autres actifs ou groupes d'actifs

**Coût des ventes** : coût des matériaux et frais directement liés aux revenus.

**EBIT** : Earnings Before Interest & Taxes, correspond au chiffre d'affaires moins le coût des ventes, moins les charges d'exploitation liées à la rémunération des membres de l'équipe et les charges d'exploitation non directement liées à la rémunération des membres de l'équipe moins les amortissements et dépréciations.

**EBITDA** : Earnings Before Interest & Taxes, correspond au chiffre d'affaires moins le coût des ventes, moins les charges opérationnelles liées à la rémunération des Team Members et les charges opérationnelles non directement liées à la rémunération des Team Members

**ECL**: Expected Credit Loss, est l'estimation pondérée par la probabilité des pertes de crédit (c'est-à-dire la valeur actuelle de tous les déficits de trésorerie) sur la durée de vie prévue d'un instrument financier.

**AGE** : Assemblée Générale Extraordinaire

**Cash-flow libre** : cash-flow avant activités de financement.

**Marge brute** : résultat du chiffre d'affaires moins le coût des ventes, divisé par le chiffre d'affaires.

**LAB** : Live Audience Business

**Pilier du marché LAB** : revenus générés par les clients qui utilisent les produits et solutions EVS pour créer du contenu pour leur propre besoin. Ce pilier du marché couvre les types de clients suivants : diffuseurs, stades, maisons de culte, centres de médias d'entreprise, organisations sportives, gouvernements et institutions, universités et collègues

**LSP** : Live Service Provider : fournisseurs de services en direct

**Pilier du marché LSP** : revenus des clients utilisant les produits et solutions EVS pour servir les « clients LAB ». Ce pilier de marché couvre les types de clients suivants : sociétés de location et d'installations, sociétés de production, opérateurs indépendants, partenaires technologiques et intégrateurs de systèmes achetant pour leur propre compte

**Trésorerie nette** : désigne la position de liquidité de l'entreprise. La trésorerie nette est calculée en déduisant la dette portant intérêt de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

**Bénéfice net** : somme d'argent que l'entreprise gagne après déduction de toutes les dépenses d'exploitation, d'intérêts et d'impôts d'une période donnée.

**Dépenses d'exploitation** : également appelées frais de vente, généraux et administratifs (SG&A), représentent les frais généraux engagés pour s'engager dans des activités qui ne sont pas directement liées à la production.

**Marge d'exploitation** : également connue sous le nom de retour sur ventes, est un ratio de rentabilité mesurant le chiffre d'affaires après déduction du coût des ventes et des dépenses d'exploitation. Il est calculé en divisant le résultat d'exploitation par le chiffre d'affaires.

**Autres produits d'exploitation** : correspondent aux revenus provenant par exemple des remboursements de dommages, des équipiers, des assurances, des plus-values de cession, ... Ces revenus sont générés par des activités qui ne sont pas immédiatement liées aux activités principales de l'entreprise.

**Carnet de commandes <date>** : chiffre d'affaires prévu à reconnaître après le <date> sur la base des commandes en cours.

**ROCE** : Return on Capital Employed, fait référence à un ratio financier qui peut être utilisé pour évaluer la rentabilité et l'efficacité du capital de l'entreprise. Ce ratio aide à comprendre dans quelle mesure la Société génère des bénéfices à partir de son capital au fur et à mesure de son utilisation. Le ratio est calculé en divisant le bénéfice avant intérêts et impôts par le capital utilisé.

**ROE** : Return on Equity, est une mesure de la performance financière calculée en divisant le résultat net par les capitaux propres. Parce que les capitaux propres sont égaux aux actifs d'une entreprise moins sa dette, le ROE est considéré comme le rendement de l'actif net.

**Revenus garantis** : revenus déjà reconnus ainsi que les commandes ouvertes en cours qui seront comptabilisées en tant que revenus au cours de l'exercice.

**Besoin en fonds de roulement** : indicateur financier montrant le montant des ressources financières nécessaires pour couvrir les coûts d'exploitation. Il représente les besoins de financement à court terme de la Société. Il est calculé en déduisant les passifs courants des actifs courants.